

Arlon



Attert



Habay



Martelange



# *Plan zonal de sécurité 2020-2025*



**Police**

**Zone de police 5297 :  
Arlon - Attert - Habay - Martelange**

# Avant-propos du chef de corps

En date du 11-11-2018, Sa Majesté le Roi a signé l'arrêté-royal me désignant comme chef de corps de la zone de police Arlon-Attert-Habay-Martelange.

Le 16 novembre 2018, j'ai ensuite prêté serment devant le Président de la zone de police, ce qui m'a effectivement placé dans ma fonction de chef de corps.

En janvier 2019, j'ai transmis à l'autorité administrative et au personnel de la zone de police ma lettre de mission (voir annexes) qui constitue ma vision du chef de corps sur la façon dont je vais mener à bien mon mandat.

Cette lettre de mission comporte des objectifs clairs et mesurables (7 objectifs stratégiques et transversaux, 23 objectifs opérationnels et 79 sous-objectifs). De quoi travailler 5 ans...

Je souhaite agir dans le cadre d'un management collaboratif et je souhaite reposer ma vision sur une organisation adhocratique (ou innovatrice), c'est-à-dire une organisation flexible et adaptable selon les besoins et les contraintes des tâches à accomplir.

Je définis ensuite la mission et les nouvelles valeurs de la zone de police et j'y expose ma vision pour la période 2020-2025.

Avant de vous souhaiter bonne lecture du plan zonal de sécurité 2020 -2025, la Zone de Police d'Arlon-Attert-Habay-Martelange tient à remercier dans le cadre de l'élaboration de son Plan Zonal de Sécurité :

- Monsieur Vincent MAGNUS, Bourgmestre d'Arlon et Président du Collège de police
- Monsieur Josy ARENS, Député-Bourgmestre d'Attert
- Monsieur Serge BODEUX, Bourgmestre de Habay
- Monsieur Daniel WATY, Bourgmestre de Martelange
- Monsieur Etienne DONNAY, Procureur du Roi - arrondissement Luxembourg
- Monsieur Eric FROIDMONT, Directeur Coordinateur a.i. et ses représentants, police fédérale DCA arrondissement Luxembourg
- Monsieur Pierre HOREVOETS et ses représentants., Directeur Judiciaire a.i, police fédérale - arrondissement Luxembourg
- Madame Gwendoline HOEKSTRA, analyste stratégique à la DCA (police fédérale) pour sa présentation de l'enquête "Moniteur de sécurité et enquête locale de sécurité 2018
- Les élus locaux des communes d'Arlon, Attert, Habay, Martelange
- La population des communes de notre zone de police
- L'ensemble du personnel de la zone de police Arlon-Attert-Habay-Martelange

CDP Michaël COLLINI  
Chef de zone

# Table des matières

<b>Avant-propos du chef de corps</b>	<b>1</b>
<b>1. Culture, structure et stratégie</b>	<b>4</b>
1.1 Mission de notre zone de police	4
1.2 Vision pour 2025	5
1.3 Valeurs pour notre zone de police	5
1.4 Organigramme	9
<b>2. Priorités pour notre zone de police en 2020 – 2025</b>	<b>16</b>
2.1 Sécurité et qualité de vie – priorités externes	16
2.2 Gestion opérationnelle optimale – priorités internes	17
<b>3. Image socio-économique et démographique de la zone de police</b>	<b>18</b>
3.1 Situation géographique	18
3.2 Aspects démographiques	21
3.3 Densité des travailleurs transfrontaliers	28
3.4 Aspects sociaux économiques, culturels	30
3.5 Mobilité	31
<b>4. Image de la criminalité zonale</b>	<b>31</b>
<b>5. Résultats du sondage de population</b>	<b>39</b>
<b>6. Image de la gestion opérationnelle dans notre zone de police</b>	<b>48</b>
6.1 Description de la capacité actuelle au sein de la zone de police	48
6.2 Structure actuelle / organigramme	52
6.3 Remplissage des normes minimales : capacité par service / fonctionnalité	53
6.4 Missions à caractère fédéral	62
6.5 Autres missions	65
6.6 Conclusions sur la capacité	66
<b>7. Stratégie et politique</b>	<b>67</b>
7.1 Evaluation du Plan zonal de sécurité précédent	67
7.1.1 Evaluation des objectifs fixés	67
7.1.2 Leçons à tirer du PZS précédent	70
7.2 Méthode suivie pour le choix des priorités 2020-2025	70
7.3 Attentes des autorités et partenaires	71
7.3.1 Attentes / priorités des autorités	71
7.3.2 Attentes des autres protagonistes et partenaires	72
7.4 Analyse des priorités et des attentes : la matrice de l'argumentation	72
7.5 Choix des priorités stratégiques	73
7.6 Priorités stratégiques sécurité et qualité de vie pour 2020 – 2025	74
7.7 Priorités stratégiques gestion opérationnelle optimale 2020 – 2025	75
7.8 Motivation de phénomènes non retenus	75

<b>8. Politique et gestion</b>	<b>77</b>
8.1 Approche des priorités stratégiques	77
8.2 Timing de la mise en œuvre des plans d'actions	78
8.3 Monitoring de la mise en œuvre de la politique	79
8.4 Gestion du personnel et des moyens	80
<b>9. Approbation par la conseil zonal de sécurité</b>	<b>81</b>

## **ANNEXES**

---

1. Lettre de mission 2019-2023 du CDP COLLINI
2. Présentation Ppt. (DCA Lux) – Enquête locale de sécurité 2018 : population ZP 5297
3. Présentation Ppt. (ZP 5297) du Conseil zonal de sécurité du 4 septembre 2019
4. Présentation Ppt. (ZP 5297) du Conseil zonal de sécurité du 24 mars 2017
5. Tableau Excel détaillé de la répartition de la capacité zonale de 2010 à 2018
6. Infractions routières ZP 5297 (hors autoroutes) 2018 - (Police Fédérale/DGR/DRI - BIPOL)
7. Analyse des accidents avec lésions corporelles Province de Luxembourg Année 2018 (DCA Lux)
8. Etude tronçons accidentogènes province de Luxembourg (2016 à 2018) (DCA Lux)
9. Image du phénomène relatif aux produits Stupéfiants – Province de Luxembourg (2018)
10. Alignement du PZS 2014 au PNS 2016 lors du Conseil zonal de sécurité du 24/03/2017
11. Matrice décisionnelle – Choix des priorités du PZS 2020 – 2025

# 1. Culture, structure et stratégie

## 1.1 Mission de notre zone de police

---

La mission de la zone a été écrite pour le PZS 2014-2017 en ces termes :

La police locale a pour mission d'assurer les fonctionnalités de base : l'accueil, l'intervention, le quartier, le maintien de l'ordre public, l'enquête, l'assistance aux victimes, et le roulage.

La police locale réalise cette mission en assurant la sécurité des personnes et des biens, en sauvegardant les droits et libertés, en respectant les victimes tout en portant une attention particulière à leurs besoins et en coopérant, dans le respect du pluralisme culturel, avec la population et les autorités administratives et judiciaires.

La police locale s'efforce à mettre en œuvre des actions, principalement dans les missions écrites dans le plan zonal, avec les moyens mis à sa disposition (activités policières de base et priorités).

Notre police axée sur la communauté a mis l'accent sur la déconcentration assurant une répartition policière sur tout le territoire de la zone. Cette déconcentration permet non seulement une répartition de la présence policière sur le territoire, dans toutes les communes, mais aussi que les policiers soient attachés à un lieu, c'est-à-dire qu'il y ait une « territorialisation » du travail.

Nous continuerons à développer une fonction de police orientée vers la communauté, une fonction de police gérée par l'information et la gestion optimale (EFQM) dans le cadre des missions légales qui nous sont confiées et dans le respect des principes et règles démocratiques. Les priorités déterminées seront choisies par nos autorités en tenant compte de la nécessité absolue d'assurer les fonctions de base de la police locale (accueil, intervention, recherche, aide aux victimes, proximité, la circulation routière, missions à caractère fédéral exécutées par la police locale -transfèrements détenus, police Cours et Tribunaux-), en stimulant la coopération pour une harmonisation optimale de la politique et des actions menées.

## 1.2 Vision pour 2025

---

Les objectifs, repris dans le PZS 2014-2017 produisent une des assises de la présente lettre de mission car l'objectif est de travailler dans la continuité.

Dès lors, l'objectif d'améliorer la police de proximité dans son concept le plus large, constitue le fil rouge du mandat du Chef de corps.

D'autre part, la volonté de continuer à s'inscrire dans un outil de référence commun au sein de la police intégrée, le modèle EFQM (European Foundation for Quality Management), dont l'objectif est de tendre vers des pratiques visant l'excellence, dans l'approche managériale, la démarche de progrès, l'amélioration et le contrôle des performances.

Ce modèle EFQM a guidé la présente puisque des objectifs ont été déterminés à la fois dans la gestion optimale (Ressources Humaines, logistique, leadership audacieux...), dans la police orientée vers la communauté (orientation externe, travail par résolution de problème, partenariat, implication capable, transparence...), et dans la police guidée par l'information (échange, proactivité, plus-value...).

Les objectifs globaux à atteindre sont donc constitués par l'entremêlée des divers domaines décrits dans la lettre de mission du Chef de zone, le CDP COLLINI (reprise en annexe).

Ainsi, l'amélioration de l'identité visuelle, de l'image a un impact certain sur le recrutement tant externe qu'interne, le décloisonnement est une condition nécessaire au développement une politique opérationnelle ambitieuse et innovante, la responsabilisation et l'amélioration du middle management sont des incitants pour de nouvelles candidatures, mais permettent aussi l'implication du personnel. En bout de compte, ce maillage va mener à l'objectif global le plus visible : avoir plus de policiers en rue.

## 1.3 Valeurs pour notre zone de police

---

Les valeurs de la zone de police sont des comportements qui permettent de régler les relations internes mais aussi la façon dont nos policiers et collaborateurs se comportent avec les membres de la société dans un sens large.

Ces valeurs sont reprises, en tout ou en partie, des « valeurs fondamentales » décrites dans le code de déontologie des services de police.

D'autres valeurs, plus spécifiques découlent de ces mêmes valeurs fondamentales du code de déontologie.

Le respect des valeurs n'est possible que si les conditions suivantes sont respectées :

- les dirigeants doivent être des exemples dans leur fonctionnement;
- tous les cadres de la zone discutent avec leurs collaborateurs des valeurs et de leur application, au moins lors des entretiens de planification, de fonctionnement et d'évaluation ;
- les personnes adoptant un comportement contraire aux valeurs sont **systématiquement** interpellées à ce sujet.

## Valeurs fondamentales

### ***Respect***

Le respect est, dans le code de déontologie, un des principes et des lignes de forces du fonctionnement de la police intégrée.

C'est un sentiment qui porte à traiter quelqu'un ou quelque chose avec de grands égards, à ne pas porter atteinte à quelque chose. C'est une attitude qui est attendue de tous les membres de la zone et qui est synonyme de considération.

Des relations humaines empruntes de respect demandent beaucoup d'écoute et il convient pour cela de s'abstenir de tout préjugé mais également de ne pas répandre des fausses rumeurs.

Toutefois, le respect ne concerne pas uniquement le comportement ni les relations internes, il comporte également le respect et la protection des libertés et droits fondamentaux, mais aussi le respect du matériel, de l'équipement, des véhicules et des locaux mis à disposition.

Enfin, le respect suppose également que chaque individu prête attention à son apparence.

La zone de police 5297 a déjà fait du respect, la valeur principale de son PZS, à l'avenir je serai encore plus attentif au comportement respectueux dans l'exercice des tâches et missions, mais aussi dans les relations internes.

Ce respect est aussi à mettre en lien avec les objectifs de gestion des ressources humaines, et du matériel.

### ***Esprit de service***

L'esprit de service se décline dans les vertus que sont la disponibilité, l'efficacité, la qualité du service, le professionnalisme. L'esprit de service est une valeur fondamentale qui fait l'objet des articles 18 à 21 du code de déontologie.

La zone de police 5297 continuera à souligner l'importance de la motivation et de l'implication de chacun. Cette implication sera également poursuivie à travers les objectifs stratégiques et transversaux relatifs aux opérations.

### ***Intégrité***

L'intégrité implique pour chacun de proscrire tout abus dans l'exercice de ses missions (dons, usages abusifs des moyens mis à disposition). C'est une des valeurs fondamentales décrite par les articles 26 et 27 du code de déontologie.

Faire preuve d'intégrité requiert un leadership éthique et imprégné d'équité. Cela suppose que le management soit non seulement efficace, mais également moral. Le cadre doit en d'autres termes avoir un rôle d'exemple dans cette politique.

La zone de police 5297 mènera une politique d'intégrité proactive, définissant des règles de comportement claires et établissant des processus visant à réduire les risques à ce niveau.

### ***Loyauté***

La loyauté est le comportement de quelqu'un qui obéit aux lois de l'honneur, de la probité, de la droiture et qui est fidèle à l'autorité.

C'est également une des valeurs fondamentales du code de déontologie des services de police. Elle y est décrite aux articles 29 à 32.

La loyauté constitue la pierre angulaire du respect des valeurs. En effet, sans loyauté envers son cadre de travail et les missions et valeurs de la zone, tout travail se révélera vain et inutile.

La loyauté est une valeur transversale qui implique :

- Le respect des autorités et des institutions ;
- Le respect des fonctions hiérarchiques et grades ;
- L'observation des règles de légalité, d'équité, d'opportunité et d'efficacité ;
- Une communication transparente et teintée de véracité ;
- Un comportement ouvert et dénué de critique infertile, sans argumentation, objectivité ;
- Le fait de discuter en interne des options de politique prises avant de s'en épancher vers l'extérieur ;
- La correction d'un discours dirigé par des liens de causalité et non de corrélation ;
- Le refus de propager de fausses rumeurs ou des dénigrements ;
- Le fait d'assumer individuellement ses propres responsabilités ;
- L'obligation de dénoncer des comportements déviants.

Durant mon mandat, je serai très particulièrement attentif à cette loyauté qui se traduit par une grande transparence envers les autorités judiciaires, administratives et policières.

### **Autres valeurs**

#### ***Ouverture d'esprit***

Être ouvert d'esprit signifie s'ouvrir à de nouvelles idées, personnes, modes de vie et donc, faire preuve de tolérance. Cela va de pair avec une volonté d'apprentissage permanent.

Etre ouvert d'esprit implique d'exclure toute forme de discrimination, comme par exemple dans les processus de GRH et être convaincu que chaque collaborateur possède des talents et des compétences uniques qui peuvent être valorisées et développées dans des opportunités d'emploi et de développement de la carrière.

L'ouverture d'esprit rejoint dans certains points la valeur fondamentale qu'est l'impartialité.

La zone de police 5297 va mener une politique de diversité et se positionner vis-à-vis de la diversité croissante des caractéristiques, besoins et attentes des publics cibles et des partenaires d'une part, et de ceux des travailleurs présents sur le marché du travail et au sein de l'organisation.

### ***Flexibilité***

La flexibilité consiste à s'adapter aux circonstances changeantes de l'environnement de travail. Elle est nécessaire à rencontrer l'objectif de disponibilité que les services de police sont tenus d'atteindre. Elle se caractérise par une présence physique là où la mission doit être exécutée mais également par l'accessibilité pour la population et les autorités. Elle rencontre donc en partie la valeur fondamentale de disponibilité.

La flexibilité ne doit pas reposer uniquement sur un comportement individuel mais implique l'organisation dans sa globalité. Elle concerne la manière dont la zone de police est en mesure de réagir aux changements de la société et de son environnement.

Pour la zone de police 5297 la flexibilité est liée à la manière dont elle aborde la créativité et les idées nouvelles dans les objectifs stratégiques et transversaux qu'elle poursuit.

### ***Fierté***

La fierté a trait à des caractéristiques positives telles que la dignité et l'honneur. Elle se traduit par une présentation, une attitude et un comportement dignes.

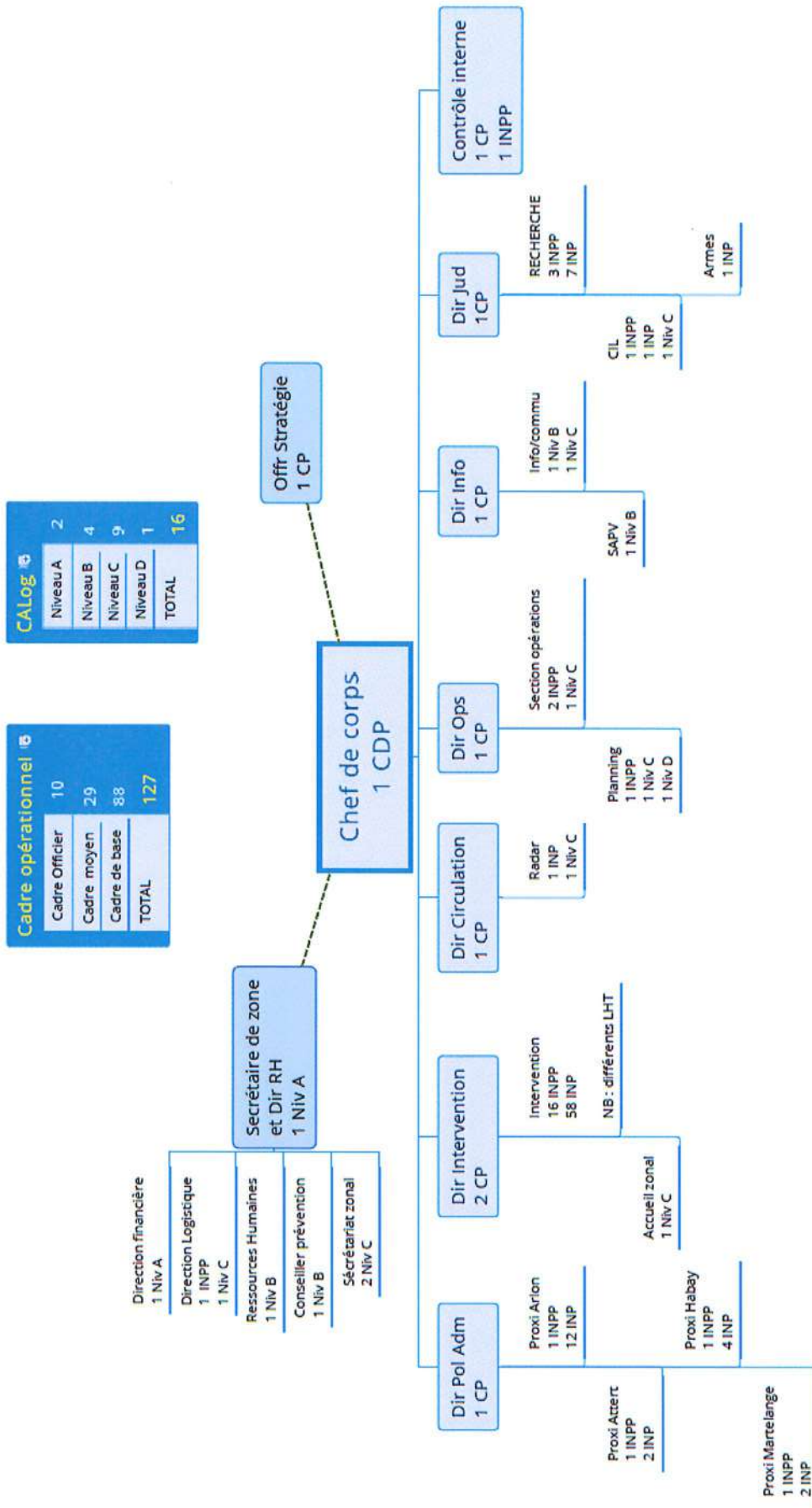
La zone de police 5297 travaillera sur son identité et son image dans le cadre de l'objectif stratégique RH. La fierté d'appartenir à la Police en générale et à notre zone en particulier résultera, en outre, des autres objectifs transversaux citées ci-dessus et de notre politique de valeurs.

De plus, la notion de polyvalence nuancée devra permettre d'éviter les sentiments de spécialisation et risquer ainsi de déboucher sur une fierté déplacée.

La fierté que recherche la zone de police 5297 doit aller de pair avec une certaine modestie ou humilité.

## 1.4 Organigramme

Suite la vision et la lettre de mission du CDP COLLINI, un nouvel organigramme (sur base de 127 membres opérationnels) de la ZP 5297 a été présenté au comité de concertation de base (CCB) en date du 25/03/2019 et approuvé au Conseil de Police du 01/04/2019.



La Description de la vision de cet organigramme par Chef de Zone est expliquée ci-après.

#### 1.4.1 Rôles stratégiques, tactiques et opérationnels

Différents rôles stratégiques sont mis en œuvre dans un comité de direction qui donne les grandes orientations à suivre. Ces décisions sont traduites en actions par un management tactique et mises en œuvre au niveau opérationnel. Mais, il ne s'agit pas uniquement d'un système de management du haut vers le bas. Au contraire, c'est sur base des informations opérationnelles, de leur analyse tactique que le niveau stratégique va pouvoir prendre ces orientations. C'est une culture d'échanges.

Ces responsabilités opérationnelles et d'appui impliquent cependant pour chaque chef :

- d'assurer sa mission de contrôle de la bonne exécution des tâches et devoirs demandés à nos collaborateurs
- de promouvoir les relations internes par un respect mutuel et contribuer au bien-être sur les lieux du travail
- de faire preuve d'un esprit de service caractérisé par la disponibilité, la qualité du travail fourni, la recherche de solutions, la mise en œuvre optimale des moyens fournis dans le respect de l'organisation du temps de travail
- d'agir de manière autonome et faire preuve d'initiative, tout en restant loyal
- de respecter et faire respecter le R.O.I.
- de faire preuve d'exemplarité dans la fonction, d'équité, d'impartialité et de discrétion
- d'anticiper la survenance de problèmes dans son secteur, et plus largement dans la zone de police
- de prendre les initiatives utiles en vue de communiquer efficacement en interne
- de se tenir au courant de l'évolution de la législation, des règlements et autres directives en rapport avec ses fonctions
- de disposer d'un solide esprit d'équipe
- d'être résistant au stress, et savoir garder son sang-froid même dans des circonstances dangereuses

#### 1.4.2 Attribution des responsabilités stratégiques OPS

##### DIRECTION STRATEGIE

- pilotage de la zone, conseils en amélioration organisationnelle
- recherche des meilleures opportunités de développement
- développement du contrôle interne (CP3 et appui au contrôle interne)
- adjoint du chef de zone
- rédaction du PZS (en collaboration avec autres membres du comité de direction)
- référent évaluation
- contrôle de l'exécution des tâches et missions des cadres
- détecte/recadre les éventuels dysfonctionnements et informe loyalement l'autorité

##### DIRECTION JUDICIAIRE

- gestion de la SER : positions stratégiques et développement d'un management DES enquêtes
- accords de collaboration avec la PJF et les SER voisines
- intégrer l'UAS dans les opérations

- mise en place et direction d'opérations « All In »
- gestion du CIL en ce qui concerne la gestion fonctionnelle
- répartition de la charge de travail (apostilles) entre SER, quartier et intervention
- tenir un registre et un tableau de bord
- contrôle et suivi des rédactions de documents administratifs
- officier EPO
- évaluation du personnel
- participation au rôle d'officier de permanence
- être formé Dir PCOps
- contrôle de la complétude et qualité des rédactions judiciaires en :
- assurant un monitoring des responsables assurant les corrections
- mettant en place des processus visant à formation à réguler les retards de rédaction ainsi qu'à améliorer la travail dans cette la matière (PV types, vade mecum, etc.)
- instaurant un monitoring des retards de rédaction
- en communiquant aux évaluateurs les points forts / à améliorer des collaborateurs dans cette matière (suivi des objectifs individuels)
- mettre en œuvre les recyclages judiciaires, diffuser et expliquer au personnel les directives Parquets, COL, etc.
- détecte/recadre les éventuels dysfonctionnements et informe loyalement l'autorité

#### DIRECTION INFORMATION

- mise en place de la culture du débriefing/retour d'expérience
- faire un débriefing systématique des opérations
- Des faits particuliers
- gestion de la communication interne et externe après aval du chef de corp
- mise en place et coordination de la sectorisation de la zone
- suivi et appui des responsables de secteurs
- gestion du CIL en ce qui concerne le volet communication
- établir un rapport journalier pour J+1 à 8h30
- Analyse de phénomènes
- Développement de la recherche au niveau des agissements suspects
- Contrôle de l'exécution des tâches
- mise en place et direction d'opérations « All In »
- officier DPO
- évaluation du personnel
- participation au rôle de permanence officier
- Etre formé Dir PCOps
- détecte/recadre les éventuels dysfonctionnements et informe loyalement l'autorité

#### DIRECTION OPERATIONS (DirOps)

- gestion quotidienne des servitudes fixes (PMOB, accueil...), prévisibles (éphémérides..) et aléatoires (transferts, grèves...)
- gestion du planning (y compris repos et congés demandés après la parution des prévisions de service) des membres de l'intervention
- directives au gradé de jour
- mise en place et direction d'opérations « All In »
- évaluation du personnel
- participation au rôle de permanence officier

- être formé Dir PCOps
- détecte/recadre les éventuels dysfonctionnements et informe loyalement l'autorité

#### DIRECTION POLICE ADMINISTRATIVE

- gestion de la police administrative spécialisée (horeca...)
- mise en place d'une politique de quartier globale
- simplification des domiciliations
- organisations de patrouilles pédestres/à vélo
- mise en place et direction d'opérations « All In »
- Participation au rôle de permanence officier
- être formé Dir PCOps
- évaluation du personnel
- gestion chefs de poste et de proximité
- recense les problématiques et nuisances sur les 4 postes. En collaboration avec les officiers intervention et information (ops 'all in' + missions BSD), veiller à garantir une présence policière et un suivi de ces problématiques sur ces 4 postes. Il veillera également à faire assurer un feedback régulier des résultats des missions concernées entre l'intervention et les chefs de postes.
- détecte/recadre les éventuels dysfonctionnements et informe loyalement l'autorité

#### DIRECTION INTERVENTION ET UNITES D'APPUI SPECIALISE

- gestion de la police administrative générale (Hycap etc...)
- gestion des opérations hors routine, en fonction des priorités du comité de direction
- gestion quotidienne des équipes
- suivi et contrôle de ces équipes
- mise en place et direction d'opérations « All In »
- en concertation avec les postes de proximité et la SER, assurer un briefing quotidien visant notamment à assurer une présence policière pertinente des équipes sur le terrain (adéquation opportunité lieu /moment)
- dans le respect des quotas et des nécessités de service, accorder/refuser les demandes de permutations/congés (exceptés pour les gros S.O. de type carnaval/Maitrank qui seront accordés par la Dirops en fonction de l'analyse de risques)
- assure un contrôle de la bonne exécution des tâches et missions exécutées par le personnel inter (Pmobs, accueil, ops, patrouilles,...)
- veille à optimiser les prestations de ses collaborateurs ( contrôle qualité des B.S, suivi des pauses écritures, gérer les récupérations d'heures en bon père de famille,...)
- attribue des missions de terrains à son personnel qui se trouverait au poste sans mission ou sans écritures en cours.
- Coache, recadre et stimule les INPP dans leur rôle GJ/GN
- implication dans la planification d'urgence
- participation au rôle de permanence officier
- être formé Dir PCOps
- évaluation du personnel
- gestion des pools à orientation particulière (UAS, Stups...)
- détecte/recadre les éventuels dysfonctionnements et informe loyalement l'autorité

## DIRECTION CIRCULATION

- adjoint du Directeur de l'intervention et des opérations spéciales
- gestion de la problématique mobilité en général
- gestion du service radar
- gestion des travaux
- mise en place et direction d'opération « All In »
- détecte/recadre les éventuels dysfonctionnements et informe loyalement l'autorité

## DIRECTION DU PERSONNEL – SECRETAIRE DE ZONE

- Gestion du personnel
- Recrutement
- Formation
- Avis juridiques
- Assurer l'administration des Collèges et Conseils de police
- Evaluation du personnel par la DRH

## DIRECTION FINANCIERE

- Prévision et suivi du budget
- Analyse d'impact des décisions sur les comptes et le budget
- Suivi de la masse d'équipement
- Evaluation du personnel par la DRH

## CHEF DE POSTE DE PROXIMITE

- Définition d'une politique d'investissement en matériel et véhicules
- Politique de sécurité d'accès physique interne aux membres de la zone
- Evaluation du personnel par la DRH

### 1.4.4 Attribution des responsabilités tactiques

Dans le cadre d'une large autonomie, chaque gradé de la zone se voit attribuer des tâches et missions particulières.

Les chefs de poste (Attert-Habay-Martelange) et de proximité (Arlon) ont un rôle central dans la vision du développement de la police de proximité. Leurs tâches sont larges et teintées d'autonomie.

Sous le couvert du Directeur de la police administrative (proximité), chacun d'eux développe les compétences suivantes :

- Applique la philosophie du Community Policing conformément à la vision stratégique développée par le chef de corps, et ce sous les directives de l'officier de police administrative spécialisé en charge de la fonctionnalité proximité.
- Développe des projets dans une vision audacieuse de la police de proximité
- Assure la gestion quotidienne d'un secteur de proximité de la zone de police quant à la gestion, la coordination et l'uniformité de fonctionnement.

- Analyse les demandes émanant des autorités administratives relatives à la fonctionnalité proximité et entretient un contact permanent, constructif ainsi que professionnel avec les administrations communales.
- Participe au rôle de gradé de jour.
- Assure l'encadrement fonctionnel en matière de discipline et tenue, répartition des missions et tâches, répartition et entretien des véhicules, du matériel informatique et de communication et de l'équipement individuel et collectif.
- Effectue les interventions de police administrative et judiciaires qui lui sont confiées.
- S'assure de la qualité de tous les procès-verbaux et du délai de transmission de ceux-ci.
- Veille à la correcte rédaction des fiches informations.
- Veille à la correcte rédaction des bulletins de service.
- S'informer de tous les devoirs en cours au sein de son secteur et assurer un rôle de coordination.
- Procède à l'évaluation du personnel placé sous sa direction
- Participe à des actions planifiées dans le cadre du Plan Zonal de Sécurité.
- Participe à des services d'ordres sur la zone de police.
- Participe à des missions en collaboration avec d'autres services.
- Participe à des missions fédérales ou à caractère supra-local.
- Appuie le personnel du service interventions et de la proximité dans ses missions opérationnelles ainsi que dans le travail de rédaction, lorsque la nécessité l'exige ou dans la mesure où la capacité se trouve hypothéquée.
- Rend régulièrement compte à l'officier en charge de la police administrative spécialisée ainsi qu'au chef de corps.
- Détecte/recadre les éventuels dysfonctionnements et informe loyalement l'autorité

## TEAMLEADERS

L'organisation prévue au point 3 et notre ambition de développer une polyvalence nuancée nécessite fondamentalement la mise en place de teamleaders motivés, dynamiques et audacieux.

Leur rôle au sein de leur service est la pierre angulaire du fonctionnement de notre zone. Les attributions, responsabilités et moyens affectés au rôle de teamleader sont définis dans le processus d'évaluation particulier et individualisé.

Ce rôle nécessite en principe, pour chaque teamleader qu'il:

- Applique la vision stratégique développée par le chef de corps, et ce sous les directives du directeur des opérations, du directeur de la circulation et du directeur de l'intervention pour les domaines qui les concernent.
- Développe des projets dans une optique audacieuse de la fonctionnalité intervention.
- Participe au rôle de gradé de jour.
- Assurer le contrôle et l'encadrement fonctionnel en matière de discipline et tenue, répartition des missions et tâches, répartition et entretien des véhicules, du matériel informatique et de communication et de l'équipement individuel et collectif.
- Effectue les interventions de police administrative et judiciaires qui lui sont confiées.
- S'assure de la qualité des procès-verbaux de son bureau et du délai de transmission de ceux-ci.
- Veille à la correcte rédaction des fiches informations.
- Veille à la correcte rédaction des bulletins de service.
- Aide à procéder à l'évaluation du personnel placé sous sa direction.
- Participe à des actions planifiées dans le cadre du Plan Zonal de Sécurité.

- Participe à des services d'ordres sur la zone de police.
- Participe à des missions en collaboration avec d'autres services.
- Participe à des missions fédérales ou à caractère supra-local.
- Appuie le personnel du service interventions et de la proximité dans ses missions opérationnelles ainsi que dans le travail de rédaction, lorsque la nécessité l'exige ou dans la mesure où la capacité se trouve hypothéquée.
- Détecte et recadre les éventuels dysfonctionnements et informe loyalement l'autorité

### Coordinateurs de communautés

Au-delà des secteurs de la police de proximité, des communautés particulières nécessitent une attention et un partenariat spécifiques, ces communautés sont, par exemple, les commerçants du centre-ville, ceux du quartier de la gare, les détenus de la prison, les écoles,

Ces coordinateurs, membres de l'intervention ont pour objectif de prendre contact avec les communautés particulières afin d'améliorer la relation entre la zone de police, les inspecteurs de proximité et les citoyens. Leurs tâches consistent à trouver des solutions sur mesure et adaptées.

Leur mise en place contribue à renforcer notre mission de proximité avec une partie spécifique de la population qui n'y est pas nécessairement domiciliée. Il cherche en fin de compte à améliorer la qualité de vie et la sécurité des communautés particulières.

Les attributions, responsabilités et moyens affectés au rôle de coordinateur de communauté sont définis dans le processus d'évaluation particulier et individualisé.

## 2. Priorités pour notre zone de police en 2020 – 2025

### 2.1 Sécurité et qualité de vie – priorités externes

Les **priorités stratégiques** dont les choix sont expliqués au point 7.6 sont les suivantes :

#### Priorité n° 1

Renforcer la sécurité routière en luttant notamment contre la vitesse excessive, la conduite agressive, le stationnement gênant, l'alcool au volant.

#### Priorité n° 2

Renforcer la police de proximité au travers d'une approche transversale visant notamment à lutter contre les phénomènes de :

- de stupéfiants
- de cambriolages dans les habitations (criminalité itinérante)
- de nuisances environnementales et incivilités.

Bien que n'étant pas reprises comme priorités zonales faisant l'objet de plans d'actions, certaines priorités du plan national de sécurité 2016 (car le nouveau P.N.S ne sera pas disponible à la clôture du présent), feront l'objet d'**attentions zonales** avec un suivi en routine avec des personnes de référence **dans les matières suivantes** :

- Fraude sociale
- T.E.H et prostitution
- Transmigration
- Violences intrafamiliales et sexuelles
- Radicalisme

## 2.2 Gestion opérationnelle optimale – priorités internes

Notre zone de police souhaite maintenir les mêmes priorités que lors du PZS 2014-2019 en adaptant la priorité n° 2 aux nouvelles valeurs 2020-2025. (détails au point 7.7)

### Priorité n° 1

Engager des effectifs afin de remplir et stabiliser le cadre budgétaire (106 Ops).

Ensuite atteindre le cadre officiel (127 Ops - sous réserve de financement fédéral)

### Priorité n° 2

Inculquer auprès des membres du personnel les nouvelles valeurs de la zone de police

# 3. Image socio-économique et démographique de la zone de police

## 3.1 Situation géographique :



La zone de police Arlon-Attert-Habay-Martelange se situe au centre de la « Grande Région » qui s'étend sur 65000 km<sup>2</sup> et regroupe des territoires allemands, français, belges ainsi que le Grand-Duché de Luxembourg. Elle bénéficie d'une situation géographique et transfrontalière stratégique et d'un fort potentiel économique.

Structure de coopération interrégionale créée en 1995, elle permet de développer des coopérations entre les quatre Etats, dont les frontières sont marquées par des flux importants de travailleurs frontaliers. Sa stratégie vise à répondre aux besoins de la population de l'espace transfrontalier, tout en développant sa compétitivité.



La zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE (ZP 5297) regroupe quatre communes de la province du Luxembourg, et sont situées au Nord-Est de l'arrondissement judiciaire d'ARLON, à savoir les communes d'ARLON, ATTERT, HABAY et MARTELANGE.

Notre ZP 5297 partage une frontière de 33 km avec le Grand-Duché de Luxembourg, est située à 7 km de la France, et plus particulièrement d'une « agglomération transfrontalière » (c'est une unité urbaine transfrontalière, autrement dit un ensemble de communes formant un tissu urbain pratiquement continu de part et d'autre d'une ou de plusieurs frontières entre pays ou états

Le Pôle Européen de Développement (PED) est une agglomération transfrontalière située dans le département de la Meurthe et Moselle (France), la province de Luxembourg (Belgique) et le canton d'Esch-sur-Alzette (GDL) de plus de 120.000 habitants répartis pour 30.000 d'entre eux du côté grand-ducal et 60.000 du côté français.

Chacune des communes est composée d'un centre (ville ou village plus important avec des entités avoisinantes).

Notre zone compte 35 Km de frontière avec le Grand-duché de Luxembourg et la frontière française se situe à 7 Km à vol d'oiseau du point le plus proche de la zone. Une criminalité spécifique en matière de stupéfiants se met en place sur la zone et plus particulièrement sur ARLON.

La superficie de notre Zone de Police couvre 29,8% du territoire de l'arrondissement judiciaire et la criminalité y représentait 43,3 % en 2011. Cette proportion n'a pas changé de manière significative (source Polfed - DCA Arlon).

La situation géographique d'ARLON sur l'axe nord-sud (Autoroute E411 et lignes de chemin de fer BRUXELLES-MILAN) et la proximité d'une capitale européenne et place financière importante (Luxembourg : +/- à 25 Km) et de grandes villes françaises (METZ – 100.000 habitants à 80 Km et NANCY – 200.000 habitants à 150 Km) et allemandes (TREVES et SAARBRUCHEN) constituent des facteurs influençant de manière significative la criminalité du sud de la Province de Luxembourg et plus particulièrement l'arrondissement et la ville d'ARLON.

Les événements locaux drainent vers nos localités une population étrangère tant au point de vue commercial qu'au point de vue des activités nocturnes (bals, discothèques, ...).

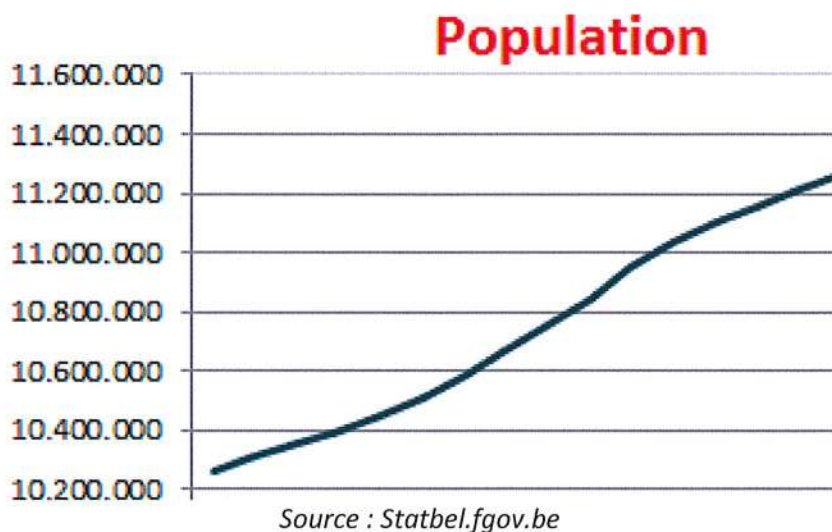
De nombreuses festivités attirent les foules :

- Les Fêtes du « Maitrank » (boisson artisanale locale) se déroulent chaque année lors du quatrième week-end du mois de mai. Il s'agit d'un événement majeur du folklore arlonais.
- Les carnivals d'Arlon, de Habay, de Heinstert, de Martelange,..
- « Tontegrange » à Tontelange : festival d'animations, expositions et concerts en granges.
- La lux Fashion week,
- « Fête de la pêche » à Habay
- Le festival musical des « Aralunaires »
- La Marche européenne du souvenir
- Les commémorations militaires (libération 1914-18 et 1940-45)
- Et de nombreux événements sportifs (Beau vélo de RAVEL, courses cyclistes, etc)
- Retransmissions sur écran géant des grands événements de l'équipe nationale de football
- Brocantes et marché les jeudis à Arlon
- Etc...

## 3.2 Aspects démographiques :

---

### Situation au niveau national :



L'accroissement de la population au niveau national est principalement dû à deux facteurs démographiques :

- un 'solde naturel' positif, les naissances étant plus nombreuses que les décès (+7.155 personnes en 2018), qui représente 12,5% de l'accroissement démographique total, mais surtout ;
- un solde du mouvement migratoire positif : l'immigration dépasse l'émigration (+50.180 personnes en 2018), ce qui explique la majeure partie de ce taux de croissance (87,5%).

### Situation au niveau provincial :

Au 1er janvier 2018, la province de Luxembourg compte 283.227 habitants, soit 7,8 % de la population wallonne pour une densité moyenne de 63,8 hab./km<sup>2</sup> (215,2 en Wallonie).

22,0 % des habitants ont moins de 18 ans (20,8 % en Wallonie); 16,8 % sont âgés de 65 ans et plus (18,3 % en Wallonie).

En 10 ans, la population résidente a progressé de 7,2 % (+4,8 % en Wallonie).

Au niveau local :

TABLEAUX D'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES COMMUNES DE LA ZONE DE POLICE

Evolution démographique depuis la réforme des polices (Norme K.U.L)			
<i>source : STATBEL (SPF Economie)</i>			
ENTITE	2000	2010	2019
Arlon	24.791	27.763	29.858
Attert	4.118	5.019	5.578
Habay	6.968	8.111	8.409
Martelange	1.428	1.618	1.876
	<b>37305</b>	<b>42511</b>	<b>45721</b>
	Hausse de <b>9,1 %</b> de 1990 à 2000	Hausse de <b>13,9 %</b> de 2000 à 2010	Hausse de <b>22,56 %</b> de 2000 à 2019

Evolution population Belgique		
2000	2010	2019
10251250	10839905	11431406
Hausse de <b>5,74%</b>		
Hausse de <b>11,51%</b>		

Evolutions des communes ZP 5297 augmentation entre 2000 et 2019	
Arlon	<b>20,44%</b>
Attert	<b>35,45%</b>
Habay	<b>18,76%</b>
Martelange	<b>26,96%</b>

## TABLEAUX COMPARATIFS DE LA DENSITE DE POPULATION - ZONE DE POLICE

### ARLON

Arlon	Province de Luxembourg	Région wallonne	Belgique
Superficie en km <sup>2</sup> <b>119</b>	Superficie en km <sup>2</sup> <b>4.459</b>	Superficie en km <sup>2</sup> <b>16.901</b>	Superficie en km <sup>2</sup> <b>30.688</b>
Population <b>29.858</b>	Population <b>284.638</b>	Population <b>3.633.795</b>	Population <b>11.431.406</b>
Habitants / km <sup>2</sup> <b>250,8</b>	Habitants / km <sup>2</sup> <b>63,8</b>	Habitants / km <sup>2</sup> <b>215,0</b>	Densité Belgique <b>372,5</b>
Croissance de la population 2012-2018 <b>8,71%</b>	Croissance de la population 2012-2018 <b>6,63%</b>	Croissance de la population 2012-2018 <b>4,55%</b>	Croissance de la population 2012-2018 <b>6,31%</b>

#### Sources

- [Occupation du sol selon le Registre cadastral 2018](#)
- [Population au 1.01.2019](#)



### ATTERT

Attert	Province de Luxembourg	Région wallonne	Belgique
Superficie en km <sup>2</sup> <b>71</b>	Superficie en km <sup>2</sup> <b>4.459</b>	Superficie en km <sup>2</sup> <b>16.901</b>	Superficie en km <sup>2</sup> <b>30.688</b>
Population <b>5.578</b>	Population <b>284.638</b>	Population <b>3.633.795</b>	Population <b>11.431.406</b>
Habitants / km <sup>2</sup> <b>78,5</b>	Habitants / km <sup>2</sup> <b>63,8</b>	Habitants / km <sup>2</sup> <b>215,0</b>	Densité Belgique <b>372,5</b>
Croissance de la population 2012-2018 <b>11,58%</b>	Croissance de la population 2012-2018 <b>6,63%</b>	Croissance de la population 2012-2018 <b>4,55%</b>	Croissance de la population 2012-2018 <b>6,31%</b>

#### Sources

- [Occupation du sol selon le Registre cadastral 2018](#)
- [Population au 1.01.2019](#)



## HABAY

Habay	Province de Luxembourg	Région wallonne	Belgique
Superficie en km <sup>2</sup> <b>104</b>	Superficie en km <sup>2</sup> <b>4.459</b>	Superficie en km <sup>2</sup> <b>16.901</b>	Superficie en km <sup>2</sup> <b>30.688</b>
Population <b>8.409</b>	Population <b>284.638</b>	Population <b>3.633.795</b>	Population <b>11.431.406</b>
Habitants / km <sup>2</sup> <b>81,2</b>	Habitants / km <sup>2</sup> <b>63,8</b>	Habitants / km <sup>2</sup> <b>215,0</b>	Densité Belgique <b>372,5</b>
Croissance de la population 2012-2018 <b>4,23%</b>	Croissance de la population 2012-2018 <b>6,63%</b>	Croissance de la population 2012-2018 <b>4,55%</b>	Croissance de la population 2012-2018 <b>6,31%</b>

### Sources

- [Occupation du sol selon le Registre cadastral 2018](#)
- [Population au 1.01.2019](#)



## MARTELANGE

Martelange	Province de Luxembourg	Région wallonne	Belgique
Superficie en km <sup>2</sup> <b>30</b>	Superficie en km <sup>2</sup> <b>4.459</b>	Superficie en km <sup>2</sup> <b>16.901</b>	Superficie en km <sup>2</sup> <b>30.688</b>
Population <b>1.876</b>	Population <b>284.638</b>	Population <b>3.633.795</b>	Population <b>11.431.406</b>
Habitants / km <sup>2</sup> <b>62,5</b>	Habitants / km <sup>2</sup> <b>63,8</b>	Habitants / km <sup>2</sup> <b>215,0</b>	Densité Belgique <b>372,5</b>
Croissance de la population 2012-2018 <b>16,45%</b>	Croissance de la population 2012-2018 <b>6,63%</b>	Croissance de la population 2012-2018 <b>4,55%</b>	Croissance de la population 2012-2018 <b>6,31%</b>

### Sources

- [Occupation du sol selon le Registre cadastral 2018](#)
- [Population au 1.01.2019](#)



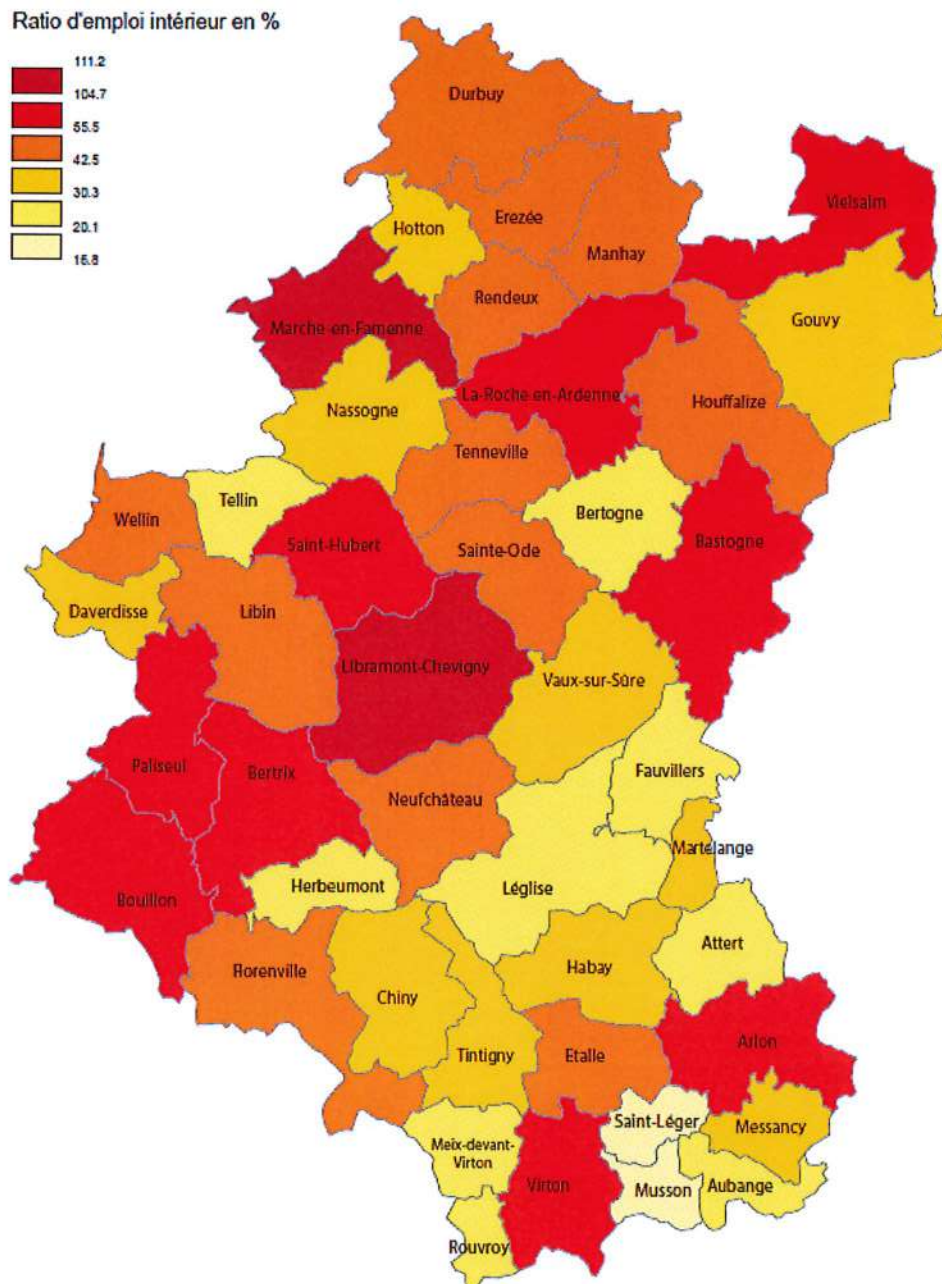
## **Conclusion :**

Hormis pour la commune de HABAY les pourcentages de croissance de la population (2012-2018) des communes de la ZP 5297 sont largement supérieurs à ceux de la province, de la région et de la Belgique.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, la réalité démographique de notre zone de police n'est absolument plus la même qu'au début des années 2000, moment de l'estimation de la capacité minimale des zones de police par la K.U.L. Cette dernière étant à nos yeux déjà sous-estimée dès sa création.

Les réalités et contraintes qui découlent de cette forte croissance doivent dans un avenir prochain modifier les normes minimales de notre zone de police.

## Ratio d'emploi intérieur 2016



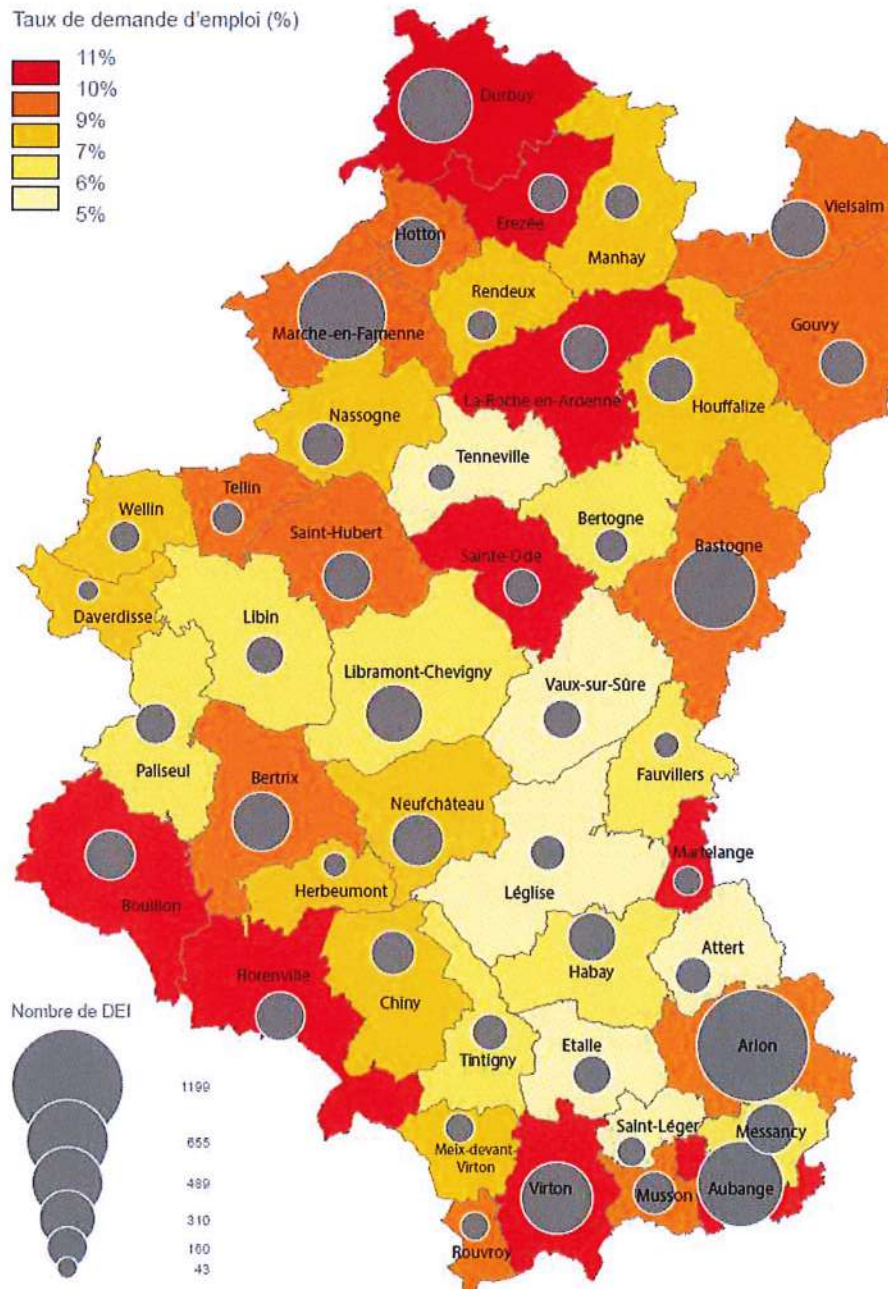
Source: REAL - IWEPS sur la base des données ONSS, ORPSS, INASTI, ONEM, moyenne annuelle 2016

Le ratio d'emploi intérieur rapporte l'emploi intérieur à la population en âge de travailler. L'emploi intérieur estimé ici est exprimé en postes. Pour l'ensemble de la province de Luxembourg, le ratio d'emploi intérieur 2016 (moyenne annuelle) est de 55,0 % (56,6 % en Wallonie et 67,8 % en Belgique).

Les communes qui offrent le plus d'emplois relativement à leur population en âge de travailler sont Marche et Libramont (ratios supérieurs à 100 %) et dans un moindre mesure Arlon. Le plus souvent, les communes où l'on comptabilise beaucoup d'emplois relativement à la population offrent un ensemble de services qui dépassent le cadre de la commune, comme des administrations, la défense, des hôpitaux ou des agences d'intérim (les emplois des intérimaires sont localisés à l'agence) ou

bénéficient de la présence d'un gros employeur. A l'inverse, une commune comme Attert présente un ratio d'emploi intérieur bas. Cela n'est pas relié au taux d'emploi puisque, dans certaines communes, peu d'emplois sont exercés alors que le taux d'emploi y est élevé (dynamique transfrontalière).

### Demandeurs d'emploi



Sources : REAL - le Forem, DEI, au 30 juin 2017-2018

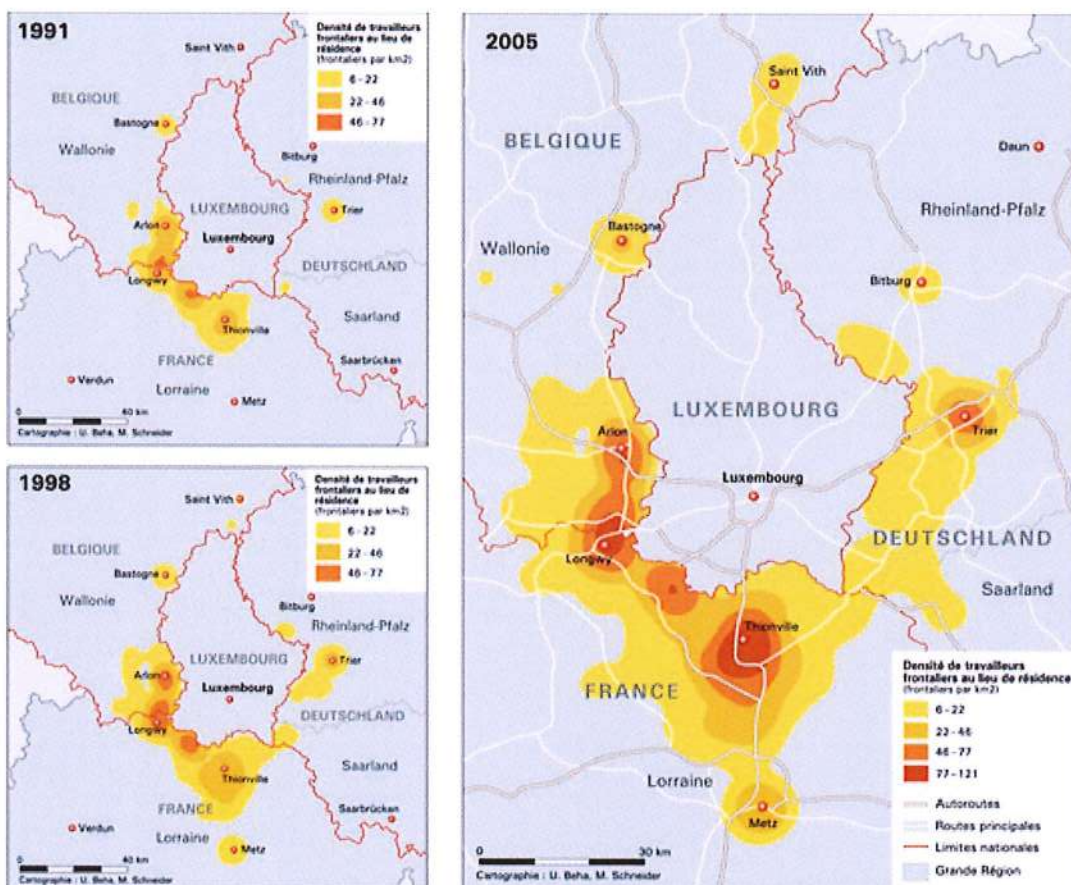
Au 30 juin 2018, la province de Luxembourg dénombre 10.315 demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.), soit 5,4 % des D.E.I. wallons. Parmi eux : 7.435 demandeurs d'allocations, 1.424 jeunes en stage d'insertion ; 698 inscrits obligatoirement ; 758 inscrits librement.

Par rapport à juin 2017, la province enregistre 891 D.E.I. en moins, soit une diminution de -8,0 %, contre -8,5 % en Wallonie (-21,1 % par rapport à juin 2014 contre -20,1 % en Wallonie).  
En termes de profil :

- 52 % d'hommes pour 48 % de femmes;
- 20 % sont âgés de moins de 25 ans (contre 18 % en Wallonie), 27 % ont 50 ans et plus (idem en Wallonie);
- 40 % n'ont pas de certificat de l'enseignement secondaire supérieur ou d'apprentissage (contre 46 % en Wallonie);
- 32 % sont inoccupés depuis moins de 6 mois (contre 24 % en Wallonie), 33 % depuis deux ans et plus (contre 41 % en Wallonie).

Au 30 juin 2018, le taux de demande d'emploi s'élève à 8,1 % (7,9 % pour les hommes et 8,4 % pour les femmes), contre 12,2 % en Wallonie. Selon la commune, il s'échelonne de 4,7 % (Léglise) à 10,6 % (La Roche-en-Ardenne).

### 3.3 Densité des travailleurs frontaliers :



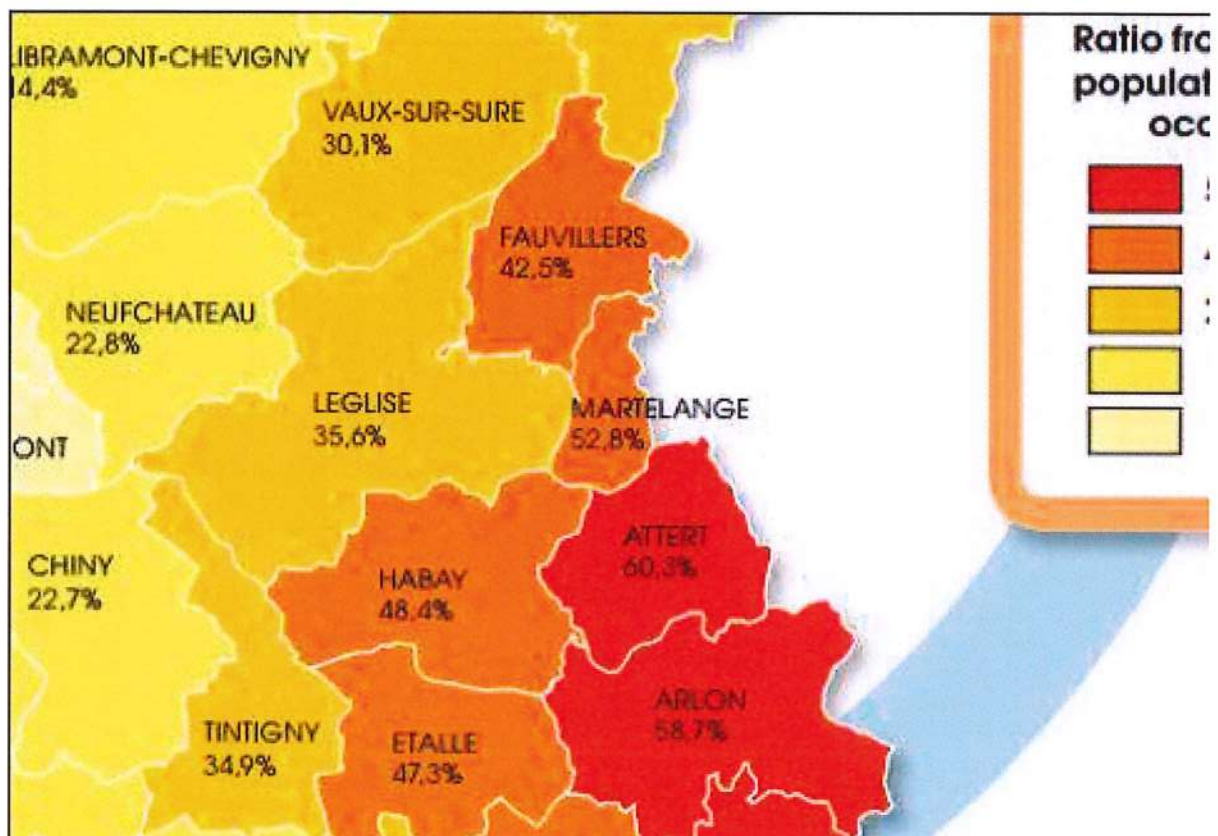
(Source : Bundesagentur für Arbeit, Regionaldirektion Rheinland-Pfalz-Saarland, Statistik, CEPS/INSTEAD , In. Atlas du Luxembourg, Ed Emmons)

Les travailleurs « frontaliers » sont les actifs du Grand-Duché de Luxembourg qui choisissent de résider en dehors du Luxembourg. Selon le STATEC (institut statistique luxembourgeois), les

frontaliers étaient 17.000 en 1985, 145.000 en 2008. Les prévisions pour 2020 sont estimées à 210.000 frontaliers. 15 à 20% de ces frontaliers résident en Belgique.

La carte exposée ci-dessus révèle de manière flagrante la très forte progression entre 1991 et 2005 de la densité des travailleurs transfrontaliers ( Grand-Duché de Luxembourg et France ). Cette évolution a un impact sur les domaines suivants : l'habitat, les infrastructures, les services publics (écoles, crèches, etc), les commerces, le trafic routier, ...

**Nombre de frontaliers résidant en province de Luxembourg et travaillant au Grand-Duché, au 31/03/2016.**



Source : Réseau d'études et d'analyses de la province de Luxembourg (REAL)

La province de Luxembourg compte 32 140 travailleurs frontaliers, soit 28,5% de sa population active. Un taux qui fait plus que doubler le long de la frontière grand-ducale.

Ainsi, sur le territoire de la zone de police, Attert enregistre un taux de travailleurs frontaliers de 60,3 %, 58,7%, suit ensuite Arlon avec 58,7 %, Martelange avec 52,8 % et Habay avec 48,4 %.

Au cours de ces dernières années, l'augmentation de l'installation de nouveaux travailleurs frontaliers sur notre territoire a influencé :

- l'augmentation démographique plus importante qu'au niveau provincial et national
- la mobilité et la sécurité routière
- la charge de travail des services publics
- une plus grande fréquentation des écoles de la part des enfants de travailleurs transfrontaliers

Cet aspect démographique plaide est une nouvelle fois en faveur d'une révision importante de la norme KUL.

### **3.4 Aspects sociaux, économiques et culturels :**

---

- Un Palais de Justice, un Gouvernement Provincial, une Cité administrative de l'Etat, une Maison de Culture provinciale, une prison, un hôpital, une usine (FERRERO : +/- 1.300 emplois) se situent également sur notre zone et plus précisément sur ARLON.
- Le Zone de Police est quotidiennement impliquée dans des missions relatives à la prison d'Arlon, et aux palais de Justice d'Arlon et Neufchâteau.
- 2 camps militaires ( camp Bastin et camp Lagland )
- 2 entreprises à risques SEVESO sur le territoire de la commune d'Habay ( LAMBIOTTE à Marbehan et SHELL au zoning des Coeuvin )
- Plusieurs établissements scolaires [ enseignement primaire, secondaire, technique et supérieur, promotion sociale, académie attirant aussi des étudiants luxembourgeois et français (20%) – environs 12 000 étudiants pour Arlon ].
- En 2020, une nouvelle école secondaire à pédagogie alternative (ENOVA -École Nouvelle du Val d'Attert )
- Plusieurs hypermarchés sont également présents dans notre zone et plus particulièrement sur ARLON : CARREFOUR – GB – DELHAIZE – COLRUYT – ALDI – LIDL – TRAFFIC.
- La Ville d'ARLON dispose également d'une zone piétonne regroupant une cinquantaine d'enseignes commerciales.
- De plus, depuis le dernier PZS, deux centres commerciaux importants ont été ouverts sur ARLON : magasin IKEA et Parc commercial HYDRION regroupant plusieurs enseignes commerciales (+/- 500 emplois). Ces Parcs commerciaux ne cessent de grandir et d'accueillir de nouvelles enseignes réputées, qui attirent des clients venus de la région transfrontalière.
- Également, Place Didier : nouveau complexe regroupant appartements, parkings, bureaux et 5 salles de cinéma amenant un surcroît de population.
- Depuis le le 13 novembre 2015, un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile « visages du monde » a été ouvert dans une partie de la caserne militaire du camp Bastin à Stockem (Arlon). Il est géré par la Croix-Rouge. Il avait à l'ouverture une capacité d'accueil de 970 places et est actuellement fixé à 710 places. Il est destiné principalement aux familles et emploie 60 salariés.
- Plusieurs communautés extra-européennes se sont installées sur ARLON dont une communauté importante de Tchétchènes
- Arlon et sa région est une zone où l'on constate du trafic / transit local et international de STUPEFIANTS.

### 3.5 Mobilité :

---

- Trois gares SNCB se situent également sur la zone : ARLON – HABAY et MARBEHAN. La gare d'ARLON est une gare assurant la liaison LUXEMBOURG-BRUXELLES-ANVERS : plus de 85 trains de voyageurs, dont plusieurs internationaux, y transitent chaque jour.

- Deux axes routiers importants traversent également notre zone (axes autoroutiers nord-sud : E411 et RRég 4). Les travailleurs frontaliers vers le GDL sont très importants ce qui implique une augmentation importante du trafic journalier sur ces deux axes routiers. De plus, ces travailleurs fréquentent également les routes secondaires pour « gagner du temps ».

Aux heures de pointes (aller et retour du travail), la RR4 (N4) et l'autoroute E 411 sont saturées et engendre de gros embouteillages, malgré la création en 2018 d'une bande réservée au co-voiturage.

- Le Luxembourg est une des régions les plus mobilisées d'Europe avec 50.000 navetteurs nationaux et frontaliers, avec d'importants axes routiers stratégiques nécessitant de gros dispositifs policiers lors de conditions hivernales (Alertes – plan NEIGE).

Ces différents éléments (trains et axes autoroutiers) entraînent une importante criminalité, notamment en matière de stupéfiants, ARLON étant également un endroit de passage et de distribution de drogue sur la liaison Hollande – Luxembourg.

## 4. image de la criminalité zonale

L'image a été réalisée en tenant compte de différentes sources de données.

Tout d'abord d'un point de vue objectif, bien évidemment, la Banque de données Nationale Générale (BNG) a été consultée. Elle contient l'ensemble des procès-verbaux rédigés par les policiers suite à la constatation d'un fait.

Les accidents de la circulation entraînant des lésions corporelles, même s'ils diminuent progressivement sont toujours aussi dramatiques et encore plus lorsqu'une personne trouve la mort au volant de son véhicule. Le degré de gravité des accidents (nombre de tués pour 100 accidents) est très élevé dans notre province (deux fois plus important que la moyenne nationale) et, à fortiori, dans les différentes zones de police qui la composent.

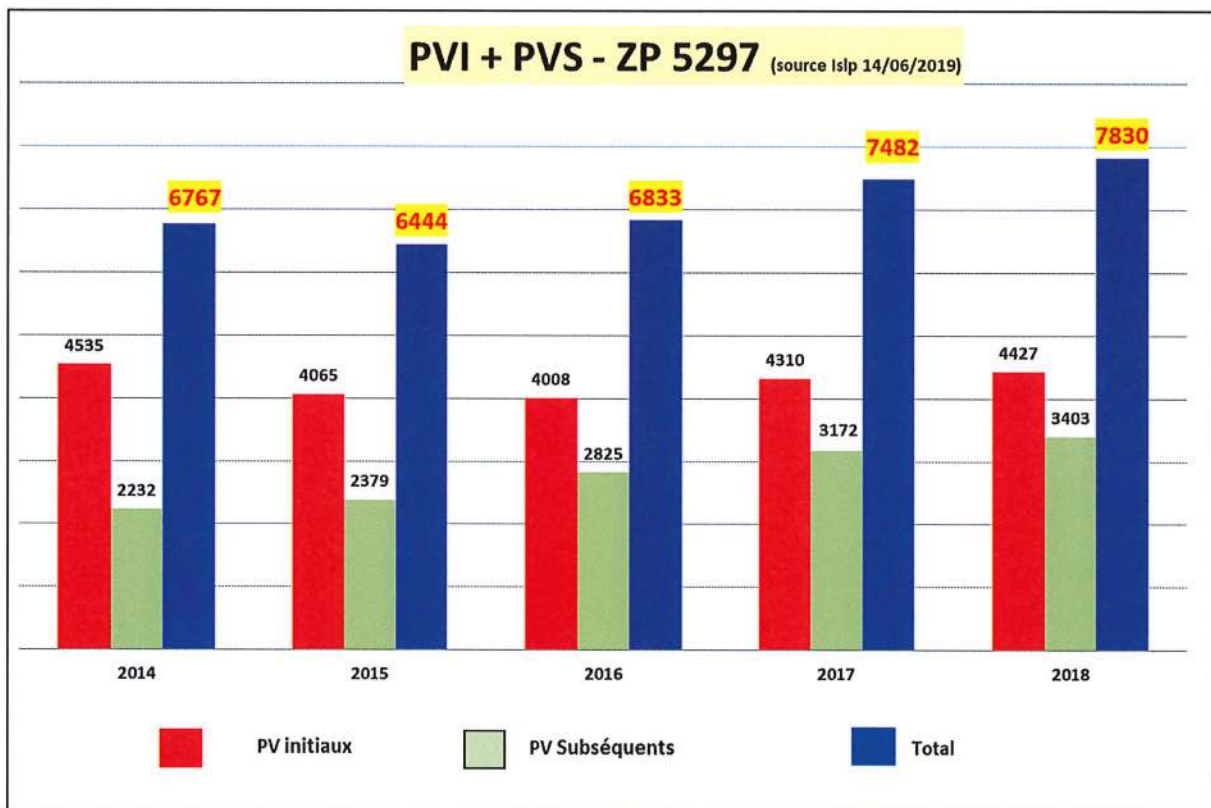
Des appels passés au service « 101 », nous pouvons noter que les principales raisons d'appels sont relatives à tout ce qui a trait à la sécurité routière (21% des appels), les problèmes entre personnes (14%), les nuisances diverses (9%) et les vols (7%).

Les RIR ainsi que l'analyse qualitative nous enseignent quant à eux que de nombreux petits trafics auraient cours dans la zone de police. Le centre-ville d'Arlon serait particulièrement touché par ces deals de rue.

D'autre part, la présence de grands axes routiers nous confronte à diverses problématiques : le tourisme de la drogue (lié à des personnes résidant à l'étranger et dont la présence sur notre territoire est liée à l'acquisition de produits stupéfiants découverts en sa possession), des drugrunners (rabatteurs-livreurs de drogues qui font le lien entre les trafiquants et les dealers/consommateurs).

Le nombre de procès-verbaux initiaux et subséquent a augmenté de 15,1 % entre 2014 et 2018, et la hausse vient essentiellement des procès-verbaux subséquents.

Ces derniers sont souvent synonymes de charge de travail supplémentaire, lors de suites d'enquêtes et surtout d'auditions différées sur convocations. Cela est probablement dû à la nouvelle procédure judiciaire nommée « SALDUZ », ainsi qu'à l'augmentation des suites judiciaires.



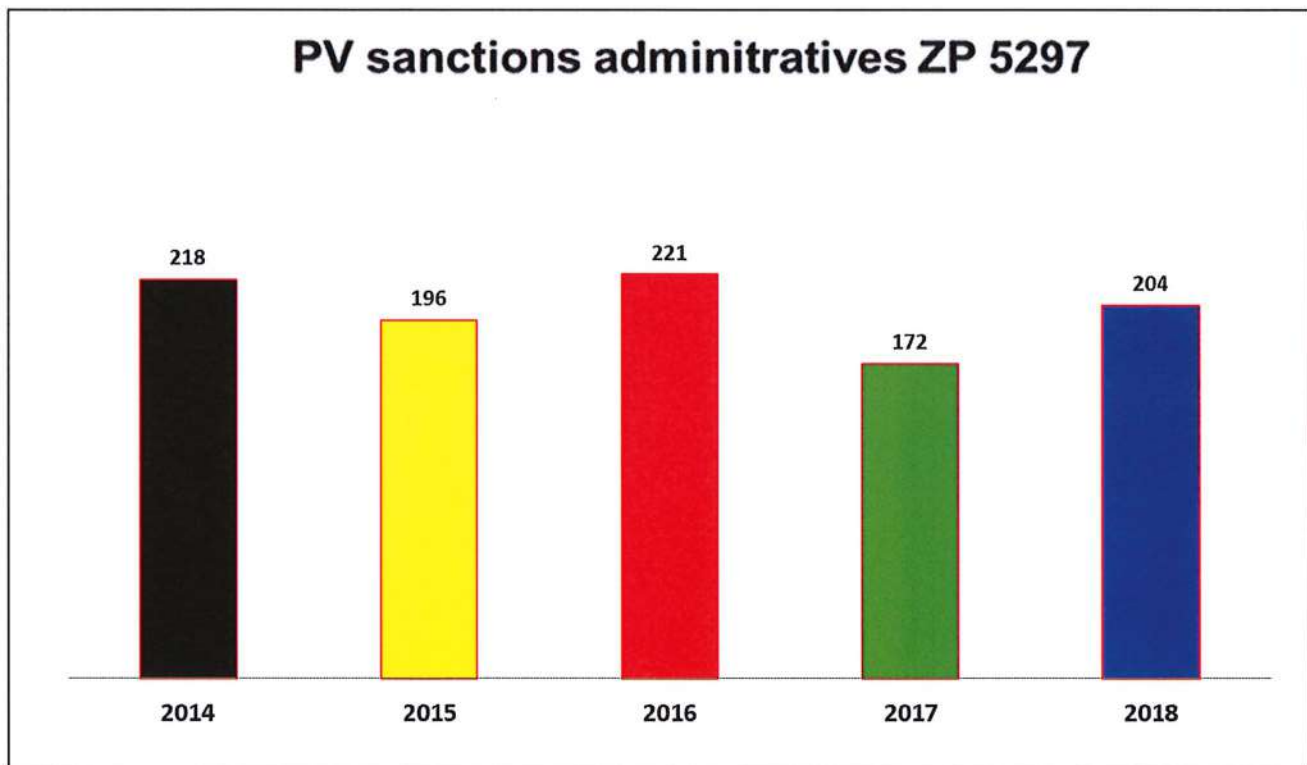
NOMBRE DE FAITS ZP 5297 - IPAS 2013 - 2018 (source Poffed DRI - DCA Lux)

VOLS ET EXTORSIONS							Tendance 2014-2018	
	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
<b>VEHICULES</b>								
Car/homejacking	2	0	2	1	1	1	ZP	Province
Vol de véhicules (hors car/homejacking)	32	37	37	20	28	26	ZP	Province
<b>TOTAL - Vol de véhicules</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>39</b>	<b>21</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	ZP	Province
Vol dans et sur véhicules (autos et motos)	150	168	118	88	126	85	ZP	Province
Vol de motocyclettes et vélos	20	25	8	13	32	26	ZP	Province
<b>VIOLENCE ET ARMES</b>								
Vol à main armée	8	5	6	5	5	0	ZP	Province
Vol avec violence sans arme	43	42	29	20	34	25	ZP	Province
<b>TOTAL - Vol avec violence</b>	<b>51</b>	<b>47</b>	<b>35</b>	<b>25</b>	<b>39</b>	<b>25</b>	ZP	Province
Vol à l'arrachée	8	7	12	4	8	5	ZP	Province
Steaming	0	0	0	0	0	0	ZP	Province
<b>BATIMENTS</b>								
<b>Cambriolage dans habitation (PRIORITE PZS)</b>	<b>222</b>	<b>223</b>	<b>151</b>	<b>161</b>	<b>179</b>	<b>197</b>	ZP	Province
Cambriolage dans entreprise/commerce	58	34	40	42	40	27	ZP	Province
Cambriolage dans bâtiment public	20	27	9	25	27	16	ZP	Province
<b>TOTAL - Cambriolage dans bâtiments</b>	<b>300</b>	<b>284</b>	<b>200</b>	<b>228</b>	<b>246</b>	<b>240</b>	ZP	Province
<b>AUTRES</b>								
Vol par ruse	21	21	20	14	22	9	ZP	Province
Vol garage	7	3	3	0	1	2	ZP	Province
Vol cargo	4	1	6	15	10	6	ZP	Province
Vol métaux	11	7	26	8	14	17	ZP	Province
<b>VOLS ET EXTORSIONS (SUITE)</b>								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
Vol sur chantier	15	18	13	20	17	12	ZP	Province
Vol bélier	1	0	0	0	2	1	ZP	Province
Vol à l'étalage	88	40	51	50	86	82	ZP	Province
Vol à la tire	82	94	86	46	60	42	ZP	Province
<b>STUPEFIANTS ET DOPAGE</b>								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
Drogues import/export	41	98	93	38	38	36	ZP	Province
Drogues fabrication	9	5	6	7	4	2	ZP	Province
Drogues vente	32	58	81	63	59	39	ZP	Province
Drogues détention/consommation	231	344	388	302	282	280	ZP	Province
Drogues autre	10	19	17	11	11	9	ZP	Province
<b>TOTAL - Drogues (PRIORITE PZS)</b>	<b>323</b>	<b>524</b>	<b>585</b>	<b>421</b>	<b>394</b>	<b>366</b>	ZP	Province
<b>ZP :- 30,15 % entre 2014 et 2018, mais dépendent fortement de la capacité affectée</b>								
Production, import/export de drogues synthétiques	0	2	3	3	2	1	ZP	Province
Production de cannabis à grande échelle (>=50 plantes)	1	1	0	0	0	0	ZP	Province
Import/export de cannabis en grande quantité (1kg)	0	3	1	1	1	1	ZP	Province
Import/export de cocaïne	1	11	5	3	3	2	ZP	Province
Hormones et dopage	0	0	2	4	2	6	ZP	Province
<b>ENVIRONNEMENT</b>								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
<b>(attention zonale suite alignement au PNS 2016)</b>								
Déchets	2	13	8	6	7	3	ZP	Province
Biodiversité	12	3	2	8	10	7	ZP	Province
<b>ARMES</b>								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
<b>(attention zonale suite alignement au PNS 2016)</b>								
Production et trafic illégal d'armes à feu, munitions et explosifs	1	2	1	1	0	1	ZP	Province
Production et trafic illégal d'armes non à feu	0	0	1	1	0	0	ZP	Province
Port/transport illégal d'armes	66	52	50	54	39	35		
<b>ARMES (SUITE)</b>								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
Détention illégale d'armes	51	74	70	48	53	51	ZP	Province
Vol d'armes et explosifs	3	10	12	6	9	7	ZP	Province

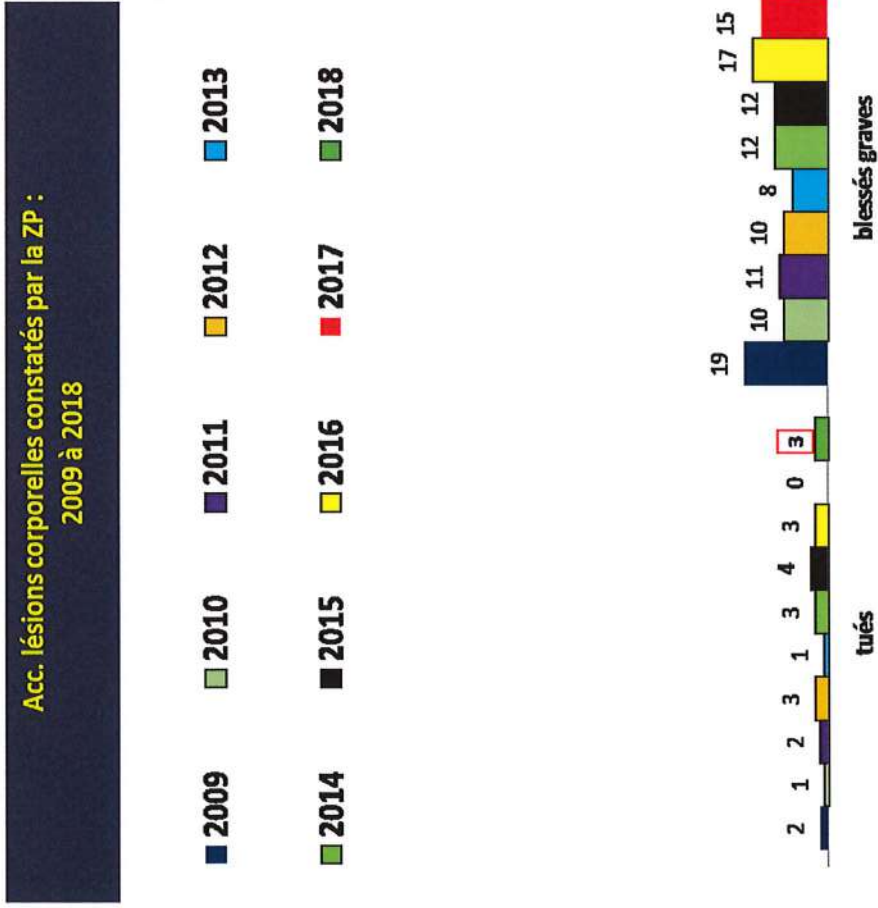
CRIMINALITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
<b>FRAUDE FISCALE GRAVE OU ORGANISEE ET FAILLITES FRAUDEUSE</b>								
Fraude organisée à la TVA	0	0	0	0	0	1	ZP	Province
Faillites frauduleuses	5	3	0	0	2	2	ZP	Province
Fraude sociale aux cotisations (attention zonale suite alignement au PNS 2016)	26	51	29	12	31	30	ZP	Province
							ZP: a triplé depuis 2016	
<b>CRIMINALITE INFORMATIQUE</b>								
(attention zonale suite alignement au PNS 2016)								
Hacking	1	5	7	10	12	8		
Faux en informatique	1	2	0	3	4	1		
Fraude informatique	41	58	46	85	45	51		
Sabotage	1	0	1	2	2	0		
<b>TOTAL - Criminalité informatique</b>	<b>44</b>	<b>65</b>	<b>54</b>	<b>100</b>	<b>63</b>	<b>60</b>	ZP	Province
				ZP : hormis 2016, les faits sont stabilisés autour de 60.				
Fraude aux cartes de paiement	18	21	19	31	16	12	ZP	Province
<b>AUTRES FRAUDES</b>								
Contrefaçon	4	1	8	8	2	10	ZP	Province
Fausse monnaie	5	3	2	1	2	5	ZP	Province
Blanchiment	1	4	9	6	3	1	ZP	Province
Corruption	0	1	0	3	2	0	ZP	Province
Escroqueries	58	62	67	62	80	94	ZP	Province
Tromperies	1	2	0	2	1	0	ZP	Province
Abus de confiance	39	33	39	45	44	30	ZP	Province
Abus de biens sociaux	1	1	2	0	1	0	ZP	Province
<b>IMMIGRATION ILLEGALE ET TRAFIC et TRAITE D'ETRES HUMAINS</b>								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
(attention zonale suite alignement au PNS 2016)							ZP : augmentation de 166 % en 3 ans	
Transmigration illégale et faits concernant les étrangers	105	102	162	89	153	237	ZP	Province
Trafic d'êtres humains	0	0	1	0	0	7	ZP	Province
Aide au séjour illégal	3	1	6	0	2	11	ZP	Province
<b>TRAITE D'ETRES HUMAINS</b>								
légère diminution. Notre ZP dispose de personne de référence "mœurs" et formé TAM (auditions audio filmées)								
Exploitation sexuelle	13	7	8	7	9	5	ZP	Province
Exploitation de la mendicité	6	0	1	0	0	1		
Exploitation économique	0	1	0	0	0	1		
Marchand de sommeil	1	1	2	1	6	0		
<b>ATTEINTES A LA PERSONNE</b>								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
Coups et blessures volontaires	254	230	215	237	292	301	ZP	Province
<b>ATTEINTES GRAVES A L'INTEGRITE DE LA PERSONNE</b>								
Meurtre/homicide (faits et tentatives)	1	9	3	1	5	4	fluctuant	Province
Viol	15	13	10	11	9	9	ZP	Province
Attentat à la pudeur	13	15	8	8	24	17	ZP	Province
Pornographie enfantine	1	2	7	5	9	1	ZP	Province
Pornographie	1	0	1	0	0	1	ZP	Province
Incitation à la débauche	11	22	5	2	1	3	ZP	Province
Exploitation de la débauche	16	6	3	2	5	5	ZP	Province
Outrage public aux bonnes mœurs	4	15	11	9	8	15	ZP	Province
Discrimination	6	4	12	5	5	13	ZP	Province
Outrages et rébellion	31	39	44	43	31	38	ZP	Province
<b>ATTEINTES A LA PERSONNE (SUITE)</b>								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
<b>VIOLENCE EXTRA-FAMILIALE OU LIEN AUTEUR-VICTIME NON CONNU</b>								
Violence sexuelle	11	30	14	7	21	24		
Violence physique	139	149	128	127	162	166		
Violence psychique	125	114	127	105	128	148		
<b>TOTAL - Violence extrafamiliale ou lien auteur-victime non connu</b>	<b>275</b>	<b>293</b>	<b>269</b>	<b>239</b>	<b>311</b>	<b>338</b>	ZP	Province
<b>VIOLENCE INTRAFAMILIALE</b>								
(attention zonale suite alignement au PNS 2016)								
Violence sexuelle	2	5	3	5	6	3		
Violence physique	88	80	98	101	120	124		
Violence économique	22	26	30	27	20	20		
Violence psychique	98	98	83	60	80	76		
<b>TOTAL - Violence intrafamiliale</b>	<b>210</b>	<b>209</b>	<b>214</b>	<b>193</b>	<b>226</b>	<b>223</b>	ZP	Province
				augmentation de 15,5 %				

DEGRADATIONS ET INCENDIES						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Incendie et explosion	16	51	11	16	16	11
Graffiti	12	20	10	25	9	26
Dégradations volontaires et vandalisme	400	391	337	293	271	269
Dégradations volontaires de véhicules	187	227	177	146	141	127
TERRORISME, EXTREMISME ET RADICALISME						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>(attention zonale suite alignement au PNS 2016)</b>						
Terrorisme, extrémisme et radicalisme	2	2	2	2	3	2
Doit davantage être apprécié par un travail qualitatif plutôt que quantitatif. Gestion des infos douces, TFZ -TFL, partenariat ZP-PJF,...						
SECURITE ROUTIERE						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
avec constats autoroutes et WPR						
Accidents avec lésions corporelles (accidents mortels inclus)	133	125	158	148	134	126
Tués sur place	3	3	6	3	1	6

En matière de lutte contre les **incivilités**, les procès-verbaux de SAC ( sanctions administratives communales) se situent en moyenne à hauteur de 200 entre 2014 et 2018 :



Depuis 2015, notre zone de police a constaté une diminution constante des accidents de roulage avec lésions corporelles :



D'abord une hausse des accidents L.C. de 14,1% en 2015 ensuite diminution de 21,5% entre 2015 et 2018. Le nombre d'accident a légèrement augmenté en 2016-2017 pour redescendre en 2018. Le nombre de tués reste aux environs de 3 sauf en 2017 qui fut une année sans décès constaté par notre ZP.

## 2018 : Proportion des accidents de la circulation par jour et par période horaire

Source : Polfed – baromètre accidents de circulation 2018 ( FPF/DGR/DRI )

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
00h00 - 05h59	2,88%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,96%	2,88%
06h00 - 09h59	2,88%	0,96%	5,77%	6,73%	1,92%	1,92%	0,96%
10h00 - 15h59	3,85%	6,73%	3,85%	4,81%	6,73%	3,85%	2,88%
16h00 - 19h59	6,73%	3,85%	5,77%	6,73%	4,81%	3,85%	1,92%
20h00 - 23h59	0,00%	0,00%	0,96%	0,96%	0,96%	0,96%	1,92%

Légende:

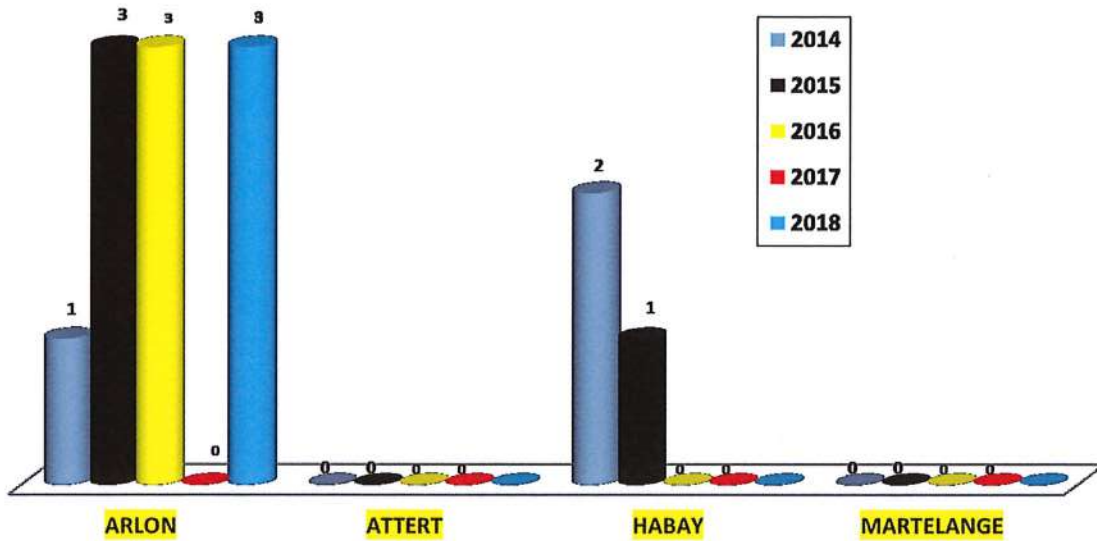
Plus de 5% des accidents avec LC ont eu lieu à ce moment

Entre 2,5% et 5% des accidents avec LC ont eu lieu à ce moment

### Unité de police constatante

Unité de police constatante	Nb accidents avec lésions corp.
ZP ARLON/ATTERT/HABAY/MARTELANGE	94
DAH - POL ROUTE LUXEMBOURG - PCIRC ARLON	5
DAH - POL ROUTE LUXEMBOURG - PCIRC MASSUL (NEUFCHATEAU)	2
ZP CENTRE ARDENNE (BASTOGNE)	1
ZP DE GAUME (ETALLE)	1
ZP SUD-LUXEMBOURG (ATHUS-AUBANGE)	1
<b>Total</b>	<b>104</b>

Acc. mortels constatés par la ZP : 2014 à 2018



Notre Zone de police n'a constaté aucun mortel sur Attert et Martelange depuis 2014 et sur HABAY depuis 2016.

Arlon reste régulièrement au nombre de 3 décès constatés.

En 2018 :

- 52 des accidents constatés en 2018 (avec et sans lésions) ont abouti à une détection positive d'alcoolémie (+/- 10%)
- 197 PV pour conduite sous influence alcool/drogues rédigés en 2018
- 70 conducteurs se sont vu retirer leur permis pour une durée indéterminée (taux > 0,65 mg/l) + 2 pour refus + 9 pour état d'ivresse
- 476 accidents avec dommages matériels uniquement, dont 207 avec délit de fuite. La proportion de DF est presque identique qu'en 2017
- 123 PV d'avertissement rédigés
- 5376 conducteurs contrôlés en infraction de vitesse

En ce qui concerne les infractions de roulage, nous constatons augmentation du nombre de PV depuis que certaines (stationnement,..) sont passées en sanctions administratives (SAC) dont les montants varient entre 58 et 116 euros. En 2018, 1290 PV SAC ont été rédigés (pour 795 en 2017).

## 5. Résultats du sondage de population – Moniteur 2018

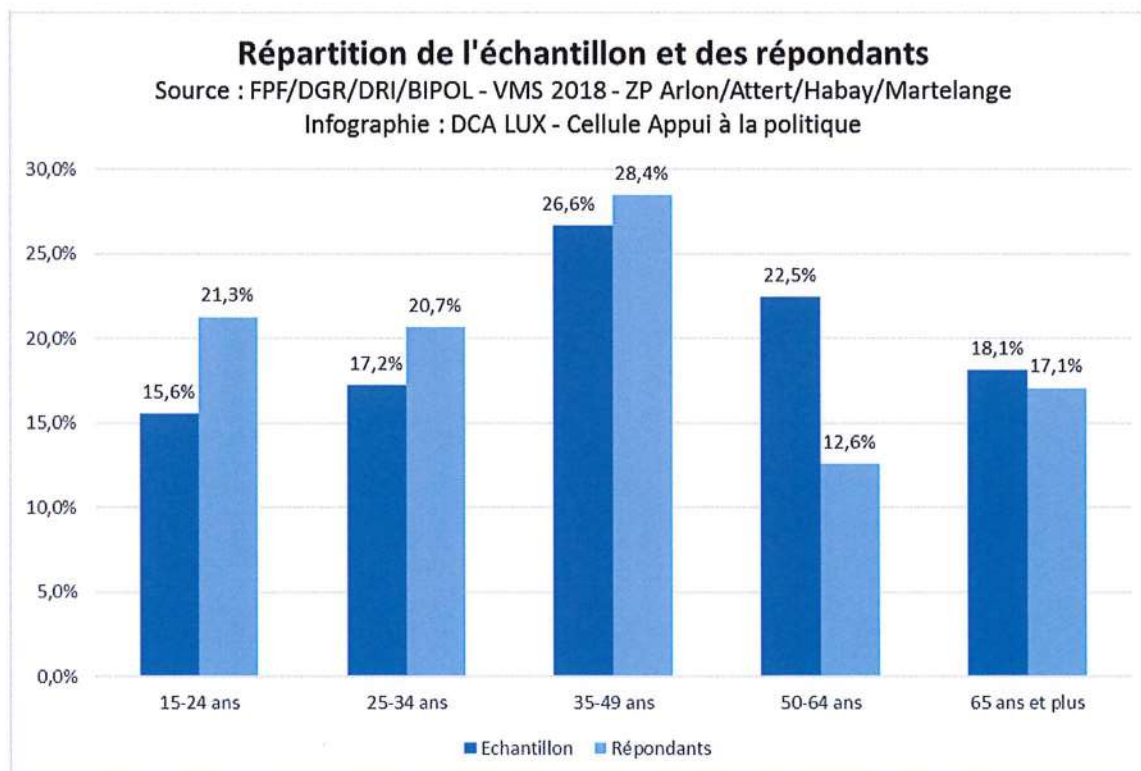
Dans le cadre de la préparation du plan zonal de sécurité 2020-2025, le conseil de police de la ZP 5297 a donné son accord en date du 25 septembre 2017 pour participer à l'enquête locale de sécurité 2018 (ou Moniteur).

Ce sondage était important afin de connaître l'opinion des citoyens sur la sécurité et le fonctionnement de la police dans l'optique de pouvoir développer une gestion qui tienne compte, le mieux possible, des attentes de la population.

Cette enquête auprès de la population avait pour objectif de sonder les éventuels problèmes de quartier, du sentiment d'insécurité, des expériences en matière de victimisation, des points de vue sur la prévention et enfin de connaître l'avis de la population sur le fonctionnement de la police et le contact avec celle-ci.

Les citoyens ont reçu un questionnaire dont les réponses ont été traitées de manière totalement anonyme.

Les personnes sondées ont été sélectionnées au hasard au travers d'un échantillon représentatif se basant sur une répartition proportionnelle en fonction de la population des communes, du genre et des catégories d'âge.



## Taux de réponse

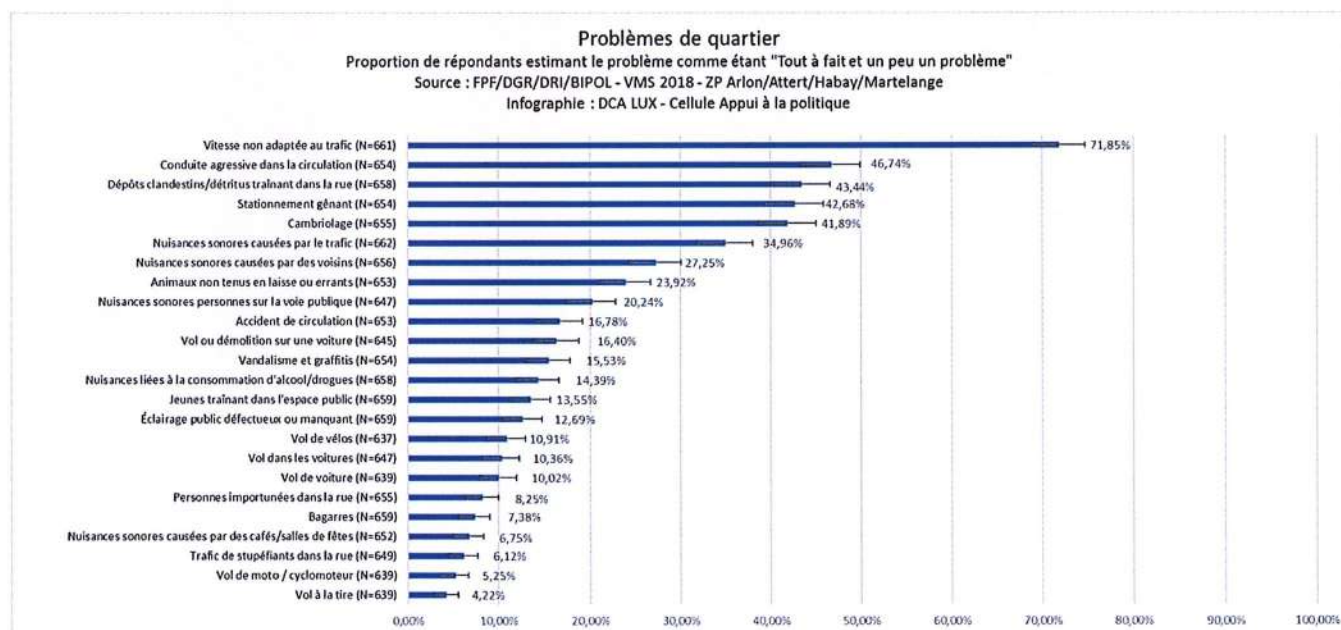
Communes	Nombre de questionnaires envoyés	Nombre de questionnaires valides	Taux de réponse
Arlon	1400	464	33,14%
Attert	165	72	43,64%
Habay	252	105	41,67%
Martelange	55	27	49,09%
<b>ZP</b>	<b>1872</b>	<b>668</b>	<b>35,68%</b>

Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL

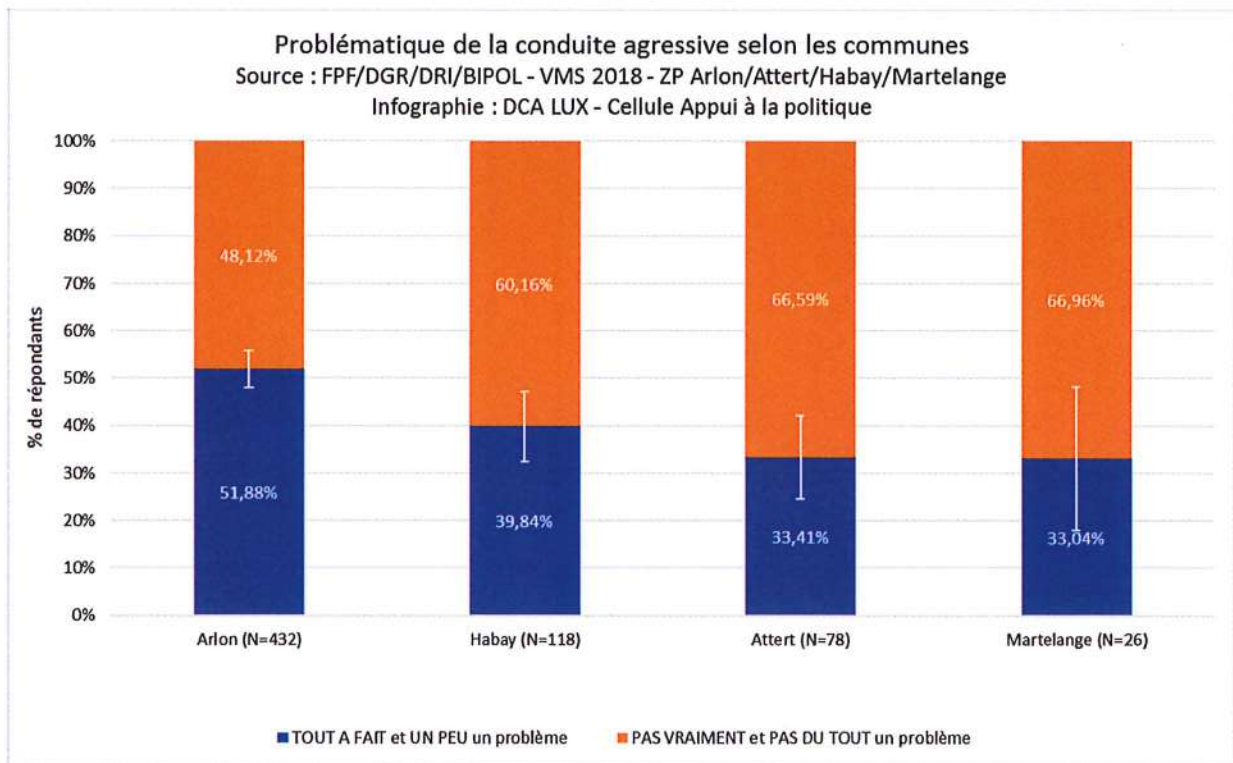
Pour pouvoir réaliser des analyses statistiquement significatives, un taux de réponse de 25% est requis. Le taux de réponse au sein de notre zone de police est donc largement atteint.

Concernant les problèmes de quartier, les citoyens sondés au sein de notre zone de police gardent majoritairement les mêmes attentes que lors de la précédente enquête locale de 2011.

Sur les 5 plus grandes problématiques soulevées par les citoyens, 3 sont tournées vers la problématique de la sécurité routière ( vitesse inadaptée, conduite agressive, stationnement gênant). Viennent ensuite les problématiques des dépôts de déchets, les cambriolages et les nuisances (incivilités). Les pourcentages de réponses sont présentés dans les tableaux ci-dessous.



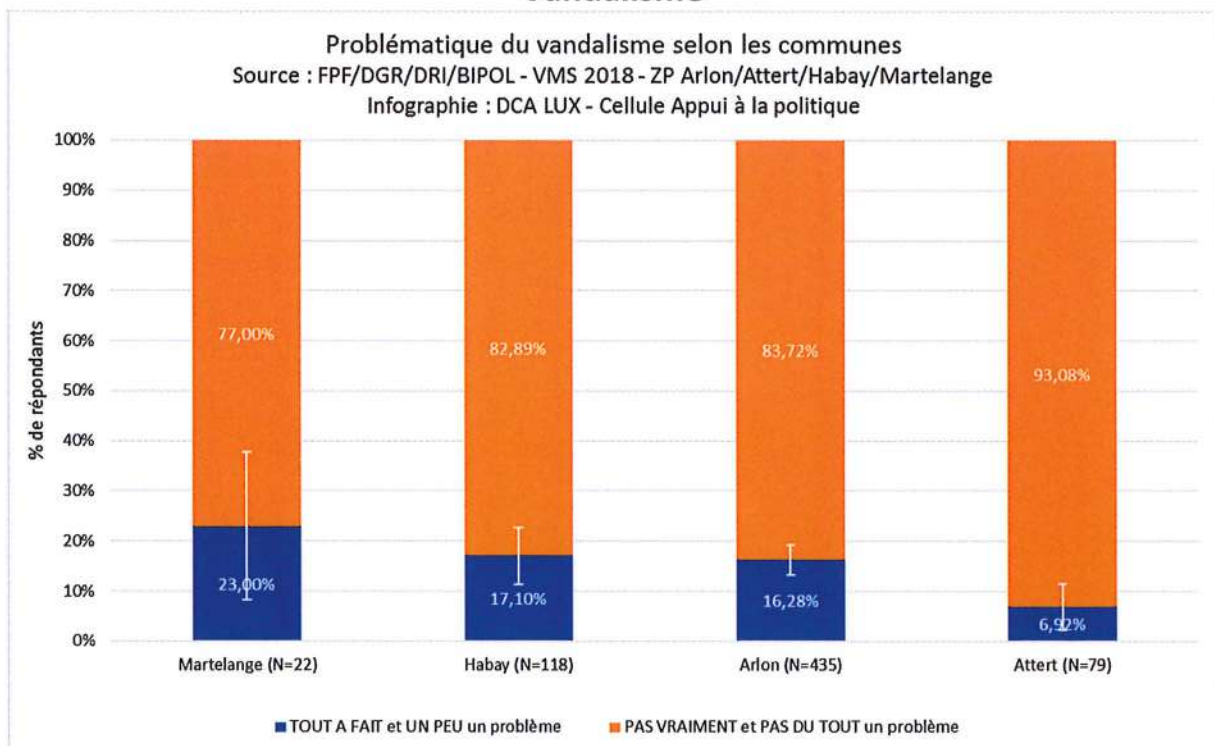
## Conduite agressive



La conduite agressive se démarque de manière significative pour Arlon (la moitié des répondants), par rapport aux autres communes de la zone (le tiers des répondants).

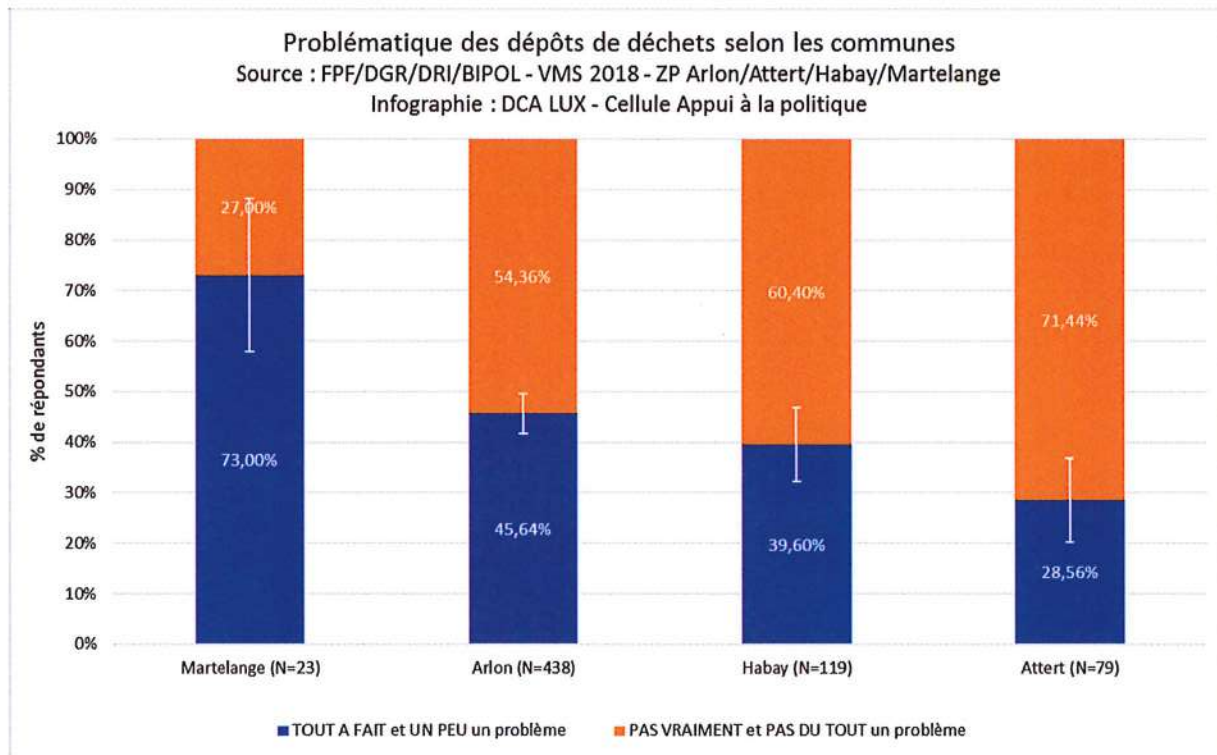
Voici la répartition par commune des problèmes d'environnement :

## Vandalisme



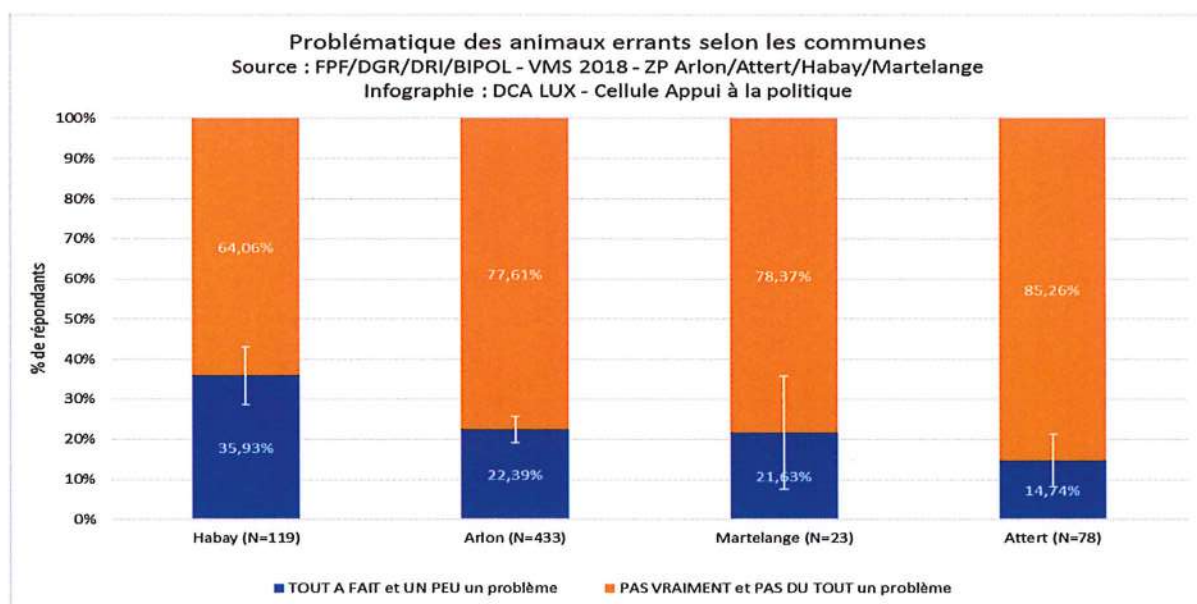
Les graffitis et le vandalisme sont moins problématiques à Attert. Nous observons cette même configuration pour l'éclairage public défectueux. Les habitants d'Attert sont significativement moins nombreux à estimer ce souci comme problématique (3,5% / entre 8 et 16% dans les autres communes).

## Déchets



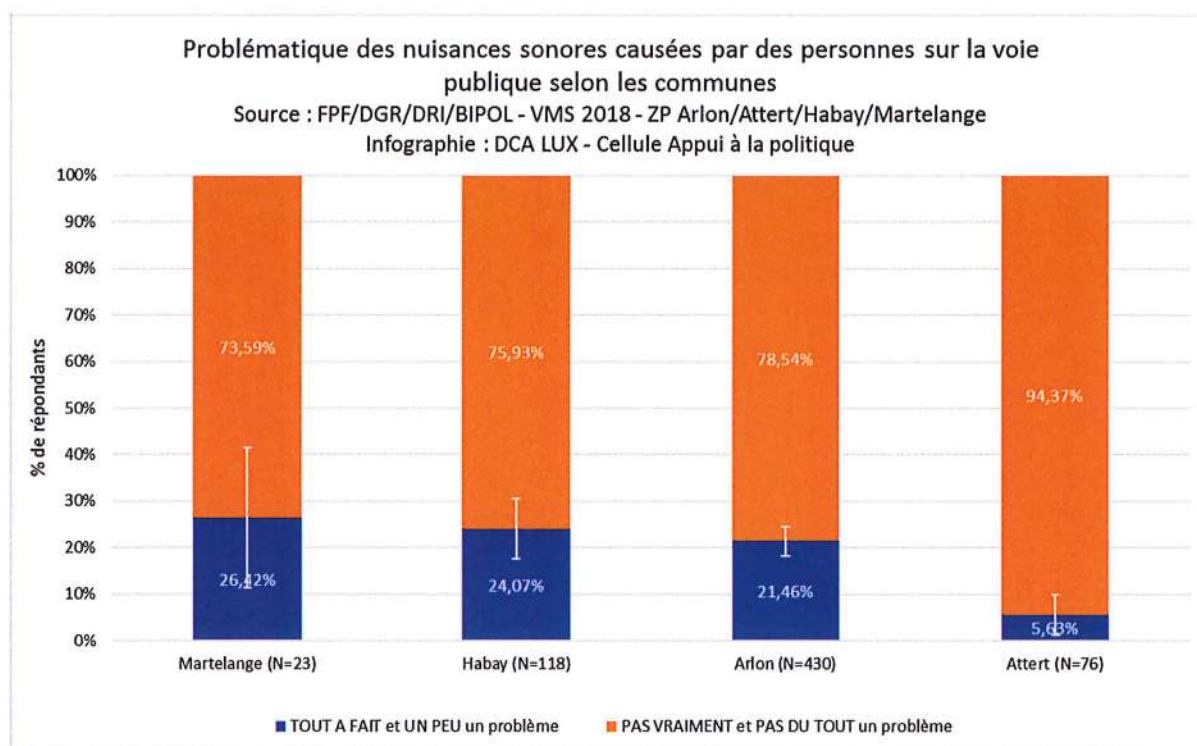
Les dépôts de déchets posent davantage problème à Martelange.

## Animaux errants



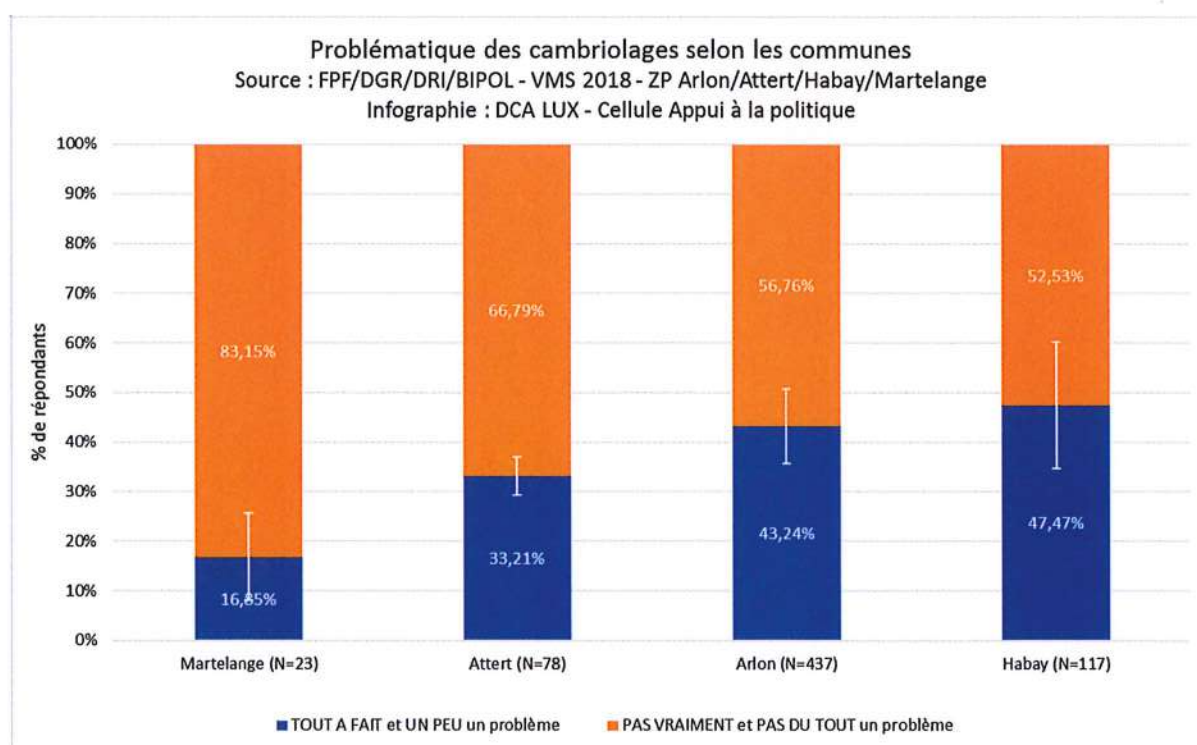
Les animaux errants posent davantage problème à Habay.

## Voici la répartition par commune des nuisances sonores :



C'est dans la commune d'Attert que les citoyens sont les moins nombreux à estimer problématiques les nuisances sonores, celles causées par les personnes sur la voie publique, par le trafic, et par les voisins.

## Voici la répartition par commune des cambriolages et vols :

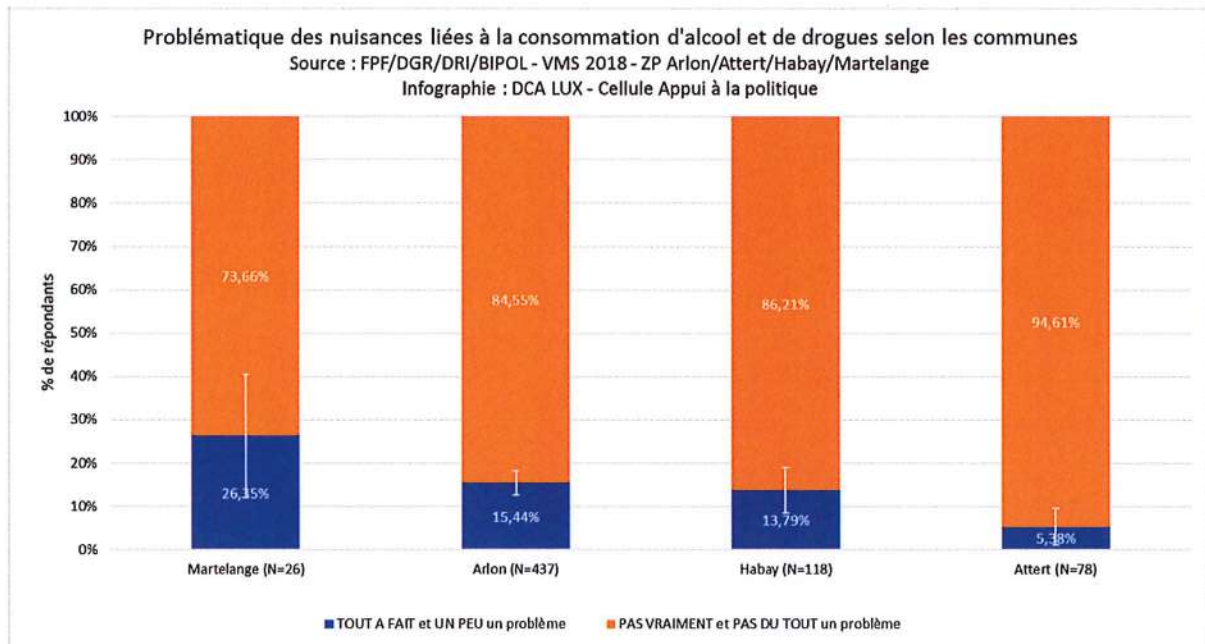


Nous pouvons distinguer 2 « blocs » entre les communes de la zone vis-à-vis de cette problématique.

C'est à Arlon et à Habay que l'on considère davantage le cambriolage comme étant problématique.

La commune d'Attert se démarque à nouveau positivement concernant les vols dans les voitures, les dégradations aux véhicules.

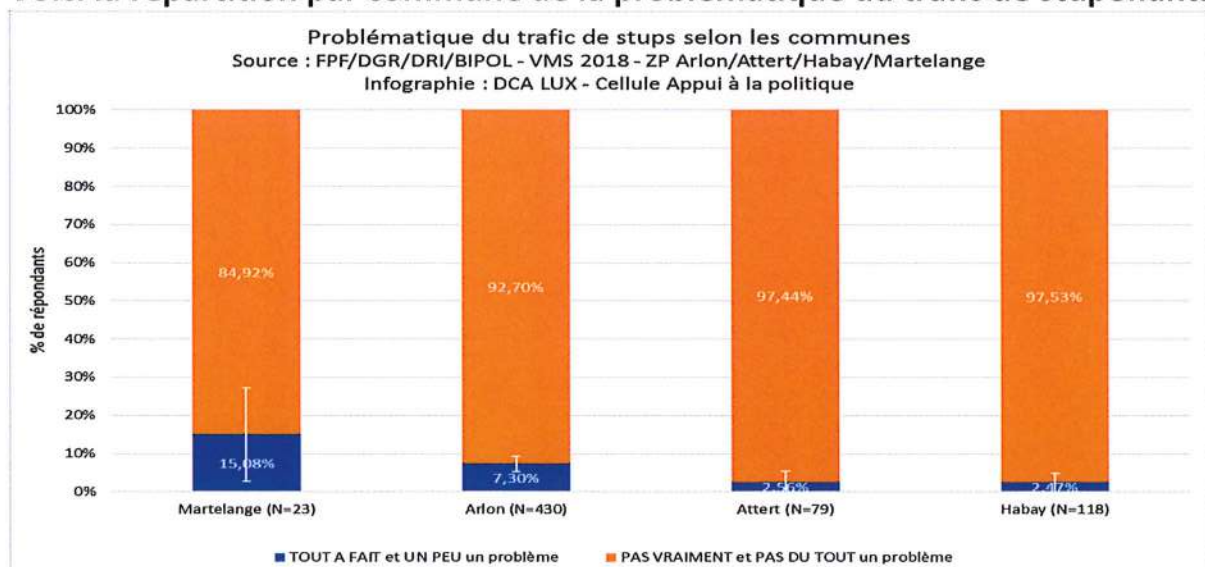
### Voici la répartition par commune des nuisances causées par l'abus d'alcool et de drogue :



La problématique des nuisances causées par l'abus d'alcool et les semblent être moins présente dans la commune d'Attert.

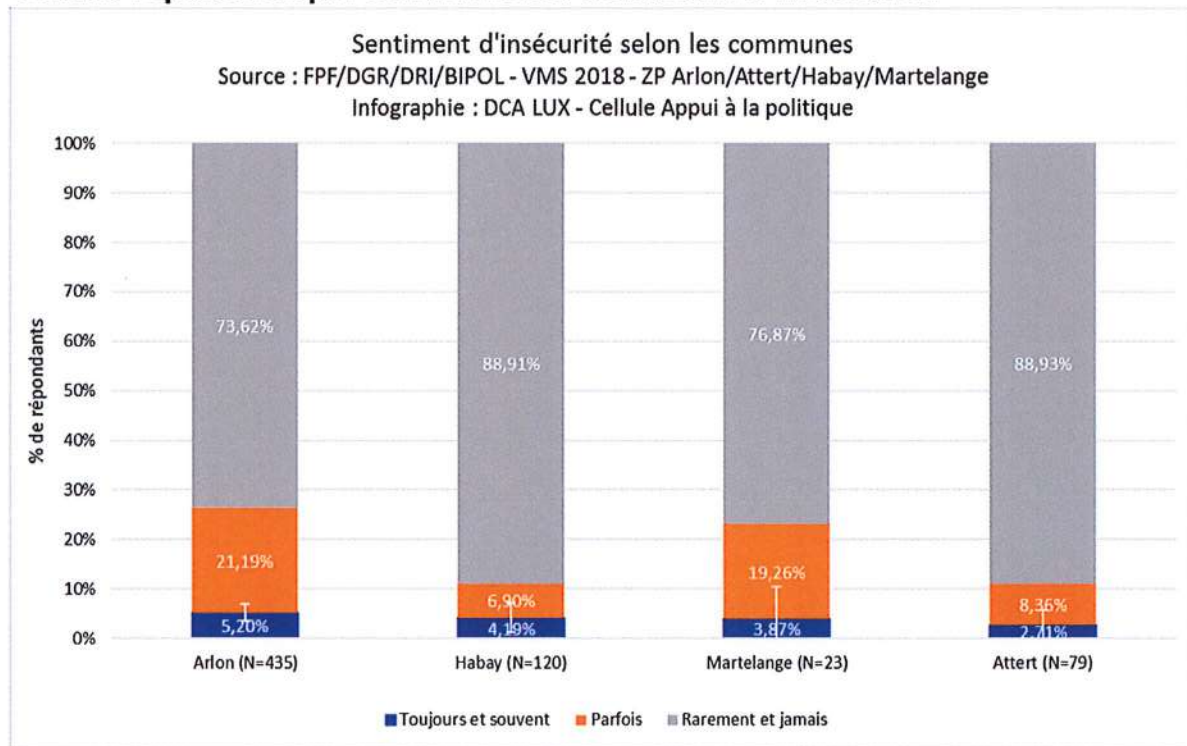
Il en va de même concernant la problématique des jeunes trainant en rue et des personnes importunées.

### Voici la répartition par commune de la problématique du trafic de stupéfiants



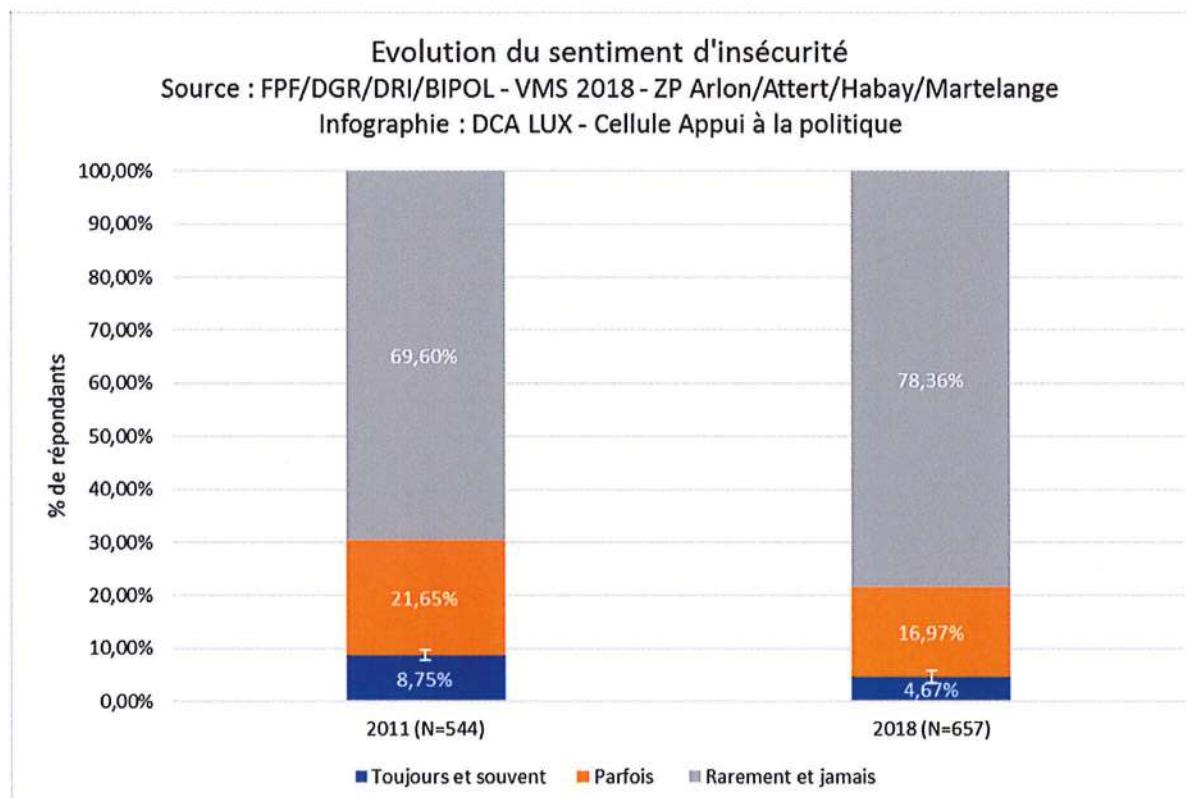
Martelange se démarque tant pour les jeunes qui traînent en rue que pour les bagarres ou pour le trafic de stupe, c'est au sein de cette commune que les répondants sont plus nombreux à s'en plaindre.

### Voici la répartition par commune du sentiment d'insécurité:

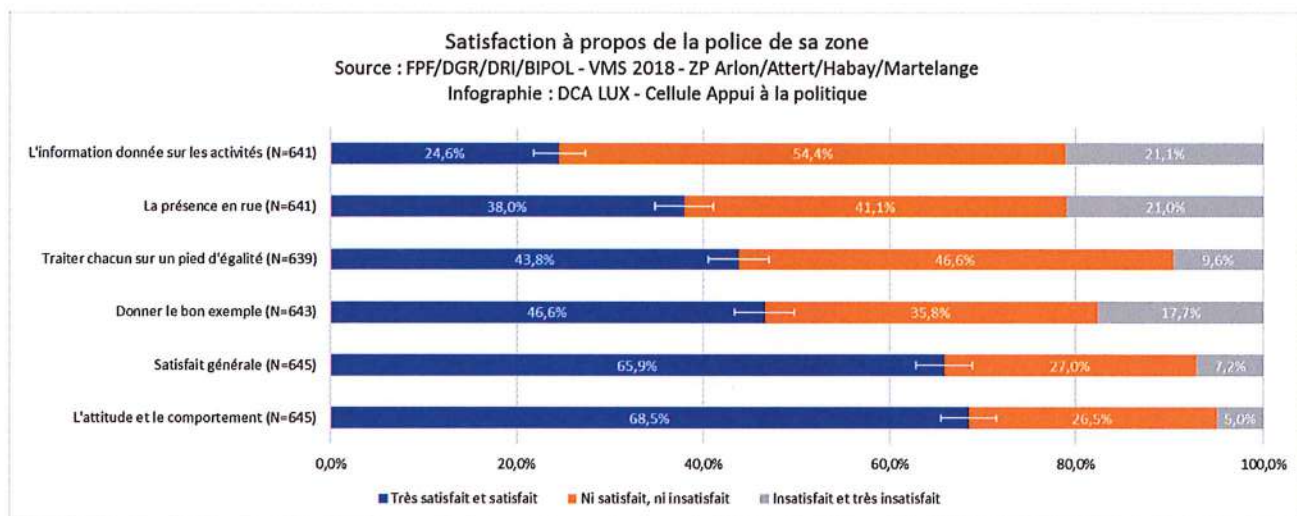


Il n'existe pas de différence significative entre les communes de la zone.

### Voici l'évolution du sentiment d'insécurité dans le temps :



Les citoyens de la zone sont significativement moins nombreux à se sentir « toujours et souvent » en insécurité par rapport à 2011.



La ZP ne se distingue pas de ce qu'on observe au niveau provincial. Les habitants semblent apprécier l'attitude et le comportement de leur police (68%).

La satisfaction générale vis-à-vis du fonctionnement atteint les 66%. C'est la présence de policiers en rue et l'info donnée sur les activités qui présentent proportionnellement le plus d'insatisfaction. Le manque de capacité de notre zone de police est donc également ressenti par la population locale.

La fonction d'exemple également laisse un habitant sur 5 insatisfaits.

Pour de plus amples analyses et consultation de tous les tableaux de résultats de cette enquête locale de sécurité 2018, nous vous prions de consulter le rapport de présentation « *Moniteur de sécurité 2018 - ZP Arlon/Attert/Habay/Martelange* », qui se trouve dans les annexes du présent plan zonal.

# 6. Image de la gestion opérationnelle dans notre zone de police

Analyse de l'environnement interne de notre organisation

## 6.1 Description de la capacité actuelle au sein de la zone de police

### Tableau organique opérationnel ZP 5297 :

NB : un coefficient linéaire de 0,834 détermine le rapport entre le personnel possible au niveau budgétaire (106) et le personnel prévu sur l'effectif normal (127).

Ce coefficient est appliqué par cadre de personnel et arrondi.

	CDP	CP	INPP	INP	Total
Base 127	1	9	29	88	127
Base 106	1	8	24	73	106
Réel* au 24-09- 2019	1	6	21	64	92

\* Une partie du déficit du cadre opérationnel réel ci-dessus comprend 9 personnes en inactivité qui ne peuvent pas être remplacées par une ouverture de place en mobilité.

Il s'agit de 4 départs en NAPAP (non activité préalable à la pension), de 4 congés sans solde, et un autre pour maladie de longue durée. La zone doit en outre composer avec 6 membres qui présentent sous le régime de 4/5<sup>ème</sup> et 1 autre à mi-temps.

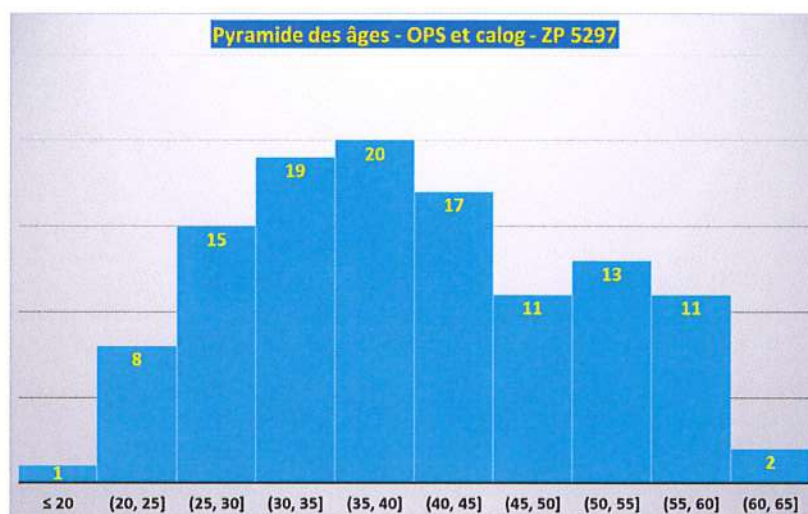
Voici le tableau de déficit par rapport au cadre opérationnel réel et les prévisions pour les années à venir. Le déficit en personnel restera donc une réalité pour les années à venir.

						Prévisions 2020						
			coeff 106	vision	actuel	#	ETP 1	ETP 2	ETP 3	ETP 4	ETP 5	ETP 6
<b>Ops</b>			0,835									
<b>Officiers</b>		<b>10</b>	<b>8,3</b>	<b>7</b>	<b>6,9</b>	<b>-0</b>	<b>5,9</b>	<b>5,9</b>	<b>5,9</b>	<b>5,9</b>	<b>5,9</b>	<b>5,9</b>
<b>Moyens</b>		<b>29</b>	<b>24,2</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>-1</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
	Directions			6	6	0	6	6	6	6	6	6
	Proximité			4	4	0	4	4	4	4	4	4
	Enquête			3	3	0	3	3	3	3	3	3
	Intervention			9	8	-1	9	9	9	9	9	9
<b>Base</b>		<b>88</b>	<b>73,4</b>	<b>77</b>	<b>64,4</b>	<b>-13</b>	<b>64,4</b>	<b>63,4</b>	<b>60,4</b>	<b>60,4</b>	<b>60,4</b>	<b>64,4</b>
	Directions			2	3,8	2	3,8	3,8	1,8	1,8	1,8	1,8
	Enquête			7	7	0	7	7	7	7	7	7
	Proximité			18	13	-5	15	15	14	14	14	14
	Intervention			50	40,6	-9	38,6	37,6	37,6	37,6	37,6	41,6
<b>Total</b>		<b>127</b>	<b>106,0</b>	<b>106</b>	<b>92,3</b>	<b>-14</b>	<b>92,3</b>	<b>91,3</b>	<b>88,3</b>	<b>88,3</b>	<b>88,3</b>	<b>92,3</b>
					déficit sur base de 127	-35						
					déficit sur base de 106	-14	-14	-15	-18	-18	-18	-14
<b>Calog</b>		16	13	13	13	0						
	Absents			0	-8		-6	-6	-5	-5	-3	-3
<b>Inactifs</b>												
	NAPAP	CONGES	Autre									
	4	4	1	<b>9</b>								

### Tableau du cadre administratif et logistique:

	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D	Total
Base 127	2	4	9	1	16
Base 106	1	4	6	1	12
Réel au 24-09-2019	1	4	6	1	12

## Pyramide des âges du personnel opérationnel et Calog de la ZP 5297 :



## Problématique de la capacité de la ZP 5297 :

La zone de police 5297 souffre d'un **déficit important qui peut par moment atteindre près de 30 emplois opérationnels** soit près de 24 % de notre capacité totale (127) ou 9% de notre capacité réduite au niveau budgétaire (106).

En matière de gestion des ressources humaines, différents facteurs critiques de succès doivent également être développés par la mise en œuvre des objectifs stratégiques décrits ci-avant en tenant compte que :

- 1) La norme KUL de base prévoyant l'emploi de **95,5** personnes a été déterminée il y a plus de 20 ans et n'a jamais été revue et ce malgré la forte hausse de la population de la zone de police de 22,56 %, passant de 37.305 hab. en 2000 à 45.721 hab. en 2019.

Face à cette norme KUL intenable, le conseil de police a approuvé en date du 22/01/2003 une première augmentation de l'effectif à **106** policiers. Cette augmentation **sur fonds propres** de la zone de police a été effectuée il y a déjà plus de 10 ans.

Une deuxième modification du cadre (opérationnel) est intervenue en date du 05 octobre 2009, portant le cadre opérationnel à **127**. Cependant, les recrutements se réaliseraient au prorata des subventions fédérales et des possibilités budgétaires qui en découlent comme précisé dans la délibération du conseil de police du 18 février 2008. Cependant, les budgets de la ZP ne permettent actuellement pas d'aller au-delà, c'est-à-dire de remplir le cadre organique policier s'élevant à 127 ;

- 2) La charge de travail est en constante augmentation, notamment vu le développement des nouvelles enquêtes relatives aux technologies modernes (écoutes téléphoniques) ou en matière de procédure (Salduz), aux transferts de pans complets de travail de la justice (en grande difficulté également) vers les services de police (Sanction Administratives Communales, Enquête Policière d'Office, I+Belgium...);
- 3) Notre zone et plus globalement le sud de la Province du Luxembourg souffrent d'importantes difficultés en matière de recrutement de personnel. Ce qui implique qu'au

niveau de la mobilité, il existe un fort turn over et les policiers ont tendance à changer de lieu de travail entre les zones contiguës, ce qui implique très peu d'apport extérieur ;

- 4) La problématique de l'allongement de la carrière qui infère également un risque nettement plus élevé d'exemptions de tout ou partie de missions (service de permanence, service de nuit, travail par pause, ...);
- 5) Le déficit d'image globale de la police et encore plus de notre zone couplée à un déficit de culture d'entreprise entretient cette instabilité au niveau du recrutement et des mutations ;
- 6) De plus en plus de membres du personnel optent pour des charges horaires incomplètes (4/5 et mi-temps), voire des pauses ou interruptions de carrière ;
- 7) La circulaire CP2 du 03 novembre 2004, visant à encourager le développement organisationnel de la police locale axée sur la police de proximité demande de porter le cadre administratif et logistique à hauteur de 16% du personnel, et constate qu'en moyenne pour les zones de police, il se situe à 13,5%. Pour notre zone, cela devrait se traduire par un nombre de CaLog compris entre 17 (base 106) et 20 (base 107).

### **Conclusions sur la problématique de capacité opérationnelle de la ZP 5297 :**

Durant la période des 2 plans zonaux précédents, notre zone de police rencontrait régulièrement des problèmes importants d'effectifs qui ne permettaient pas d'atteindre le cadre budgétaire prévu de 106.

Les départs à la pension ou mutations vers d'autres corps n'ont pas pu être compensés par le recrutement. La difficulté de recrutement est d'ailleurs un problème persistant et inquiétant dans le sud de la province du Luxembourg. Depuis 2016, s'est ajouté la nouvelle problématique des N.A.P.A.P ( non activité préalable à la pension) et des congés sans solde, qui ne peuvent pas faire l'objet d' un remplacement.

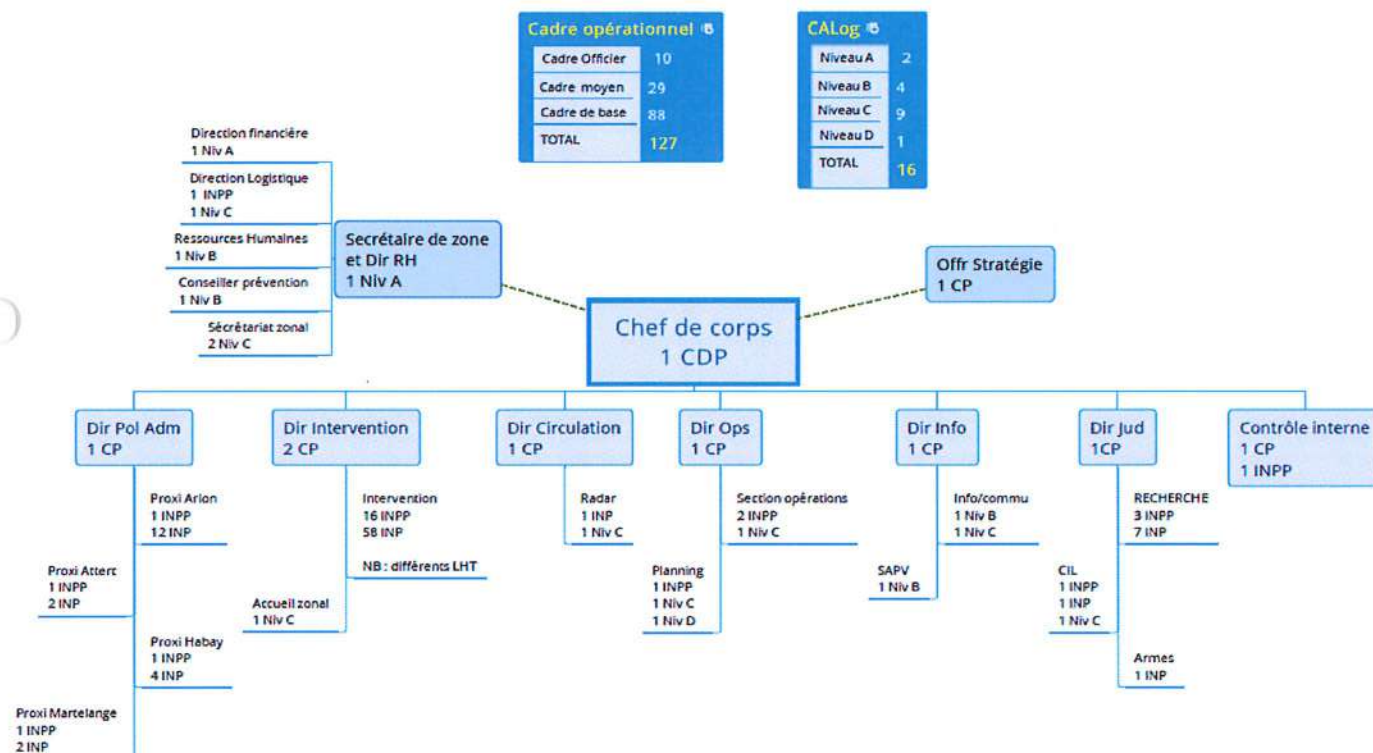
Tout comme lors de ces précédents plans, nous réaffirmons que notre Zone de Police n'est toujours capable de modestement faire face aux exigences des 7 missions de bases (accueil, intervention, quartier, maintien de l'ordre, enquête, assistance aux victimes, roulage) et aux priorités du PZS que grâce aux heures supplémentaires prestées par l'effectif réel (déficitaire). Ces heures supplémentaires varient de 13 à 19.000 hrs, ce qui représente l'équivalent de 11 à 13 personnes ETP.

Afin de tenter de remplir plus rapidement et plus durablement le cadre budgétaire de 106, notre zone de police a entrepris cette année 2019 d'activer une procédure de recrutement direct et rapide appelé « Fast Track ». Cette procédure n'a pas encore été activée en Wallonie. Ainsi, nous espérons accueillir d'ici un an 5 nouveaux inspecteurs, qui auront l'obligation de rester minimum 8 ans au sein de notre zone de police. Cependant, cette procédure coûte 57 000 euros par candidat. Cela représente un coût de 285.000 euros qui va impacter le budget de la zone de police, laquelle est déjà sollicitée par le paiement des heures supplémentaires. Le recours à cette procédure « FAST TRACK » devrait être systématique pour faire face aux déficits dans les zones du sud de notre province. Cependant, il n'est pas normal que ce soit aux zones de police de financer la formation des aspirants inspecteurs.

Après avoir déjà effectué d'initiative plusieurs efforts budgétaires par rapport au cadre, notre zone de police attend que le fédéral tienne compte de cette problématique et apporte une solution efficace et durable à cette problématique (norme KUL).

## 6.2 Structure actuelle / organigramme

Suite la vision et la lettre de mission du CDP COLLINI, un nouvel organigramme (sur base de 127 membres opérationnels) de la ZP 5297 a été présenté au comité de concertation de base (CCB) en date du 25/03/2019 et approuvé au Conseil de Police du 01/04/2019.



La vision de cet organigramme par le Chef de Zone met en évidence la volonté de :

- centraliser au poste d'Arlon les Inspecteurs polyvalents destinés à assurer la fonctionnalité intervention 24/24, afin d'avoir une plus grande cohérence de gestion humaine et surtout des horaires
- augmenter le nombre d'agents de quartier au sein des 4 postes de proximité (4 de + à Arlon , 1 de + à Attert, 2 de + à Habay, 1 de + à Martelange )
- remanier les attributions des officiers
- création d'une cellule d'analyse des phénomènes ( C.I.L )

### 6.3 Remplissage des normes minimales : capacité par service / fonctionnalité

Concernant les déficits du cadre réel par rapport au cadre officiel, nous vous renvoyons au tableau organique repris au point 6.1 (p.48).

#### Direction :

La norme prévoit un OPA 24h/24, soit présent sur place, soit contactable et rappelable. Pour notre zone, cette fonction est couverte par l'Officier de permanence qui représente le Chef de Corps en dehors des heures de service.

L'autorité est cependant toujours exercée par le Chef de Corps (CDP Michaël COLLINI) ou son remplaçant (CP Benoît GATHY) désigné par le Collège de Police.

Les services administratifs sont organisés pour fournir un appui lors des jours ouvrables, non fériés.

#### Intervention urgente

Date enregistrement données	Nb d'équipes d'intervention		Nb d'équipes supplémentaires (de pointe)		Capacité sur base annuelle en 2018
	Nombre	Heures de mise en œuvre	Nombre	Heures de mise en œuvre	
31/12/2018	3 x 2 équipes de 2 Ho	07-14 14-22 22-07	1 ou plusieurs équipes U.A.S (GPI 81) de 3 Ho	En fonction des besoins et d'une analyse risques	33.192 heures

#### Gradé de jour/nuit

Un INPP (Officier de police judiciaire) coordinateur des équipes de permanences mobiles est présent 24h/24. Il est membre des INPP de l'intervention, ou un INPP opérationnel de la zone lorsque ce soutien est nécessaire (avec un maximum de 2 prestations de jour en semaine et 2 prestations en week-end selon les fonctions spécifiques de chacun).

Les horaires sont 6h45/14h – 13h45/22h – 21h45/07h de façon à avoir une reprise/remise et permettre la préparation et la désignation des missions pour les équipes démarrant à l'heure.

## Permanences mobiles

En permanence, la zone doit pouvoir compter 2 équipes (composées chacune de 2 INP) de permanence mobile selon un horaire 07/14 – 14/22 – 22/07.

## UAS - Unité d'appui spécialisée ( GPI 81 ) :

En fonction de l'analyse de risque et des événements, le Directeur des opérations engagera une ou plusieurs équipes de 3 membres UAS qui peuvent s'ajouter en semaine ou le week-end. Cette unité U.A.S. est composée d'INP et d'INPP ayant réussi les tests de maîtrise de la violence répondant aux normes fédérales dictées dans la circulaire GPI 81.

Il est actuellement difficile de rationaliser la fonction « intervention » au vu de la charge de travail sans cesse plus complexe, et dont « l'élastique » est tendu au maximum.

A titre d'illustration, le nombre d'appels urgents vers le centre d'appel 101 (C.I.C) a accusé une augmentation de 24 % entre 2014 et 2018 (12.845 appels).

Les équipes interviennent selon des degrés de priorités fixés tant pour les interventions roulage que judiciaires. En 2018, on relève que 75 % des interventions se sont déroulées à ARLON ( zone urbaine où les activités commerciales, sociales , tant nocturnes que diurnes y sont denses ), 11 % à Habay, 4 % à Attert et Martelange, 6 % autres.

Les interventions de nos patrouilles mobiles 101 (Pmobs) ont augmenté de 16,9 % entre 2014 et 2018 (6191 interventions en 2018 - voir en annexes les graphiques de l'évolution et de la répartition par communes dans la présentation faite au conseil zonal de sécurité du 4/9/2019)

Les problèmes inhérents aux grandes villes (mendicité, sans abris,etc.) ainsi que la problématique des demandes d'interventions liées au phénomène de la transmigration ( liée à la présence de l'autoroute E411 et 2 gares SNCB ). Ce nouveau phénomène est d'ailleurs très récent.

La capacité pour l'intervention représente 21 % de la capacité globale réelle en 2018.

Mais vu l'augmentation de la charge de travail, il est de plus en plus difficile pour les équipes d'intervention d'effectuer des missions de contrôle de police administrative ou judiciaire qui s'inscrivent dans les priorités zonales.

A part les écritures urgentes (par exemple en cas d'arrestation), ces équipes travaillent sur le terrain et au besoin accomplissent certaines tâches judiciaires comme les apostilles et un suivi ponctuel de dossiers.

## Accueil

---

Date enregistrement données	Nb communes composant la zone	Nb postes de police	Nb heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle en 2018
			Jours semaine	WE/jrs fériés	
31/12/2018	4	4	7 (24/24 Hr)	24/24 Hr	29.285 heures

### Accueil zonal (Arlon)

La norme minimale légale est de 12 heures au point d'accueil central.

Notre zone de police a fait le choix de mettre à disposition des citoyens un accueil zonal accessible au public 24h/24h - 365/365. Il est situé à Arlon, rue Netzer 23.

Sa capacité de fonctionnement nécessite :

- 2 INP (membres de l'intervention ou occasionnellement de la proximité Arlon) présents lors des pauses 07/17 et 14/22, susceptibles de constituer une équipe de renfort avec le gradé de jour/nuit.

- 1 INP présent pour la pause de nuit 22/07.

- 1 Calog pendant les heures normales de service ( 08/17 du Lun au Ven.)

Ce choix d'un accueil zonal 24/24 peut parfois poser des problèmes lorsque le cadre opérationnel est en déficit, c'est-à-dire régulièrement.

Plusieurs raisons nous avaient amenés à maintenir cette décision :

Arlon, en tant que ville chef-lieu de Province, a toujours par le passé, disposé d'un accueil 24/24 h dans les deux anciens corps de police. De ce fait, l'aspect disponibilité au public devait être maintenu.

La charge de travail journalière nécessite la présence de deux hommes au moins pendant la journée. Le nombre d'arrestations judiciaires et administratives (troubles O.P., séjours illégaux, transmigration,...) explique également la nécessité de deux policiers en permanence, y compris la nuit.

Les trois autres postes (Attert, Habay, Martelange) sont également ouverts dans chaque commune certains jours ouvrables. Les jours d'ouverture ont été choisis en fonction des besoins de la population et de la charge de travail qui a été analysée. Vu le manque d'effectifs, ces accueils déconcentrés commencent à être difficiles à assumer.

La zone de police est une zone de type 2. La norme minimale est donc largement atteinte.

## Travail de quartier

Nombre d'agents de quartier par commune & habitants :

QUARTIER	POPULATION au 01/01/2019	1/4000 habitants PLP 10	1/2500 habitants	Vision	Sur base de 106 OPS	Capacité sur base annuelle 2018
ARLON	29.858	7,5	12,0	12	10,0	12.716 heures
ATTERT	5.578	1,4	2,2	2	1,7	
HABAY	8.409	2,1	3,3	4	3,3	
MARTELANGE	1.876	0,5	0,7	2	1,7	

Malgré ses difficultés de capacité, notre zone de police n'a jamais voulu s'éloigner de son Core Business, c'est-à-dire la police de proximité.

La vision 2020-2025 du CDP COLLINI qui est fondée sur une revalorisation de la fonction, en la rendant véritablement comme la pièce maîtresse de notre organisation nécessite une augmentation du nombre d'inspecteurs de proximité, la redéfinition des secteurs, la diminution des tâches administratives afin de laisser plus de place aux patrouilles locales, à la recherche d'infractions sociales, d'informations et à la gestion des petits conflits.

Cela nécessite également un changement de culture qui a pour finalité de ne plus travailler côte à côte avec les différentes fonctionnalités de la zone, mais ensemble.

La norme minimale est de 1 agent de quartier pour 4000 habitants. Tant par rapport à cette norme PLP10 que vis-à-vis du cadre initialement prévu à 106, nous défendons une vision encore plus proche des citoyens en poussant la norme à environ 1 INP / 2500 habitants. Cette vision ne pourra être atteinte au fur et à mesure des recrutements à venir.

Depuis cette année 2019, notre approche se veut plus dynamique à savoir :

- **10** inspecteurs de proximité pour **Arlon (1/2985 hab.)** avec pour certains quartiers (à définir) un tandem. Tout en gardant en tête l'objectif zonal de monter à 1 inspecteur de proximité pour 2500 habitants, soit 12 inspecteurs de quartier
- **4** inspecteurs de proximité pour **Habay (1/2102 hab.)**
- **2** inspecteurs de proximité pour **Attart (1/2789 hab.)**
- **2** pour **Martelange** car c'est un minimum si on veut une continuité et des patrouilles à 2 (**1/938 hab.**)

## Circulation

---

Dans le cadre de la convention sécurité routière, la zone de police dispose de 5 radars répressifs (1 mobile + 4 boîtiers fixes) et d'une vingtaine de radars préventifs. Le service radar est géré à temps plein par un inspecteur de police, et une calog assure la partie administrative inhérente à ce service.

Depuis 2019, 5 nouveaux collaborateurs « flexibles » ont été formés à la manipulation de 2 nouveaux radars infrarouges « NK7 ». Ils effectuent plusieurs pauses « radars » durant leur période de référence.

Concernant la norme de capacité, notre zone de police dispose d'un pool de « référents circulation » est effectif au sein de la zone. Il est composé de 1 responsable inspecteur principal et de 8 membres inspecteurs (dont 4 font partie du « pool roulage ») qui effectuent des missions spécifiques "roulage" en plus de leurs prestations polyvalentes. Une assistante administrative assure l'administration « radar » en appui. Ce qui porte à 10 le nombre de collaborateurs qui œuvrent plus spécifiquement dans la fonctionnalité circulation au sein de notre zone de police, soit au minimum 9,43 % de la capacité du cadre budgétaire de 106.

Les membres du « pool roulage » représentent les personnes de référence en matière de circulation. Le responsable circulation analyse mensuellement les données statistiques relatives aux accidents avec lésions corporelles et les résultats des contrôles radars (répressif et préventifs). Une cartographie est élaborée et en fonction des résultats, des services spécifiques de circulation sont orientés vers les endroits à problème. La zone de police, en partenariat avec les autorités administratives, a retenu plusieurs points importants en matière de sécurité et de mobilité. Notre responsable « roulage » participe régulièrement à réunions avec le conseiller ne mobilité et les services communaux compétents.

Les services « roulage » ont pour mission de veiller principalement aux stationnements dangereux (trottoirs, passages pour piétons, emplacements réservés pour usagers faibles et à mobilité réduite).

Lors des grandes manifestations ( bals, concerts, fêtes locales, carnaval, festivités du Maitrank, ...), la direction des opérations prend les contacts préalables avec les organisateurs pour attirer leur attention sur les problèmes d'alcoolémie, drogue au volant, vitesse excessive. Des contrôles annoncés, en collaboration et en accord avec les organisateurs, sont axés vers les endroits de ces manifestations.

Lors des permanences mobiles (PM), des contrôles spécifiques orientés (documents, alcool,..) sont imposés par pause. Les inspecteurs de proximité sont orientés pour assurer la sécurité routière aux abords des écoles. Des actions préventives sont organisées notamment en fonction des thèmes des campagnes IBSR.

Notre zone de police dispose de 3 membres brevetés motocyclistes afin d'assurer régulièrement des missions de circulation spécifiques. La zone de police dispose de 14 vélos « tout terrain » a permis de créer une équipe flexible appelée « Pool VTT ». Ce dernier organise annuellement des journées sécurité routière en environnement réel pour les jeunes cyclistes. Il participe aussi à des patrouilles dans des lieux moins accessibles.

Sur demande, le team VTT s'investit dans la sécurité des manifestations organisées par les directions d'écoles (Ex : randonnées de fin d'année scolaire, rassemblement de scouts, ...).

En conclusion, notre zone satisfait à l'ensemble des normes minimales de fonctionnement.

## Recherche locale/ enquête locale

Date enregistrement données	Effectif global du Corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité « recherche » annuelle en 2018
			Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité «flexible » pour la recherche et l'enquête	
			Nb FTE Ops	Nb FTE ou Hr	
01/11/2019	9	7 CB/3CM	9	10	13.491 Hrs

### Enquête – S.E.R :

Les membres du service d'enquêtes et de recherches (S.E.R) travaillent principalement en appui des autres services intervenants.

Le service « enquêtes S.E.R» de garde ( 2 membres "contactable/rappelable 24/7" ) est mis en action sur avis de l'officier de permanence lorsque l'enquête doit être poursuivie immédiatement en vue de recueillir un maximum d'informations pour arriver à l'arrestation des auteurs, à la présentation de ceux-ci devant les magistrats instruction ou devant un tribunal pour y être jugés.

Ce service prend en charge les enquêtes qui peuvent se poursuivre dans le temps et sur une autre commune de la zone voir sur une zone voisine. Les domaines judiciaires qui prennent un caractère endémique sont également poursuivis par ce service. Vu sa situation spécifique, le S.E.R rassemble les différentes informations reçues de tous les services et prépare un dossier complet prêt à être employé lors de l'interpellation de suspects.

Le service s'efforce d'analyser les différents phénomènes de criminalité actifs sur la zone et recueille un maximum d'informations auprès des différents services de la police intégrée et étrangers pour déboucher à l'élucidation.

Le S.E.R s'efforce de :

-recueillir les renseignements et informations utiles aux enquêtes en participant aux réunions judiciaires transfrontalières et locales,

-mettre tout en œuvre pour élucider un maximum de faits et obtenir des parquets un maximum d'arrestations.

La ville d'Arlon recense les mêmes problématiques que celles rencontrées dans les grandes villes (toute proportion gardée). La zone de police subit également les conséquences de son caractère transfrontalier : problématique de la criminalité itinérante, trafic international et local de stupéfiants, etc.

Vu l'augmentation de la charge de travail le service d'enquêtes et de recherches de la zone travaille suivant des priorités à établir par l'autorité judiciaire.

Le suivi des dossiers suivants est exécuté par le service d'enquêtes et de recherches après attribution par l'officier judiciaire :

- Dossiers concernant les vols qualifiés dans maisons habitées
- Dossiers concernant les trafics de stupéfiants
- Dossiers concernant les faits graves contre les personnes (meurtre, viol, mœurs, T.E.H, disparition, ....)
- Domaines judiciaires prenant un caractère endémique.
- Les dossiers financiers ne devraient pas être traités par la police locale si ce n'est les enquêtes liées aux dossiers traités par la zone de police

La norme est de 7% de l'effectif opérationnel minimum pour les zones de police avec effectif global inférieur à 230 membres Ops. La zone de police Arlon-Attert-Habay-Martelange a fixé sa norme à 8,5 %.

Par rapport à la vision de l'ancien plan zonal de sécurité, notre service d'enquête (S.E.R.) a supprimé le poste de commissaire et a augmenté les membres effectifs (y compris flexible) de 2 unités.

Le S.E.R est mis en place pour effectuer les enquêtes attribuées par les magistrats auprès des Parquets, par les juges d'instruction ou entamées d'office suite à des recherches d'initiative, des constatations initiales ou des informations reçues. Les membres de ce service assurent le suivi des dossiers qui leur sont confiés au sein de la zone de police, ils garantissent une bonne circulation de l'information entre la police locale et la police fédérale via le Bureau d'Information Zonal (BIZ). Ce service exécute tous les devoirs judiciaires en étroite collaboration avec tous les autres services de la zone et des autres zones ainsi qu'avec les services de la police fédérale.

Dès le 01/11/2019, le service accueillera un nouveau membre inspecteur principal expérimenté dans les matières de criminalité économique et financière. Il est originaire de la police judiciaire fédérale de de Bruxelles (section ECOFIN).

## Assistance aux victimes

Date enregistrement données	Disposition d'un collaborateur spécialisé (oui/non)	Description du système de rappel permanent		Capacité sur base annuelle en 2018
		Système réglé au sein du Corps	Coopération avec autres ZP ou Pol Fed	
31/12/2018	oui		X	1.634 Heures

La norme minimale légale est atteinte. L'assistance aux victimes est effectuée par un membre du cadre administratif et logistique ; bachelier en sciences sociales.

L'assistant social est chargé, dans le ressort territorial de la zone, d'appuyer les services de police au niveau de l'assistance aux personnes et de l'aide aux victimes notamment en tant que personne-ressource. Cet appui consiste en l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et la réorientation éventuelle des personnes et de leur entourage vers des services d'aide spécialisée.

Celui-ci assure également un rôle de sensibilisation des policiers grâce à des discussions informelles et/ou formelles.

Un rôle de garde a été établi par les assistantes sociales des zones de l'arrondissement judiciaire et l'assistante sociale de la police fédérale afin d'assurer une disponibilité la plus optimale possible à la population et de répartir la charge des permanences entre plusieurs personnes.

Les policiers ont, pour la plupart, reçu une formation appropriée en matière d'assistance aux victimes lors de leur formation de base. Afin de les former de manière continuée, les assistants sociaux organisent des journées de formation en matière d'assistance aux victimes ainsi que sur d'autres thèmes (suicide, ...).

## Maintien de l'ordre public

<b>Permanence OPA et OPJ</b>	<b>OPA</b>	<b>1 OPA de garde 24/7 - 365/365</b> ( rôle par semaine)
	<b>OPJ</b>	<b>1 OPJ responsable 24/7 – 365/365</b> Pour chaque pause 07/14 – 14/22 -22/07
<b>NORME : 1 OPA accessible en permanence et réquisitionnable</b>		
Notre Zone de police continue à assurer comme lors des plans précédents un rôle d'OPA de permanence (rôle de garde contactable/rappelable) et depuis 2013 un rôle d'OPJ de pauses qui est en permanence présent avec le personnel de l'accueil zonal 24/24 et les patrouilles 101 (Pmobs 24/24).		

### Services d'ordre locaux :

En 2018, les prestations en relation avec la matière d'ordre public effectuées dans les différents services d'ordres locaux de la zone de police représentent un total de **7093** heures.

Notre capacité octroyée aux services d'ordres locaux ( festivités du Maitrank, Carnaval, retransmissions de EURO/Mondial sur écrans géant, manifestations pour le climat, grève en prison, manifestations hostiles, événements de quartiers, bals, commémorations militaires, courses cyclistes, beau vélo de RAVEL, et autres événement sportifs, visites de VIP, ...) a fluctué entre +/- 4000 à 9000 heures (variations dues aux calendriers cycliques d'événements de type EUROFOOT, MONDIAL, etc).

## 2018

### Police locale

5297- ZP ARLON/ATTERT/HABAY/MARTELANGE

Catégorie principale	Nb événements	Prestations fournies (PRE)	Prestations fournies (IN)	Prestations fournies (POST)	Total prestations fournies
Événement récréatif, religieux ou informatif	40	5h 20m	2700h 30m	542h 50m	3294h 40m
Événement sportif	22	34h 30m	1400h 54m	55h 29m	1490h 53m
Évén. jud. (potentiels) nécessit. mesures admin.	30	42h 00m	784h 00m	581h 00m	1407h 00m
Événement commercial	17	2h 00m	272h 00m	9h 00m	283h 00m
Menace sur biens, personnes et institutions	6	0h 00m	249h 15m	0h 00m	249h 15m
Événement politique	6	0h 00m	112h 45m	72h 45m	185h 30m
Événement protocolaire	7	9h 00m	134h 15m	4h 00m	147h 15m
Conflit de travail	1	5h 30m	22h 00m	0h 00m	27h 30m
Évén. partic. ou n'entrant pas ds catég. précéd.	1	1h 30m	3h 00m	3h 30m	8h 00m
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>145h 50m</b>	<b>5678h 39m</b>	<b>1268h 34m</b>	<b>7093h 03m</b>

Source DRI – BEPAD – date cloture au 13/06/2019

La capacité de ces 7093 heures avait été répartie comme suit :

## 2018

### Police locale

5297- ZP ARLON/ATTERT/HABAY/MARTELANGE

Effectif

Nb prestations fournies par EMR et par source	Propre	Bilat.	Renf.	Total
Cadre de base	4954h 00m	0h 00m	20h 00m	4974u 00m
Cadre moyen	1272h 09m	0h 00m	0h 00m	1272u 09m
Cadre officier	273h 24m	0h 00m	0h 00m	273u 24m
Maître-chien - Patrouille (MCPat)	137h 30m	0h 00m	0h 00m	137u 30m
Team Info	104h 00m	0h 00m	0h 00m	104u 00m
ZZ Autres effectifs	98h 30m	0h 00m	0h 00m	98u 30m
Team Preuves	0h 00m	0h 00m	90h 00m	90u 00m
Section Infanterie	0h 00m	0h 00m	72h 00m	72u 00m
Mocyc (Motard)	24h 30m	8h 00m	0h 00m	32u 30m
Cavalerie - Cavalier	0h 00m	0h 00m	20h 00m	20u 00m
Team Patrouille à vélo	19h 00m	0h 00m	0h 00m	19u 00m
<b>Total</b>	<b>6883h 03m</b>	<b>8h 00m</b>	<b>202h 00m</b>	<b>7093u 03m</b>

Source DRI – BEPAD – date cloture au 13/06/2019

## 2018

### Police locale

5297- ZP ARLON/ATTERT/HABAY/MARTELANGE

Effectif

Nb effectifs fournis par statut et par source	Propre	Bilat.	Renf.	Total
Moyen propre	838	0	0	838
Indisponible	0	0	13	13
Désigné CIK	0	0	9	9
Désigné	0	1	2	3
<b>Total</b>	<b>838</b>	<b>1</b>	<b>24</b>	<b>863</b>

Matériel (+effectif)

Nb effectifs fournis par statut et par source	Renf.	Total
Désigné	0	0
Désigné CIK	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source DRI – BEPAD – date cloture au 13/06/2019

## 6.4 Missions à caractère fédéral

### Capacité hypothéquée ( Hycap : directives ministérielle MFO 2 ) :

Un commandant de peloton et deux sections ont suivi une formation et sont susceptibles d'être engagés en cas de nécessité. La sécurité à assurer pendant ces événements est importante, d'autant plus que la consommation d'alcool et l'agressivité sont en augmentation. Nous assurons le suivi des matières relatives à : la capacité engagée, aux éphémérides, aux contacts avec les organisateurs, à l'approche des priorités dans ce domaine (circulation et stupéfiants).

Notre zone de police est la seule zone de la division judiciaire d'Arlon à engager des Hycap A et B. La norme minimale légale est atteinte.

Selon les directives ministérielles de la MFO-2, la zone de police Arlon Attert Habay Martelange est susceptible de fournir un renfort HyCap de **7 personnes** dans un délai de **96 heures** et de **4 personnes** dans un délai de 24 heures. En contrepartie, pour la gestion d'un événement, le seuil de recevabilité de la zone est fixé à 11 personnes.

En 2018, le nombre d'heures prestées par notre zone de police en matière de missions « Hycap » a été de :

Hycap catégorie A	623 heures
Hycap catégorie B	798 heures
Maîtres chiens de patrouilles	40 heures
Formation	182 heures
<b>TOTAL</b>	<b>1643 heures : soit 63,22 % de la ligne de crédit</b>

Au moment de rédiger l'actuel plan zonal, la situation en matière d'engagement Hycap des zones de la province du Luxembourg est comme suit :

### Rapport Hycap 2019

Situation au 01-09-2019

ZP	5297	5298	5299	5300	5301	5302
Classement Général	3	6	1	4	5	2
Classement Hycap A		2	1			
Classement HYCAP B	2			3	4	1
Hycap A	554:45:00	515:20:00	1204:30:00	775:10:00	461:30:00	498:00:00
Hycap B	598:30:00			1059:05:00	348:30:00	488:45:00
MCPat	31:00:00	24:40:00	20:30:00		175:30:00	
Spotter			270:15:00			
Appui spécifique						187:00:00
Formation (max7%)	182:00:00			289:00:00	193:00:00	178:00:00
Ligne de Crédit Annuel	2599:00:00	1450:00:00	1888:00:00	4131:00:00	2763:00:00	2544:00:00
Ligne de Crédit Actuel	1366:15:00	540:00:00	1495:15:00	2123:15:00	1178:30:00	1351:45:00
Ratio	52,57%	37,24%	79,20%	51,40%	42,65%	53,13%

ZP 5297 = Arlon – Attert – Habay – Martelange

ZP 5298 = Sud-Luxembourg

ZP 5299 = Gaume

ZP 5300 = Famenne-Ardenne

ZP 5301 = Centre Ardenne

ZP 5302 = Semois et Lesse

### Transfèrement de détenus et police des Cours et Tribunaux ( directives ministérielle MFO 1 ) :

Durant le PZS 2014-2019, nous avons assuré journallement des transferts de détenus vers deux Palais de Justice (ARLON et NEUFCHATEAU) ainsi que les transferts vers la Chambre des Mises en Accusation à LIEGE. Régulièrement, des transferts sont organisés vers Namur, Bruxelles, Marche, Anvers, Lantin, Mons, Andenne, Mont Godinne, Zaventem, Saint-Hubert, Braine, Marneffe, Jamioulx, Ittre, Vottem.

La police des Cours et Tribunaux est également assurée par notre ZP (Cour d'Assises, Tribunal correctionnel, Chambre du Conseil, Tribunal de Police, Tribunal de la jeunesse, Tribunal d'Application des Peines, etc. ...).

Entre 2012 et 2016, nous avons calculé l'impact de ces missions sur notre capacité opérationnelle :

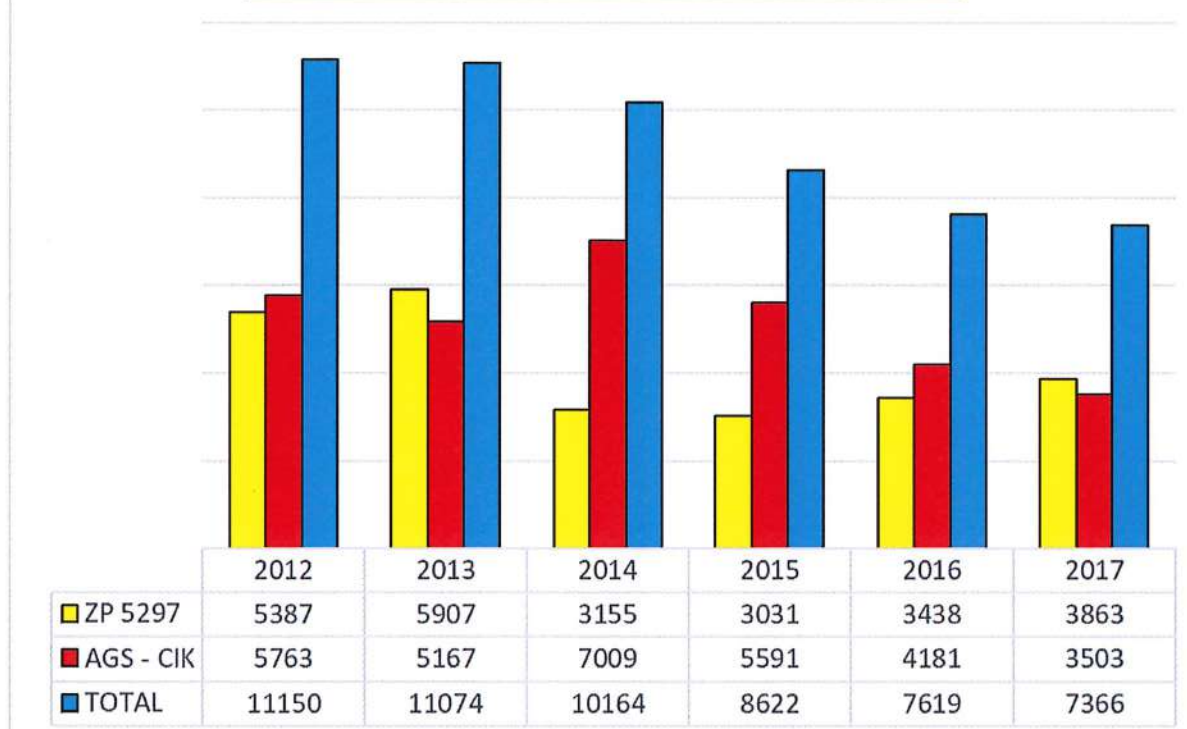
<b>Moyenne de l'impact des transferts de 2012 à 2016</b>		
<b>Moyenne des trfts</b>	<b>hrs prestées</b>	<b>équivalent personnel</b>
<b>annuelle</b>	<b>9725</b>	<b>soit 2431 sv de 4 hrs</b>
<b>mensuelle</b>	<b>810</b>	<b>soit 202 sv de 4 hrs</b>
<b>quotidienne</b>	<b>40</b>	<b>soit 11,2 sv de 4 hrs</b>

Outre l'impact sur l'organisation quotidienne des services, la capacité affectée à ces missions se faisait au détriment des fonctionnalités de base de la police et des priorités du plan zonal de sécurité.

L'effectif du Corps de Sécurité (SPF Justice) n'était pas suffisant (composé de 5 membres alors que l'effectif initialement prévu est de 9 personnes). Il grève la capacité de la police locale et fédérale au niveau de l'arrondissement judiciaire d'Arlon. Le TAP (Tribunal d'Application des Peines) se tient maintenant au sein de la prison, mais cette nouvelle mission doit être effectuée avec les moyens antérieurs.

Un protocole d'accord a été établi avec le DIRCO ARLON et les zones voisines, lesquelles ne peuvent pas fournir un appui latéral régulier étant donné leur manque d'effectifs.

### Répartition Capacité des Transferts : 2012 à 2017



AGS : agents du corps de sécurité (Min Just)  
 CIK : corps d'intervention (police fédérale)

Sur le graphique repris ci-dessus, nous pouvons illustrer les difficultés rencontrées par notre zone de police concernant la répartition de la charge de travail avec les agents du corps de sécurité. En effet, lors de la mise en place du corps de sécurité dans la province, il avait été prévu un cadre de 9 AGS en LHT (lieu habituel de travail) sur Arlon. En réalité, le LHT d'Arlon n'a été composé de 5 membres. Et nombre de 5 s'est avérée dans la réalité encore plus faible en raison de problèmes d'aménagement R.H (exemptions partielles, régime 4/5,...). Depuis 2014, nous avons donc constaté une forte diminution de l'engagement des AGS du corps de sécurité au détriment de la capacité affectée par notre zone de police.

Depuis 2019, un nouveau corps de la police fédérale a vu le jour : la D.A.B. Ce corps doit reprendre les missions de transferts de détenu. Nous verrons lors du plan zonal 2020 quelle sera la diminution effective de notre contribution en la matière.

### MFO-3 : Mise en œuvre des directives de traitement de l'information opérationnelle

Afin de permettre une gestion optimale de l'information en quantité et en qualité, un bureau d'information zonal (BIZ), une cellule codage BNG/et informatique sont en place sous l'autorité d'un commissaire. Ces services étaient initialement composés d'un Inspecteur et de trois Calogs.

En 2019, 2 inspecteurs principaux sont venus renforcer à temps plein ces services : 1 en tant que gestionnaire fonctionnel et l'autre en tant qu'analyste de phénomènes et ILP (gestion de l'information).

#### MFO-4 : Directives ministérielles relatives aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de Police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée.

Cette matière continue de faire l'objet d'un suivi quotidien de la part du commissaire ayant la proximité et la lutte contre les nuisances sociales dans ses attributions. Il travaille en étroite collaboration avec notre Direction des opérations (DIROPS), les agents de quartier, les services d'intervention, le SAS (service d'appui spécialisé), mais aussi avec les partenaires externes (bourgmestres, SPF, parquet, etc).

#### MFO-5 : Missions à caractère fédéral à exécuter par la Police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers.

Nous n'assumons que très ponctuellement ce type de missions (festivités et réceptions à la synagogue d'Arlon, réceptions de VIP, etc...)

#### Détachement de membres de la ZP 5297 à la police fédérale SICAD- CIC :

- 2 INP sont détachés au CIC provincial de la police fédérale durant la période du PZS 2014-2019.

## 6.5 Autres missions

---

### Autres services opérationnels

Deux membres du personnel sont formés aux Techniques d'Audition pour Mineurs (**TAM** – audition audio-filmée) et font partie d'un pool au sein de l'arrondissement judiciaire pour permettre d'assurer une garde 24Hr/24Hr. Ce pool est activé sur instruction d'un magistrat.

Quelques membres du « pool stupéfiants » sont formés en matière de conférence sur la drogue et trois autres membres sont formés dans le cadre de « Mon EnGagement pour l'Avenir » (**MEGA**) au niveau des écoles de notre zone.

Les cambriolages dans les habitations constituent le phénomène principal dans notre zone de police. Nous avons donc investi en matière de formation en **techno-prévention** ; 2 inspecteurs principaux et 2 inspecteurs sont formés et prodiguent des conseils en la matière.

Dans le cadre de la circulaire GPI48, notre zone de police dispose de 7 moniteurs brevetés dans le cadre des formations à la **maîtrise de la violence** avec ou sans armes à feu.

Afin également de permettre une meilleure visibilité et une meilleure maîtrise de la violence générée, l'investissement a également été effectué en matière de **chien de patrouille**. Actuellement, nous disposons de 5 membres du personnel titulaires du brevet « maître-chien de patrouille ».

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité et les nuisances au centre-ville, mais aussi aux abords des lieux à risques (manifestations, bals, émeutes à la prison d'Arlon,...), notre zone de police avait créé avant le précédent PZS le service d'appui spécialisé (**SAS**) qui patrouille à pied, chaque week-end, dans le centre-ville. Ce service a évolué en étant devenu agréé selon les normes de la GPI 81 et se nomme à présent « **U.A.S** = Unité d'appui spécialisée ». Son fonctionnement est repris dans la description de la fonctionnalité intervention.

Pour la toxicomanie, 8 policiers ( hors SER) sont également référents en matière de lutte contre les stupéfiants afin de pouvoir assurer des services spécifiques (présence dans et aux abords des écoles, patrouilles et enquêtes locales au niveau des postes).

Le service « Armes » comprend un inspecteur de police qui assure le suivi et le contrôle des dossiers de détentions dans le cadre de la loi sur les armes.

## 6.6 Conclusions sur la capacité

---

Tout comme lors du Plan Zonal 2009-2012, les normes minimales requises sont respectées.

Nous constatons de nouveau en 2013 que ces normes, vu la charge de travail en matière de polices judiciaire et administrative, nécessitent un engagement supplémentaire de moyens :

- la Ville d’Arlon est chef-lieu de province et en constante évolution, tant au point de vue population qu’au point de vue économique.
- De plus, notre zone de police dessert, via sa prison, deux Palais de Justice en matière de transfèrements de détenus. Notre capacité engagée en cette matière est en moyenne de 13,5 hommes par jour. Cet engagement entraîne une réelle DESORGANISATION du fonctionnement journalier de notre Zone de Police.
- Les procès d’Assises se déroulent majoritairement à Arlon
- La ZP 5297 est la seule à assurer un accueil zonal de 24/24 Hr dans l’arrondissement judiciaire et cette situation est indispensable depuis plusieurs décennies.
- Le cadre de notre effectif opérationnel a été reconnu déficitaire et cela a nécessité la prestation d’heures supplémentaires.
- En matière de police administrative, les manifestations d’ordre public se tiennent dans la Ville d’Arlon pour ce qui concerne l’arrondissement judiciaire, voire toute la province.

D’ailleurs, la norme minimale KUL (95,5 unités opérationnelles) déterminée lors de la réforme a dû rapidement être augmentée une première fois sur fonds propres pour passer à 105,5 policiers afin de satisfaire aux normes minimales de fonctionnement (décision du Conseil de Police du 22/01/2003).

Lors du Conseil de Police du 05 octobre 2009, la norme a été revue et le cadre opérationnel a été porté à 127 policiers sous condition que le fédéral accepte de prendre en charge sa quote-part financière. Actuellement, malgré l’engagement du personnel nécessaire pour satisfaire aux normes minimales, le nombre annuel d’heures supplémentaires reste élevé.

Notre zone de police (et principalement la Ville d’Arlon) située en région frontalière, évolue et est confrontée de plus en plus aux problématiques que connaissent les villes plus grandes.

# 7. Stratégie et politique

## 7.1 Evaluation du Plan zonal de sécurité précédent

### 7.1.1 Evaluation des objectifs fixés

Dans notre PZS 2014-2017, les **objectifs** stratégiques en matière de **sécurité et de qualité de vie** étaient liés aux domaines suivants :

- La sécurité routière dans notre zone,
- Renforcer la police de proximité au travers d'une approche transversale visant notamment à lutter contre les phénomènes des stupéfiants, des cambriolages dans les habitations et les nuisances provenant d'actes d'incivilités

D'autre part, en terme de **fonctionnement interne**, nous souhaitons :

- Engager des effectifs,
- Inculquer les valeurs de la zone de police

### Sécurité et qualité de vie

Le texte qui suit présente une synthèse très abrégée de l'évaluation de nos priorités précédentes.

Vous trouverez l'ensemble de l'évaluation de nos objectifs dans la présentation effectuée lors du Conseil Zonal de Sécurité du 24 mars 2017. (voir en annexes)

### **L'insécurité routière**

L'objectif fixé était formulé comme suit :

Diminuer le nombre des accidents de roulage avec lésions corporelles de moins 10% en ciblant davantage les jeunes conducteurs.

Notre objectif est atteint puisque, entre 2014 et 2018, nous observons une **diminution** du nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles **de 10,3 %**, passant de 106 à 95.

Le nombre de tués reste aux environs de 3, et majoritairement sur Arlon

## La problématique liée aux stupéfiants

Il est toujours aussi difficile d'évaluer la lutte contre les stupéfiants. D'une part, parce qu'il ne nous indique pas de quelle manière la mesure doit être effectuée et, d'autre part, parce que le nombre de dossiers mis à jour en cette matière dépend principalement de l'activité menée par les services de police en ce domaine. Or la recherche en matière de stupéfiants se réalise avant tout en fonction de la capacité disponible. Dans le cas de notre zone de police, seules les fonctionnalités de base sont effectuées avec la capacité prévue au cadre. Toutes les autres missions sont réalisées en heures supplémentaires.

Entre 2014 et 2018, nous observons une forte **diminution** du nombre de dossiers stups de **30,15%**, passant de 524 dossiers en 2014 à 366 dossiers en 2018. Ces dossiers sont relatifs à de la vente, de l'usage et de la détention de drogues dans notre zone de police (que ce soit dans ou en dehors de la prison).

Environ 80 % des procès-verbaux liés aux faits de drogues sont initiés par les membres de notre pool de policiers référents « STUPS ». La capacité affectée par ce pool à la lutte contre les faits de stupéfiants a fortement chuté ces dernières années en raison de :

- le cadre opérationnel en sous-effectif qui ne dispose presque plus de capacité en dehors des prestations dites "incompressibles" (accueil et intervention 24/24, transferts de détenus, engagement dans prestations à caractère fédéral et Hycap, nombreux services d'ordre,...)
- le responsable et des membres du pool « STUPS » ont obtenu une mutation dans des zones plus proches de leur domicile. Le pool est en phase de reconstruction avec un chef d'équipe qui travaillera sous la responsabilité du Directeur des opérations (pilote du plan d'action STUPS).

## Le phénomène de vols dans les habitations

Notre objectif est atteint puisque nous observons une **diminution de 11,66 %** entre 2014 et 2018 du nombre de vols dans les habitations au sens large. Cependant, nous savons très bien que ce phénomène est cyclique et fortement lié à la criminalité itinérante. Face à celle-ci, il sera nécessaire de stimuler une plus grande coopération avec les autres zones de police, la police fédérale, les polices françaises et luxembourgeoise.

## Les actes d'incivilités

Notre objectif est atteint. De plus, ce plan d'action représente, à nos yeux, un des plus beaux exemples d'intégralité dans la poursuite de la sécurité et de la tranquillité de nos citoyens.

Afin de lutter contre le sentiment d'impunité, de nombreuses discussions avec les autorités administratives et judiciaires nous ont menés à l'insertion d'un article 11 bis dans le règlement général de police, inséré le 04/06/2012 par le Conseil communal d'Arlon, pour sanctionner administrativement les troubles de l'ordre public. Cet article du RGP continue d'être bien appliqué par nos patrouilles qui disposent ainsi d'un outil juridique pour lutter contre les actes dérangeants.

Nous tenons également à souligner la bonne collaboration entre l'officier responsable du plan d'action, les services juridiques communaux et le fonctionnaire sanctionnateur. Cette collaboration a permis de d'adopter et de compléter le RGP avec des articles visant de nouveaux phénomènes comme la mendicité agressive, les rassemblements dérangeant de personnes dépendantes à l'alcool au centre-ville.

## Objectifs fonctionnement interne

### Engager des effectifs

Cette priorité interne n'a malheureusement pas encore pu être réalisée. Il s'agissait pourtant de la plus importante au niveau stratégique, puisque notre zone de police est arrivée à un stade où elle ne pourra pas dégager de capacité pour agir dans le cadre des PZS/PNS qu'à condition de disposer d'un cadre opérationnel stable et surtout révisé en fonction des réalités d'aujourd'hui.

Notre zone de police a déjà pourtant pris de nombreuses initiatives par le passé pour pallier le manque d'effectif flagrant dont souffre notre zone de police.

En 2012, le statut de "zone déficitaire" n'avait pas permis de stabiliser sur le moyen terme ce problème de recrutement.

Comme expliqué à plusieurs reprises dans le présent plan zonal, une des réponses à apporter devra venir d'une augmentation du cadre réel budgétaire du cadre opérationnel de notre zone de police.

### Inculquer les valeurs de la zone de police

Les valeurs à promouvoir étaient les suivantes :

Nous croyons :

- au respect des personnes, des règles et du matériel.
- à l'implication de tous en favorisant
  - ➔ la motivation,
  - ➔ l'initiative,
  - ➔ l'esprit d'équipe.

Ces valeurs ont été expliquées lors de réunions trimestrielles.

Elles ont ensuite fait l'objet d'une campagne de "visibilité" par le biais de présentations sur les écrans de communication du poste de police. Des panneaux reprenant ces valeurs ont été affichés sur les murs de chaque étage du poste de police.

L'objectif est donc atteint. Nous remercions tous les collaborateurs pour la réalisation de ce projet.

## 7.1.2 Leçons à tirer du PZS précédent

Bien que les priorités choisies aient été nombreuses, les objectifs que nous nous étions fixés ont été atteints. Dès lors, certaines des activités que nous avons émises peuvent passer en activité routinière. Le suivi des actions menées, tant en termes de récolte des indicateurs, qu'en termes de motivation du personnel impliqué dans la réalisation des objectifs, est une activité importante et chronophage.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la mise en œuvre opérationnelle des activités prônées, en effet, les actions à mener ont été menées à bien, de manière très consciencieuse par les policiers de terrain.

Nous nous engageons pour cet exercice 2020-2025 à assurer le suivi de nos plans d'action qui se voudront réalistes et très dépendant de la capacité disponible, à savoir très limitée. Les actions entreprises pour les futures priorités le seront en ayant recours aux heures supplémentaires.

## 7.2 Méthode suivie pour le choix des priorités 2020-2025

Le Conseil Zonal s'est réuni une première fois le 04 septembre 2019.

Les points à l'ordre du jour ont été les suivants :

### A. SCANNING préparatoire au PZS 2020 – 2025

Avant de déterminer les priorités internes et externe du futur PZS 2020/2025, la présentation du scanning qui résume l'image de l'environnement externe en prenant compte de :

#### 1 L'insécurité subjective :

- 1.1. Enquête locale de sécurité 2018
- 1.2. Attentes des parties prenantes (voir matrice décisionnelle)

#### 2. L'insécurité objective :

- 2.1 Image policière des phénomènes IPAS 2013 - 2018
- 2.2 Appels et interventions CIC
- 2.3 Chiffres clés du fonctionnement et de la capacité de la ZP 5297

### B. DECISION

Détermination des priorités PZS 2020-2025 via la matrice décisionnelle.

Cette matrice reprend les phénomènes prioritaires du Plan National de Sécurité (PNS) ainsi que certains types de faits énumérés par les autorités administratives ou judiciaires locales ou encore des faits révélés lors du scanning ou de l'enquête locale de sécurité 2018.

Les souhaits énoncés par les parties prenantes ainsi que les résultats des scannings objectifs et subjectifs figurent ci-après.

## 7.3 Attentes des autorités et partenaires

---

### 7.3.1 Attentes / priorités des autorités

---

#### *Ministre de l'Intérieur et Justice*

---

Les priorités du nouveau plan national de sécurité (PNS) interviendront en cours de route du PZS 2020-2025. Le Conseil Zonal de Sécurité a donc tenu compte des priorités du PNS 2016. Lorsque les nouvelles priorités fédérales seront connues, un nouveau Conseil Zonal de Sécurité se réunira afin d'effectuer un alignement.

#### *Bourgmestre (s)*

---

Priorités souhaitées par les Bourgmestres de notre zone de police :

- M. MAGNUS, Président du CZS, Bourgmestre d'ARLON :

Incivilités/Nuisances (SDF dans le centre-ville) qui engendrent une insécurité et des nuisances visuelles, faits de drogue, sécurité routière

- M. ARENS, Bourgmestre d'ATTERT :

Sécurité routière surtout autour des écoles – risques d'insécurité engendrés par des animaux errants (tout en tenant compte du bien-être animal), faits de drogue, sécurité routière

- M. WATY, Bourgmestre de MARTELANGÉ :

Stupéfiants - SAC - Incivilités/Nuisances - environnement - sécurité routière

- M. BODEUX, Bourgmestre de HABAY :

Absent excusé (CZS du 04/09/2019)

#### *Procureur du Roi*

---

M. DONNAY, Procureur du Roi de l'arrondissement du Luxembourg :

Vols dans habitation (avec accent sur la criminalité itinérante), sécurité routière, Atteintes aux personnes (VIF, violence sexuelle), Stupéfiants (trafic et nuisances).

#### *Gouverneur*

---

M. Schmitz, Gouverneur de la Province du Luxembourg :

Renforcement de la collaboration interzonale – approche transversale, Coopération internationale, Gestion des événements (dossiers sécurités).

### Police fédérale (Dirco et DirJud)

---

M. Alain Wilvers (Représentant le DIRJu Prov. Lux.) :

Vols (criminalité itinérante), Drogues, TEH , radicalisme - terrorisme

M. Pascal LUCAS (Représentant le DIRCo Prov. Lux.) :

Vols (criminalité itinérante), Drogues, transmigration, radicalisme, sécurité routière

### Région Wallonne

---

Environnement, radicalisme, bien-être animal, sécurité routière

## 7.3.2 Attentes des autres protagonistes et partenaires

---

Les citoyens de la ZP 5297 ayant répondu à l'enquête locale de sécurité 2018 :

Vols dans habitation, environnement/Déchets, sécurité routière

Les conseillers de police de la ZP 5297, qui ont répondu à l'enquête locale de sécurité 2018 qui leur a aussi été adressée :

Vols dans habitation, environnement/Déchets, sécurité routière

## **7.4 Analyse des priorités et des attentes : la matrice de l'argumentation**

---

Tous les éléments qui sont énumérés au point 7.2 ont été intégrés dans une matrice d'argumentation. Cette matrice est un outil qui vise à analyser quelles attentes et phénomènes doivent faire l'objet de priorités stratégiques ou de points d'attentions dans la prochaine période politique 2020 – 2025.

Cette matrice a été présentée et alimentée au cours de la séance du Conseil Zonal de Sécurité du 4 septembre 2019, en présence des autorités et partenaires. Cette matrice est annexée au présent plan zonal de sécurité.

## 7.5 Choix des priorités stratégiques

### PRIORITES 2020 -2025 - décision du Conseil Zonal :

Les souhaits énoncés par les parties prenantes au Conseil ainsi que les résultats des scannings objectifs et subjectifs ont été cochés dans les colonnes respectives aux phénomènes.

Les résultats des « voix » obtenues par phénomènes sont les suivants :

Phénomène - problématique	voix	Priorité / Point d'attention
<b>Sécurité routière :</b> Infractions roulages, vitesse, stationnement, éducation routière	<b>7</b>	<b>Priorité</b>
Vols dans habitations / Crim. Itinérante	<b>5</b>	<b>Priorité</b>
Nuisances environnementales & incivilités	<b>5</b>	<b>Priorité</b>
Drogues	<b>4</b>	<b>Priorité</b>
Radicalisme	<b>3</b>	<b>Point d'attention zonale</b>
Transmigration	<b>2</b>	<b>Point d'attention zonale</b>
TEH et prostitution	<b>1</b>	<b>Point d'attention zonale</b>
Violences intrafamiliales	<b>1</b>	<b>Point d'attention zonale</b>
Violences sexuelles	<b>1</b>	<b>Point d'attention zonale</b>
Bien-être animal	<b>1</b>	<b>Routine</b>
Renforcement de la collaboration interzonale – approche transversale	<b>1</b>	<b>Routine</b>
Coopération internationale	<b>1</b>	<b>Routine</b>
Gestion des événements	<b>1</b>	<b>Routine</b>

## 7.6 Priorités stratégiques Sécurité et qualité de vie pour 2020 – 2025

---

### Priorité n° 1

Renforcer la sécurité routière en luttant notamment contre la vitesse excessive, la conduite agressive, le stationnement gênant, l'alcool au volant.

### Priorité n° 2

Renforcer la police de proximité au travers d'une approche transversale visant notamment à lutter contre les phénomènes de :

- de stupéfiants
- de cambriolages dans les habitations (criminalité itinérante)
- de nuisances environnementales et incivilités.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ces priorités feront l'objet d'une mise en œuvre au travers de plans d'actions spécifique. La rédaction de ces plans d'actions est actuellement en cours et nous vous renvoyons au point 8 pour quelques précisions supplémentaires.

### Points d'attention zonale :

- Fraude sociale
- T.E.H et prostitution
- Transmigration
- Violences intrafamiliales et sexuelles

Dès maintenant, ces points d'attention zonale font déjà l'objet d'une mise en œuvre au travers soit d'une prise en charge spécifique par une ou plusieurs personnes de référence, soit par un travail en routine dicté par des instructions spécifiques. (Voir au point 8)

## 7.7 Priorités stratégiques gestion opérationnelle optimale 2020 – 2025

---

### Fonctionnement interne :

#### Priorité n° 1

Engager des effectif afin de remplir et stabiliser le cadre budgétaire ( 106 Ops ) et ensuite atteindre le cadre officiel ( 127 Ops - sous réserve de financement fédéral )

#### Priorité n° 2

Inculquer auprès des membres du personnel les nouvelles valeurs de la zone de police

La priorité n°1 fait déjà l'objet d'une stratégie soutenue en matière de politique de recrutement et de démarches auprès des différentes autorités compétentes en vue de faire évoluer favorablement le cadre opérationnel. Voir au point 8.

La priorité n°2 sera pilotée dès 2020 par notre officier « Directeur de l'information et communication ». Voir au point 8.

## 7.8 Motivation de phénomènes non retenus

---

Tout comme lors des précédents plans zonaux, nous réaffirmons que notre Zone de Police n'est toujours capable de difficilement faire face aux exigences des 7 missions de bases de la police locale (accueil, intervention, quartier, maintien de l'ordre, enquête, assistance aux victimes, roulage) et aux priorités du PZS que grâce aux heures supplémentaires prestées par l'effectif réel (déficientaire). Nos plans d'action se voudront réalistes et très dépendants de la capacité disponible, à savoir très limitée.

Définir une priorité implique que des moyens particuliers vont être engagés dans la lutte contre le phénomène épinglé. Il va de soi que notre zone de police ne dispose pas de la capacité suffisante pour s'engager dans un combat vis-à-vis de l'ensemble des domaines définis dans le Plan National de Sécurité (PNS). Ces domaines de criminalité prioritaires sont nombreux et visent presque tous les types de criminalité auxquels une société peut être confrontée.

En établissant nos priorités, nous avons tenu compte des domaines du PNS qui retentissent plus particulièrement à notre niveau local, d'un point de vue objectif (notamment du volume de faits rencontrés), mais également d'un point de vue subjectif (notamment en réponse aux soucis soulevés par l'enquête locale de sécurité 2018).

Ceci explique en partie pourquoi notre zone de police ne pourra pas insérer d'autres priorités que celles retenues lors de l'élaboration de la matrice décisionnelle.

Les autres priorités du PNS 2016-2019 (le nouveau n'étant pas encore connu) qui n'ont pas été retenues ne ressortent pas de manière significative dans les statistiques de notre zone, mais, néanmoins, lorsque nous y sommes confrontés, ces domaines sont abordés par un travail routinier empreint de qualité. En effet, lorsque notre zone de police est confrontée à une « épidémie » ( vols à main armée, ..), ces phénomènes sont alors traités prioritairement, avec le plus grand soin apporté lors des constats, lors de la recherche des auteurs, mais également et surtout dans le cadre de l'assistance et de notre soutien aux victimes de ces méfaits.

Certains phénomènes du PNS 2016-2019 ont quand même été pris en compte par notre zone de police en étant considérés comme **points d'attentions** comme le radicalisme, les violences intrafamiliales, faites de mœurs, la prostitution, fraude sociale, fraude au domicile, criminalité économique et financière (ECOFIN), sont par exemple prioritairement traités par une ou plusieurs personnes de référence désignées en raison de leurs compétences ou implication spécifique.

En matière de radicalisme, une note de service a été diffusée le 28/02/2018 afin de formaliser le processus en matière de « Organisation du suivi des FTF et des personnes radicalisées au sein de la ZP 5297 ». De plus, notre zone de police a désigné et formé un commissaire qui fonctionne comme « Information Officer » et qui participe aux Task Force Locales (TFL) et Zonales (TFZ).

Toutes nos personnes de références agiront tant en interne qu'en externe en partenariat (avec la PJF, les parquets, les services publics, lois sociales, Afsca, ONEM etc..).

# 8. Politique et gestion

## 8.1 Approche des priorités stratégiques :

Les plans d'actions (P.A.) seront pilotés par un commissaire assisté d'un ou des inspecteurs principaux, comme suit :

MATIÈRE	PILOTE	CO-PILOTE
Vols hab./Crim. itinérante	CP WAONRY	INPP VANDENBROECK
Drogues	CP MARCHAL	INPP ROUSSEAU
Sécurité routière	INPP BOURGUIGNON	INPP VAN DE PERRE
Nuisances & Environnement	CP REMACLE	INPP NOLLEVAUX INPP CHERAIN INPP WIDART

Les points d'attentions zonales (à certaines matières du Plan National de Sécurité) feront l'objet d'un suivi en routine avec les personnes de référence :

MATIÈRE	Personne de référence	Assisté de
Fraude sociale	CP REMACLE	INPP NOLLEVAUX
TEH / Prostitution	CP REMACLE	INPP NOLLEVAUX
Transmigration	CP MARCHAL	INPP VAN DE PERRE
Vif & Violences sexuelles	INPP PIERRE	INPP MARION (TAM) INP DEBAKKER (TAM) Pool Famille
Radicalisme	CP REMACLE	INPP MARION

Priorité interne :

MATIÈRE	Personne de référence	Assisté de
<b>Inculquer les nouvelles valeurs de la ZP</b> <i>(reprises dans la lettre de mission du CDP COLLINI)</i>	CP DELAISSE	En collaboration avec un groupe de travail chargé de traduire en actions concrètes les valeurs de la ZP

Concernant l'autre priorité interne « Engager des effectifs » :

Un travail effectué par la direction de la ZP en synergie avec le Collège et le Conseil de police afin de dégager des pistes de travail pouvant mener à la stabilisation de l'effectif budgétaire actuel dans un premier temps et d'augmenter le cadre réel vers le cadre voté par le Conseil de police (127) dans un second temps.

Dès cette année 2019, notre zone de police a opté pour mettre en place une procédure de recrutement basée sur la catégorie E de la circulaire **GPI 73**, en référence 1. Cette procédure est plus communément appelée « **Fast Track** ».

Il s'agit d'une procédure onéreuse : 57000 € par candidat. Toutefois, elle est imposée par notre volonté de privilégier la qualité de notre recrutement et donc par le fait que seule cette catégorie permet à la zone de police d'avoir une vue et une participation active au recrutement du personnel qui lui est destiné. Elle nous permet également d'augmenter la proportion de nouvelles recrues habitants sur ou proche de la zone de police. Ce qui dans le temps aura pour objectif de limiter le nombre de départs de policiers qui habitent plus loin et qui souhaitent postuler dans une zone de police plus proche de leur domicile.

Dans l'idéal, un recrutement de 10 inspecteurs (INP) était nécessaire pour apporter une stabilité à l'effectif. Pour ce faire, nous avons sollicité l'appui de la Police Fédérale (DRP), organe dont le travail est justement la sélection et le recrutement et qui dispose donc du know how nécessaire pour organiser cette campagne.

Nous avons convenu qu'un recrutement de 5 INP constituerait déjà un bon début, surtout au regard du coût de ce recrutement. La condition étant que le candidat s'engage à prêter au minimum 8 ans pour la zone de police, condition reprise dans la circulaire GPI 73. Cette proposition a été confirmée par la décision du Conseil de Police du 1er avril 2019.

## **8.2 Timing de la mise en œuvre des plans d'actions (P.A.):**

### 20 septembre 2019 :

Un comité de direction s'est réuni afin de déterminer la future stratégie des plans d'actions et de désigner des pilotes pour chacun d'eux.

Pour le futur PZS 2020 - 2025, la direction n'a plus souhaité que les P.A. soient entièrement pensés de façon TOP - DOWN par un ou deux officiers.

Elle a préféré que la dynamique de rédaction des P.A. implique un plus grand nombre d'acteurs qui sont plus souvent des acteurs de première ligne dans la lutte contre les problématiques prioritaires.

C'est ainsi que chaque pilote sera assisté par un ou plusieurs cadres moyens qui dispose d'une compétence spécifique ou qui marque un intérêt particulier pour une problématique.

### 26 septembre 2019 :

Une seconde réunion « plans d'actions » s'est tenue au cours de laquelle ont assistés les membres de la direction, les officiers, les pilotes et co-pilotes retenus.

Un résumé des sujets abordés lors du Conseil zonal du 4 septembre 2019 (priorités PZS 2020 choisies sur base de la matrice) leur a été présenté.

Une première vision stratégique des différentes actions à mener a été formulée. Sur base de cette vision, les pilotes assistés de leurs co-pilotes auront une période de deux mois pour peaufiner les tableaux d'actions à mener (déterminer des indicateurs de mesure fiables) lors du prochain PZS

2020-2025. Ces actions devront être réalistes, S.M.A.R.T et surtout adaptées en temps réel à la capacité disponible du moment.

5 décembre 2019 :

Une nouvelle réunion se tiendra au cours de laquelle la direction avalisera le travail de réflexion des pilotes (et co-pilotes) des différents plans d'actions.

Une fois le contenu des plans d'actions approuvé, nous passerons à l'étape suivante.

Lors de celle-ci, les pilotes rencontreront les responsables du service planification et le CIL (cellule locale d'information judiciaire et ISLP) afin de leur faire savoir ce qu'ils attendent d'eux dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actions, notamment les points suivants :

- adaptations des bulletins de service dynamiques (BSD) en rapport avec les indicateurs des plans d'actions
- adaptation dans le programme 'Galop' (planification) des libellés des services prestés afin de les mettre en meilleure adéquation avec le P.A. et permettre ainsi une meilleure mesure de la capacité réelle octroyée aux différents P.A.
- communication des besoins (dates, types, capacité nécessaire) en matière de contrôles spécifiques relevant des P.A.
- analyses et diffusion de statistiques ciblées des phénomènes en exploitant en autres le logiciel ISLP (nombre de faits, de PV, cartographie des accidents,...)
- Calendrier de suivi des P.A. (semestriels) et des personnes de références des points d'attention au PNS

De leur côté, les **personnes de références** seront chargées de régulièrement présenter les tâches (routine) contribuant aux points d'attention du PNS 2016-2019 (en attendant le nouveau).

### **8.3 Monitoring de la mise en œuvre de la politique**

---

Au minimum une fois par an (afin de pouvoir rendre compte au conseil zonal) et si possible tous les 6 mois, les pilotes des plans d'actions s'assureront de la bonne alimentation des tableaux de suivi des indicateurs et assureront un feedback Bottom Up.

La Direction et les pilotes des P.A. veilleront à adapter leur plan à la suite de gros changements de paramètres et aussi lorsque le Conseil zonal de sécurité aura effectué un alignement sur le nouveau plan national de sécurité qui sera postérieur à notre PZS.

Notre zone de police est présente sur Facebook depuis 2018 et ce média social sera utilisé pour communiquer sur les actions menées dans le cadre du PZS 2020-2025 et sur leurs résultats. Un officier communication est chargé de ce travail.

## 8.4 Gestion du personnel et des moyens

Suite au LSB 15 mars, un outil spécifique de mesure de la capacité était annoncé pour octobre / novembre 2019. Au moment de la rédaction du présent, nous n'étions pas encore en possession de celui-ci. Nous l'utiliserons dès sa réception.

Cependant, notre zone de police a tenu un tableau récapitulatif de la capacité des heures prestées par le personnel durant ces dernières années. Ce tableau est repris dans les annexes.

L'évolution des consommations en capacité y sont reprises pour ces années 2009 à 2019. D'autres tableaux y sont aussi ajoutés afin d'illustrer les problématiques, des heures affectées aux transferts de détenus et des indisponibilités, et des heures supplémentaires. Pour rappel, ces dernières ont varié de 13 à 19.000 heures, ce qui représente l'équivalent de 11 à 13 personnes ETP.

Personnel opérationnel	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Heures personnel OPS	166950	175376	170191	154442	160949	160999	157262
Heures supplémentaires OPS	18299	19034	14391	11094	13413	13392	13619

### Evolution des fluctuations de notre capacité :

#### **2015 :**

Diminution du cadre opérationnel redescendu à 102 membres --> départ à la pension de 3 membres, suspension disciplinaire de 2 membres ayant abouti à 2 démissions, mutation de 2 membres (mobilité), et augmentation des jours d'indisponibilité (maladies, accidents de la vie privée, maternité, etc.)

#### **En 2016 :**

On a accusé une augmentation de 5184 heures pour les heures prestées. Elle est principalement due à l'augmentation des prestations dans les différents services d'ordre (blocages autoroutes, grèves gardiens de prison, services d'ordre "retransmissions écran géant EUROFOOT", etc), des services et contrôles roulage et aussi des heures en intervention.

#### **En 2017 :**

On remarque que les heures prestées par le personnel opérationnel extérieur (Corps de sécurité - CIK) diminue fortement de manière continue (3ETP en 2017). A titre d'information, le corps de sécurité d'Arlon devrait fournir 9 ETP mais a fonctionné très largement en deçà de ce nombre.

#### **En 2018 – 2019 :**

Outre la difficulté de remplacer du personnel qui part en retraite ou qui mute vers d'autres ZP, nous avons quelques places que nous ne pouvons pas remplacer au cadre (4 départs en NAPAP, 4 congés sans solde, et 1 maladie longue durée )

D'autres graphiques illustrant la répartition de la capacité zonale figurent dans la présentation effectuée lors du Conseil Zonal de Sécurité du 24 mars 2017.

Nous vous invitons donc à consulter ces documents repris en annexe.

## 9. Approbation

Approbation du plan zonal de sécurité 2020-2025 par les membres du conseil zonal de sécurité  
ce lundi 7 octobre 2019 à Arlon :

 <p>Vincent MAGNUS Bourgmestre d'Arlon Président du conseil zonal de sécurité</p>	 <p>Etienne DONN Procureur du F arrondissement du Lu:</p>
 <p>Josy ARENS Député Bourgmestre d'Attert</p>	 <p>Serge BCDEU Bourgmestre d'H</p>
 <p>Daniel WATY Bourgmestre de Martelange</p>	 <p>Michaël COLLI Chef de zone – ZP</p>
	

## 9. Approbation

Approbation du plan zonal de sécurité 2020-2025 par les membres du conseil zonal de sécurité  
ce lundi 7 octobre 2019 à Arlon :



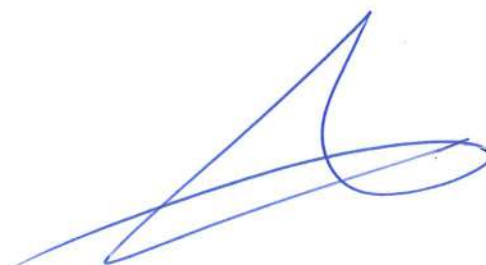
Vincent MAGNUS  
Bourgmestre d'Arlon  
Président du conseil zonal de sécurité



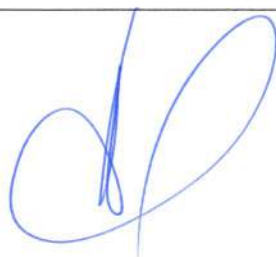
Etienne DONNAY  
Procureur du Roi  
arrondissement du Luxembourg



Josy ARENS  
Député Bourgmestre d'Attert



Serge BODEUX  
Bourgmestre d'Habay



Daniel WATY  
Bourgmestre de Martelange



Michaël COLLINI  
Chef de zone – ZP 5297



Frédéric MALET  
P.O. Eric Froidmont  
Directeur coordinateur A.I.



Pierre HOREVOETS  
Directeur judiciaire A.I.